Un beau voyage..., assuré !
CROIX BLEUE CANASSURANCE
Un plus dans votre vie.
(514) 286-8403

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

SKI-VOILE OBERSON
• Laval • Pointe-Claire • St-Sauveur • Cowansville • Repentigny • Granby • St-Jean • Gatineau • Montréal • Centre-ville • Greenfield Park • Sherbrooke •

Aujourd'hui: Mélange de nuages et de soleil
Minimum – 8° Maximum – 3°
Demain: Ensoleillé se couvrant par la suite DÉTAILS CAHIER SPORTS

• MONTRÉAL, MERCREDI 21 FÉVRIER 1990 106e ANNÉE Nº 121 82 PAGES, 6 CAHIERS

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Îles de La Madeleine: 1.00
Ailleurs au Québec: 50 cents
35¢

Aucun nouvel impôt; Ottawa réduit ses dépenses de 7 milliards $ d'ici 92

Les provinces perdent 2,6 milliards $

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse

OTTAWA

Pour garder le contrôle sur un déficit qui risquait de s'emballer, le ministre des Finances du Canada, Michael Wilson, a choisi, dans son sixième budget, de sabrer les dépenses du gouvernement fédéral et d'accorder un répit aux contribuables en ne levant aucun nouvel impôt.

Au moyen de mesures qui devraient avoir pour effet d'apaiser un marché de l'argent extrêmement instable, M. Wilson a réussi à épargner 2,8 milliards$, ce qui maintiendra le déficit annuel à 28,5 milliards$ pour l'année financière qui prendra fin le 31 mars 1991. Il s'agit d'à peine 500 millions$ de plus que ce que le ministre avait prédit l'an dernier, et d'un progrès significatif sur le déficit de 30,5 milliards$ anticipé pour l'année financière courante.

Au cours des deux prochaines années, le budget de dépenses de l'État sera ainsi réduit de 7 milliards$ par rapport au niveau projeté antérieurement. Les provinces sortent grandes perdantes du budget de M. Wilson, car les transferts fédéraux aux autres administrations diminueront, au cours de cette période, de 2,6 milliards$ par rapport au montant anticipé. Le manque à gagner des provinces se chiffrera à un milliard$ pour l'année financière 1990-91, exercice qui débute le 1er avril. Pour le Québec, la perte sur la somme prévue initialement est de 220 millions$ pour les douze prochains mois et de 389 millions$ supplémentaires en 91-92, soit 609 millions$.

Pas de hausse de taxes

«Ce budget ne comporte aucun impôt nouveau», a déclaré le ministre devant la Chambre des communes, remarque qui a soulevé des applaudissements nourris dans les banquettes conservatrices. Les députés ministériels ont accueilli également avec grande satisfaction l'annonce de la privatisation de Petro-Canada et de Télésat Canada.

C'est le premier budget Wilson sans hausse de taxes en six ans. Toutefois, la taxe de vente sur les produits et services (TPS), annoncée dans le discours de l'an passé, entrera en vigueur dans dix mois et frappera tous les consommateurs et toutes les entreprises.

Si le budget fédéral d'hier ne contient

VOIR IMPOT EN A 2

• A 10: Réactions • A 11: Petro-Canada et Télésat à vendre • B 2: L'éditorial d'Alain Dubuc

Une saignée «injuste» de 220 millions $ pour le Québec cette année

RUDY LE COURS
OTTAWA

Avec son sixième budget, le ministre des Finances Michael Wilson soutirera 220 millions$ au Québec cette année et 389 millions$ l'an prochain.

En tout, les provinces feront les frais de 44 p. cent des 16,69 milliards$ d'économies fédérales annoncées pour les cinq prochaines années.

Dans cette saignée qui affaiblira tout particulièrement le Québec, seule l'Ontario, prospère et susceptible de dégager un surplus budgétaire au cours de la prochaine année, sera sabrée davantage que lui: 378 et 630 millions$ pour les deux prochaines années.

Le manque à gagner du Québec a trait aux dépenses fédérales dites de Financement des programmes établis (FPÉ), une des trois formes de paiements de transfert d'Ottawa aux provinces.

Les FPÉ sont financés au prorata des populations des provinces. L'écart entre le Québec et l'Ontario tient principalement à la différence de leur population, ce qui signifie que les compressions font relativement plus mal au Québec, une province beaucoup moins riche.

En tout, d'ici cinq ans, a assuré M. Wilson, les provinces recevront 7,36 milliards$ de moins que prévu en paiements de FPÉ, conçus à l'origine comme une contribution aux services de santé et d'éducation supérieure, dont l'administration est de compétence provinciale.

Comme le Québec forme environ le quart de la population canadienne, le ministre Gérard D. Levesque devra composer avec un manque à gagner d'environ 1,9 milliard$ en cinq ans, à un moment où l'économie de la province amorce un ralentissement sinon une récession, où les universités sont sous-financées, où la population vieillissante exige davantage en services de santé.

M. Levesque s'est empressé de qualifier le budget fédéral de «trompe-l'oeil» et d'«injuste», et a préparé en même temps les Québécois à des hausses de taxes, en faisant valoir que «le gouvernement fédéral, faisant mine d'épargner le contribuable, demande aux provinces de couper et de taxer à sa place».

Le budget Wilson place effectivement le ministre des Finances dans une situation délicate au moment où il travaille à la préparation de son propre budget, qui doit être déposé en avril. En effet, malgré les promesses électorales de n'augmenter ni le déficit ni les impôts, les libéraux sont pris au piège. «Je n'ai pas la Banque du Canada, moi. Tirez vos propres conclusions», a lancé M. Levesque.

Le remède de cheval de M. Wilson est d'autant plus amer à ava-

VOIR QUEBEC EN A 2

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D4 à D11
marchandises D11, D12
emplois ..... D12 à D16
automobiles D16, D17
propositions d'affaires C4
Arts et spectacles
informations ..... E1 à E6
horaires E6
Alim. / Consom. C10, D1 à D3
Bandes dessinées D7
Bridge D16
Carrières et prof. ..... B4 à B7
Décès D18
Économie ..... C1 à C9
Editorial B2
Êtes-vous observateur? ... D4
Feuilleton D5
Horoscope D6
Le monde B1
Loteries A4
Mots croisés D15, S14
«Mot mystère» D13
Télévision E1, E2
Tribune libre B2

Sous les applaudissements des députés conservateurs, le premier ministre Mulroney félicite Michael Wilson. PHOTO CP

Les faits saillants

OTTAWA

Voici les points saillants du budget déposé hier par le ministre des Finances Michael Wilson.

- Le budget ne comporte ni hausse d'impôts ni nouvelles taxes.
- Le gouvernement limite l'augmentation de ses transferts aux provinces à 3 p. cent en 1990-91, ce qui représentera une économie de quelque 870 millions$ pour le trésor fédéral. Cette croissance sera de 2,3 p. cent pour les trois provinces les plus riches, et de 4 p. cent pour les Maritimes.
- Petro-Canada sera privatisée et le gouvernement mettra en vente ses actions de Télésat Canada. Le projet de brise-glace Polar 8 est annulé, de même que le projet OSLO de mise en valeur des sables bitumineux de l'Alberta. Les subventions en vertu du programme de stimulation de l'exploration minière sont abolies.
- Les subventions aux entreprises sont pratiquement abolies et les critères d'obtention des prêts gouvernementaux sont resserrés.
- Les budgets de subventions du Secrétariat d'État seront réduits de 23 millions$ au cours des deux prochaines années.
- Téléfilm Canada et la Société Radio-Canada voient leurs budgets gelés au niveau de 1989 pour les deux prochaines années. Les augmentations de quelque 20 millions déjà approuvées pour Radio-Canada sont annulées.
- Les dépenses concernant la défense, l'aide extérieure, la science et la technologie, ainsi que certains programmes touchant les Affaires indiennes sont limitées à une augmentation de 5 p. cent, ce qui correspond approximativement au taux d'inflation. □

La bombe à retardement

CLAUDE PICHER
OTTAWA

Pour la première fois en six ans, le ministre Michael Wilson ne touche ni aux automobilistes, ni aux fumeurs, ni aux buveurs. Il n'introduit aucun nouvel impôt et n'annonce aucune augmentation des impôts existants.

La taxe fédérale de vente demeure inchangée, les crédits d'impôt demeurent intacts et le ministre s'abstient de toucher aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales.

Devrions-nous, pour autant, pousser un soupir de soulagement? Oh! Que non! Le budget qu'il a présenté hier fera beaucoup plus mal qu'il n'y paraît à première vue.

Changer le mal de place

Certes, en vous levant ce matin, vous n'avez à peu près aucune raison d'être plus malheureux qu'en vous couchant hier soir. Mais vous ne perdez rien pour attendre. Le ministre, en effet, refile une bonne partie de ses problèmes financiers aux provinces.

Le Québec, à lui seul, se verra ainsi privé d'au moins 220 millions$ dès cette année, et d'environ 2 milliards$ au cours des cinq prochaines années. Situation ironique s'il en est: le Québec, qui n'a pas ménagé les efforts et les sacrifices depuis huit ans pour assainir ses finances publiques, est aujourd'hui puni en se voyant forcé de payer sa part des pots cassés par dix ans de laisser-faire à Ottawa.

Le gouvernement du Québec, s'il ne veut pas gonfler son déficit, n'aura d'autre choix que de vous faire payer encore plus de taxes et de vous fournir moins de services.

En réalité, le «cadeau» que vous fait M. Wilson en n'augmentant pas les impôts constitue une véritable bombe à retardement!

Il faudra évidemment voir, maintenant, dans quelle mesure le ministre Gérard-D. Levesque refilera la note aux contribuables québécois.

En cinq ans, en supposant qu'il ne fasse aucun effort pour réduire davantage son déficit et qu'il maintienne tous ses programmes, le gouvernement du Québec devra se débrouiller pour aller chercher quelque 5 000 $ dans les poches de chaque contribuable. Voilà ce qui se cache derrière le beau budget sans augmentation de taxes de M. Wilson.

Êtes-vous touchés?

Quelques rares groupes de contribuables seront toutefois touchés directement par le budget. Il

VOIR BOMBE EN A 2

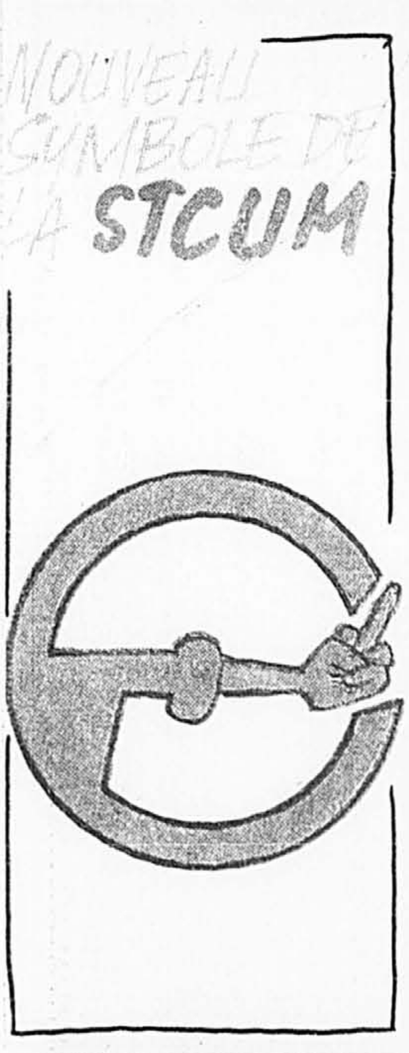

STCUM: Québec n'écarte pas une loi spéciale

PIERRE GINGRAS
et GILLES NORMAND

Le gouvernement du Québec est disposé à adopter une loi spéciale rapidement, s'il est démontré que la détérioration graduelle du service de transport de la STCUM porte atteinte à la santé ou à la sécurité des Montréalais.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre des Transports et de la Sécurité publique, Sam Elkas, en précisant que le Conseil des ministres allait étudier le dossier à sa réunion hebdomadaire d'aujourd'hui, alors que le ministre du Travail, Yves Séguin, y transmettra le rapport de ses représentants à la table des négociations.

Le ministre Elkas s'est montré indisposé par l'attitude des employés d'entretien de la STCUM qui ont refusé les offres de l'employeur, d'autant plus, a t-il mentionné, que les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro ont accepté il y a quelques jours les propositions de la société dans une proportion de 98. p. cent. «Il faudra agir vite», a insisté M. Elkas, en soulignant que depuis des années, le gouvernement du Québec contribuait au budget de la STCUM, une subvention qui s'élève cette année à 250 millions$.

Le ministre accuse les employés d'entretien de «chercher la confrontation». «Il faut trouver une solution pour mettre fin à ces conflits à répétition», a t-il dit, reprenant ainsi une phrase maintes fois répétée dans le passé par ses prédécesseurs.

Réunion publique

Hier, à Montréal, c'était toujours l'impasse totale entre les deux parties, qui se sont accusées toutes deux de mauvaise foi par le biais des médias. Aucune rencontre n'a d'ailleurs eu lieu au cours de la journée, le syndicat et la Société se préparant à la réunion publique convoquée pour demain

VOIR LOI EN A 2

À PARTIR DE:
PARIS 399$
VOL ALLER-RETOUR
NATIONAIR 747
NICE • NANTES
LYON • ROME
TOULOUSE
LONDRES
À SUPER PRIX
PERMIS DU QUÉBEC
NOUVELLES FRONTIÈRES
288-4800
800 EST BOUL. DE MAISONNEUVE (MÉTRO BERRI)

SUITE DE LA UNE

IMPÔT

Aucun nouvel impôt; Ottawa réduit ses dépenses de 7 milliards$ d'ici deux ans

aucune nouvelle taxe, les contribuables ne sont pas pour autant à l'abri de mauvaises surprises, car les provinces risquent fort de combler leur perte de revenus en pigeant de nouveau dans le portefeuille des particuliers.

«L'année ne sera pas rose, a prévenu M. Wilson. Notre gouvernement continuera non pas à prendre des mesures faciles ou populaires, mais à adopter la politique la meilleure pour le pays.»

Ce budget Wilson est surtout marqué par un programme de contrôle de dépenses qui permettra à Ottawa d'économiser 3 milliards$ cette année et 4 milliards$ l'an prochain. «La mise en oeuvre de ce plan de contrôle des dépenses exigera de la patience et de la compréhension de la part des Canadiens», a dit le ministre.

Le budget Wilson ne touche aucunement aux grands programmes de transfert concernant les particuliers, comme les pensions de vieillesse, les allocations familiales, les prestations aux anciens combattants et les prestations d'assurance-chômage.

Par contre, Ottawa limite, au cours des deux prochaines années, à 5 p. cent la croissance des paiements du Régime d'assistance publique du Canada envers les provinces plus riches, soit l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Certaines subventions pour la science et la technologie, ainsi que des programmes fédéraux pour les Indiens et Inuit auront une croissance limitée à 5 p. cent également.

La progression des dépenses militaires et de l'aide à l'étranger est limitée elle aussi à 5 p. cent, ce qui correspond au taux d'inflation prévu.

Les provinces

Toutes les provinces seront affectées par la mesure suivante, bien que les provinces plus pauvres doivent en souffrir davantage: les transferts par habitant versés aux provinces dans le cadre des programmes établis (santé et éducation) seront gelés pour les deux prochaines années. Toutefois, les paiements augmenteront avec le niveau de la population. Si la population canadienne augmente d'un p. cent, les paiements fédéraux seront haussés de la même façon.

Pour les provinces, il s'agit d'une perte anticipée d'un milliard cette année (1990-91) et de 1,6 milliard$ l'an prochain. On peut déjà s'attendre à un tollé des provinces, qui devront comprimer davantage leurs dépenses dans les domaines de la santé et de l'enseignement post-secondaire. Ottawa soutient que ses paiements aux provinces totalisent 27 milliards$ cette année.

L'opposition s'est empressée de faire valoir que ces mesures provoqueraient une récession et forceraient les gouvernements provinciaux à hausser leurs taxes afin de compenser ces pertes.

«Ce budget calmera peut-être les inquiétudes de la communauté financière, mais il attisera en même temps celles des Canadiens en général, qui n'apprécieront aucunement de se voir précipités dans une récession par ces malencontreuses politiques», a déclaré à sa sortie des Communes le leader de l'opposition en Chambre, Herb Gray.

En conférence de presse hier soir, M. Wilson a indiqué qu'Ottawa avait tenu compte des revenus de chaque province. «Nous avons été sensibles à la situation des différentes provinces», a-t-il dit, se défendant d'avoir transféré son déficit sur le dos de celles-ci.

Le ministre a affirmé que le Québec, notamment, recevra des paiements à un rythme plus élevé que les autres gouvernements. Il a fait valoir que les transferts fédéraux représentaient 34 milliards$ et que les compressions ne constituaient que 0,5 p. cent cette année et un p. cent l'an prochain.

«Je suis sûr que les provinces peuvent s'accommoder de la situation et qu'elles n'auront pas à augmenter leurs impôts», a-t-il dit.

Le budget Wilson contient une mauvaise nouvelle pour les petits investisseurs québécois: depuis minuit hier matin, les stimulants fiscaux accordés par le programme des actions accréditives a été aboli, une économie de 800 millions$ sur cinq ans pour le trésor fédéral.

Le budget de fonctionnement et d'entretien de tous les ministères est plafonné par ailleurs à une hausse de 2 p. cent depuis quatre ans. Ce plafond est étendu jusqu'à 1995, ce qui représente une économie supplémentaire de 450 millions$.

D'autres mesures visent à réduire les subventions qui sont accordées aux entreprises: Ottawa a décidé de ne plus participer au programme des sables bitumineux OSLO, en Alberta, ce qui fera épargner 650$ millions aux contribuables. Le projet de construction du brise-glace *Polar 8* est aussi abandonné, une économie supplémentaire de 380 millions$.

Les sociétés d'État rentables seront appelées à verser une plus grande part de leurs bénéfices à leur actionnaire principal, l'État central. Le gouvernement Mulroney poursuivra son programme de privatisation et le nom des entreprises visées sera dévoilé plus tard.

Le budget d'immobilisation de la Société Radio-Canada est gelé pour les deux prochaines années; de même, les transferts à Téléfilm demeureront fixes.

Ottawa diminuera les subventions accordées par la Société canadienne d'hypothèques et le logement au logement social, une compression de 51 millions$ sur deux ans.

L'économie

Dans son discours, M. Wilson a insisté pour rappeler que la lutte contre l'inflation et la croissance du déficit demeurent les grandes priorités du gouvernement. «Il s'agira d'une année éprouvante pour l'économie canadienne. L'actualité économique ne sera guère encourageante au cours des prochains mois. La croissance sera lente. L'emploi devrait continuer de progresser, mais moins rapidement que la population active, de sorte que le taux de chômage augmentera», prévient-il.

Des experts du ministère des Finances ont fait remarquer que l'essor économique que le Canada connaissait depuis sept années s'était brusquement enrayé. Ils soulignent qu'une récession — définie comme étant une période de six mois de croissance économique négative — n'est pas anticipée mais qu'elle ne s'inscrit pas moins dans la marge d'erreur des prédictions du ministre.

M. Wilson s'attend que l'économie croîtra d'environ 1,3 p. cent cette année, en comparaison d'un accroissement de 2,6 p. cent en 1989. Mais cette croissance sera faible, sinon existante, pour les six premiers mois de l'année.

Le ministre a averti les contribuables que le Canada devra maintenir ses compressions et ses taux d'intérêt élevés pour éviter une inflation galopante du genre de celle qui provoqua la récession du début des années 1980.

«Ne laissons pas la porte ouverte au retour du sentiment de désespoir, de la perte de confiance et des épreuves personnelles qu'avaient engendrés des taux d'intérêt de 20 p. cent et plus provoqués par une inflation non contrôlée», a-t-il dit.

M. Wilson n'ignore pas que son budget sera mal accueilli et que le gouvernement n'est plus très populaire. Un sondage d'opinion réalisé par la firme Angus Reid révélait hier que la cote des conservateurs était tombée à 21 p. cent, le niveau de popularité le plus bas qui ait été enregistré par un gouvernement fédéral depuis la Deuxième Guerre mondiale. □

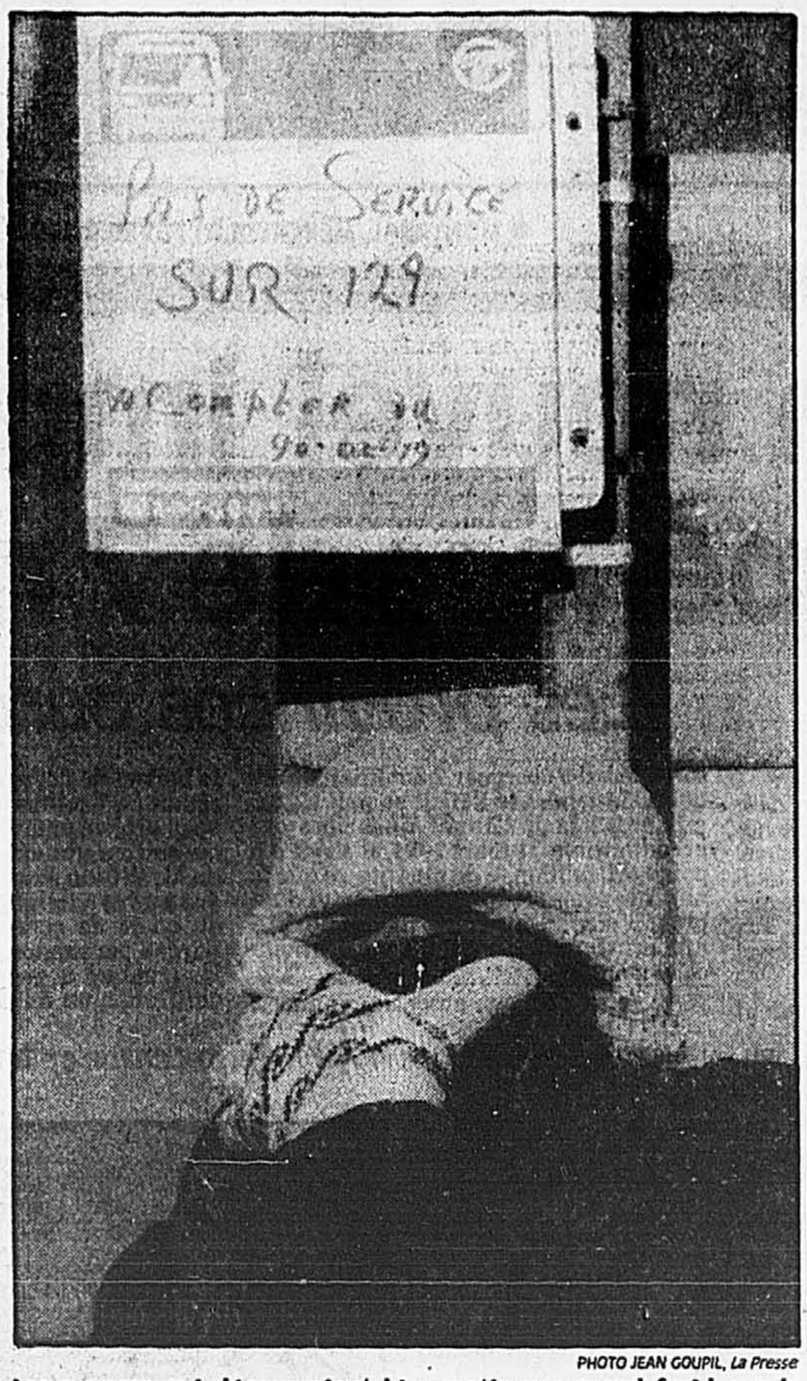

PHOTO JEAN GOUPIL, *La Presse*

Les usagers qui découvraient hier matin par grand froid que le service avait été interrompu sur leur circuit habituel semblaient parfois désemparés, cherchant où prendre l'autobus.

président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, a accusé les syndiqués de faire la grève du zèle. Selon M. Perreault, si ces moyens de pression perdurent, la situation ne pourra que se détériorer et les nombre de circuits supprimés ne pourra qu'augmenter.

«Une simple réparation, qui prenait normalement 20 minutes, nécessite maintenant deux heures de travail, a-t-il affirmé. Nous n'aurons plus le choix. Il faudra éliminer d'autres autobus et d'autres circuits». M. Perreault suggère d'ailleurs au Conseil des services essentiels, comme la loi le permet, a-t-il précisé, d'obliger le syndicat à verser ses cotisations syndicales dans un fonds spécial si les syndiqués ne se pliaient pas à une éventuelle ordonnance. «C'est une mesure puissante et qui marche», a-t-il dit.

Le vice-président du syndicat, Réjean Desgroseillers, réfute les accusations de M. Perreault. Selon lui, il n'y a pas de ralentissement de travail. «La partie patronale parle maintenant de grève du zèle. Pourtant, la Société maintient qu'il y a maintenant 500 autobus hors d'usage. La seule raison invoquée jusqu'à maintenant pour expliquer cette situation était le refus de faire du temps supplémentaire. Si c'est le cas, la STCUM éprouve de sérieux problèmes de gestion ou bien elle manque de personnel», a-t-il lancé. M. Desgroseillers soutient d'ailleurs que le public n'est pas d'accord avec les tactiques utilisées par la STCUM au cours de la présente négociation.

Demande d'injonction

Par ailleurs, le groupe Transport 2000 a donné le mandat à son procureur de s'adresser à la cour pour obtenir, au nom des usagers des transports en commun, une injonction obligeant la STCUM et ses syndiqués à donner un service normal à ses clients. Mais la requête ne sera pas faite avant l'issue de la rencontre de demain devant le Conseil des services essentiels. Selon un porte-parole de l'organisme, ce serait la première fois qu'une telle requête serait présentée devant les tribunaux.

Le Comité action-transport Pointe-Saint-Charles est venu lui aussi ajouter sa voix aux doléances des usagers. Ce regroupement d'organismes communautaires estime qu'il est scandaleux que la STCUM et les syndiqués tiennent les usagers en otage une fois de plus. Pointe-Saint-Charles compte une population de 10000 personnes, dont un grand nombre de personnes âgées qui ont été très pénalisées par la suppression des circuits dans leur quartier, les privant notamment de l'accès aux hôpitaux du centre-ville.

Le porte-parole du groupe, Denis Roy, demande publiquement si la suppression de ces circuits n'est pas tout simplement une stratégie de négociation de la STCUM. «N'aurait-il pas été possible de permettre aux autobus de faire plus de kilométrage avant de les remiser pour fin d'entretien compte tenu de la situation actuelle?», fait-il valoir. Il comprend mal, dit-il, que la STCUM soit privée de 33 p. cent de sa flotte pour la seule raison que les employés d'entretien refusent de faire du temps supplémentaire. «C'est aberrant!», conclut-il. □

Les autres provinces craignent d'avoir à hausser les impôts

d'après Canadian Press

■ Les diverses provinces n'ont pas tardé à emboiter le pas au Québec pour manifester leur déception, voire leur colère, devant les mesures annoncées dans le budget Wilson.

À Toronto, le trésorier de l'Ontario, Robert Nixon, a laissé entendre que les réductions des paiement de transfert annoncées dans le budget fédéral pourraient l'obliger à augmenter les taxes provinciales.

M. Nixon a expliqué que l'Ontario aurait à trouver 480 millions $ de plus cette année seulement pour maintenir les services de santé et d'éducation. Et pour trouver cet argent, il faudra augmenter les taxes, éliminer certains programmes ou augmenter le déficit. Or, M. Nixon a annoncé lundi que le budget ontarien serait équilibré au cours du présent exercice financier.

Pour sa part, le ministre des Finances du Manitoba, Clayton Manness, a déclaré que sa province allait perdre, au cours des deux années à venir, quelque 100 millions $ en paiements de transfert supprimés par Ottawa pour la santé et l'éducation.

«Il m'apparait, a dit M. Manness, qu'Ottawa a décidé de faire supporter le poids de sa dette par les provinces.» Il n'a pas donné d'indications sur la manière dont son gouvernement comblerait cette perte de revenus lors de la préparation de son propre budget, dans quelques mois. Mais il a néanmoins promis que l'impôt sur le revenu des particuliers, qui est déjà l'un des plus élevés au Canada, ne serait pas haussé.

Enfin, à Victoria, le premier ministre Bill Vander Zalm a réagi avec colère au budget Wilson, en affirmant qu'Ottawa pénalisait la Colombie-Britanique pour la façon sensée dont elle gérait ses propres fonds.

«Depuis des années, a-t-il dit, la Colombie-Britannique prévoit très soigneusement tous ses besoins, afin d'assurer des programmes de choix à toute sa population. Et voilà qu'il va peut-être nous falloir hausser des impôts que le gouvernement fédéral aurait dû hausser lui-même s'il avait eu le courage de faire face à ses difficultés au lieu de s'en défaire sur le dos des provinces.»

Le budget de 13,5 milliards $ déposé par le gouvernement de Victoria l'an dernier est le premier budget équilibré que la province ait connu en une décennie.

Et la morte se réveilla...

MASCATE

Oman

■ Alors que le rite des obsèques était en cours, une femme tenue pour morte s'est soudain redressée et s'est mise à crier qu'elle était toujours en vie, rapporte mardi le quotidien de langue anglaise *Oman Daily Newspaper*.

La fausse défunte était aspergée d'eau par ses parents, conformément au rite musulman, ce qui l'a probablement «réveillée». Son identité n'a pas été révélée, mais on sait que la scène s'est produite dans le village de pêcheurs de Lioua, à 300 km de la capitale Mascate.

La femme avait été déclarée morte après une longue période de coma.

La Quotidienne — Tirage d'hier
à trois chiffres **319**
à quatre chiffres **4009**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h.		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h.	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Detaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classees	285-6900	Carrieres et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numero 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

08-3-01

MERCREDI 21 FÉVRIER 1990

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

BOMBE

La bombe à retardement

s'agit, principalement, de ceux qui investissent dans les actions accréditives, ceux qui détiennent ou envisagent de contribuer à un Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ), ceux qui contribuent à un REÉR-fonds mutuel et des familles nombreuses à faibles revenus.

● Le ministre a annulé, depuis minuit lundi soir, le Programme de stimulation de l'exploration minière; cela signifie, en clair, la mort des actions accréditives, que M. Wilson avait déjà sérieusement amochées avec l'introduction de la notion de Pertes nettes cumulatives sur placements (PNCP). Autrement dit, à partir de maintenant, les actions accréditives, faut oublier ça!

● De nouvelles dispositions sont introduites en ce qui concerne les REEE. Pour en bénéficier, un étudiant devra être inscrit à plein temps dans une institution d'enseignement reconnue, ce qui n'est pas le cas actuellement. Une pénalité de 1 p. cent par mois s'appliquera lorsque le plafond des cotisations (1500$ par année) sera dépassé. Des contrôles plus sévères seront introduits. À tout prendre, ce train de mesures a pour effet de diminuer les avantages des REEE.

● Le ministre relève le seuil à partir duquel les parents de familles nombreuses ont droit au ver-

QUÉBEC

Une saignée «injuste» de 220 millions pour le Québec cette annee

ler que le ministre reconnait, au détour d'une annexe à son discours, que seules les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Québec «ont réduit leurs dépenses de programmes en termes réels depuis 1984».

L'exeman du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), qui finance notamment l'aide sociale, donne une bonne idée de la situation.

Pour chaque dollar que Québec dépense dans l'aide sociale, Ottawa lui rembourse 50 cents. Inversement, chaque dollar qu'il sabre lui coûte 50 cents.

Pendant que le Québec consacrait beaucoup d'énergie à dégraisser jusqu'à l'os son régime d'aide sociale, l'Ontario, elle, s'est lancée dans un programme de rattrapage.

C'est ce qui explique qu'au cours des cinq dernières années, le taux de croissance moyen des transferts fédéraux RAPC a augmenté de seulement 2 à 3 p. cent au Québec et en Saskatchewan contre 14 p. cent en Ontario, même si Ottawa verse 160$ per capita à notre riche voisine contre 249$ au Québec en transferts RAPC.

Voilà pourquoi le ministre a décidé que la croissance de ce type de transferts à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à l'Ontario — les trois Crésus de la Confédération — sera limitée à 5 p. cent. Autrement dit, si une de ces provinces avait dépensé 2 milliards$ l'an dernier, Ottawa lui en aurait remboursé un. Cette année, elle pourra recevoir au plus 1,05 milliard$, qu'elle dépense 2,1 milliards$ ou plus. Ce plafonnement est en place pour les deux prochaines années.

Ottawa maintient intacts cependant ses paiements de péréquation, renouvelés pour cinq ans, en 1987-88.

M. Wilson trouvera certainement le moyen de faire taire ses détracteurs québécois en faisant ressortir, par exemple, que la province recevra quand même cette année 10,2 des 33,1 milliards$ qu'Ottawa versera aux dix gouvernements provinciaux, une augmentation de 3,2 p. cent par rapport à l'an dernier. □

sement anticipé du crédit d'impôt pour enfants. En clair, cela veut dire qu'en novembre prochain, les familles comptant trois enfants ou plus, et dont le revenu est inférieur à 25000$, auront droit à un crédit anticipé de 383$ par enfant. Cela touche quelque 15000 ménages québécois.

● Très petit cadeau pour ceux qui détiennent des REER-fonds mutuels et qui ne peuvent y inclure, présentement, plus de 10 p. cent de la valeur totale de leur portefeuille en titres étrangers. Ce plafond augmentera de 2 p. cent par année pendant cinq ans, pour atteindre 20 p. cent en 1994. Cette mesure n'enlève ni ne donne rien à Ottawa, mais donne plus de liberté aux petits épargnants.

● Si vous avez l'habitude de jouer au fin finaud avec le fisc, M. Wilson a de mauvaises nouvelles pour vous. Il prévoit en effet resserrer les mesures de contrôle et de perception de l'impôt, ce qui devrait lui rapporter, au Québec seulement, quelque 40 millions$.

● Enfin, si vous comptez sur Ottawa pour vous aider à accéder au logement social, vous risquez d'attendre un peu plus longtemps que prévu. Les fonds fédéraux consacrés au logement social devaient augmenter de 106 millions$ cette année et de 121 millions$ l'an prochain. Au lieu de cela, ils grimperont de 90 et de 86 millions$ respectivement. L'impact de cette mesure sera relativement peu important, puisqu'elle ne risque de toucher que 1000 ménages québécois par année au cours des deux prochaines années, alors que plus de 9000 autres continueront de bénéficier de fonds fédéraux. Il faut dire, à ce chapitre, que la contribution fédérale au financement de logements sociaux a bondi de 51 p. cent au cours des cinq dernières années, pour atteindre 1,7 milliard$.

Toutes ces mesures sont de portée limitée. Actions accréditives, REEE, titres étrangers et crédits d'impôt pour enfants ne touchent qu'une petite minorité de contribuables. L'immense majorité d'entre nous ne sentira donc rien pour l'instant. C'ést du provincial qui viendront les coups durs. M. Wilson ne laisse pas beaucoup le choix à Québec. Et alors, nous risquons bien de tous passer à la caisse... □

LOI

STCUM: Québec n'écarte pas une loi spéciale

matin par le Conseil des services essentiels. C'est à l'issue de cette rencontre que le conseil pourrait émettre une ordonnance obligeant les 2100 employés d'entretien à cesser leurs moyens des pression.

Durant ce temps, par une température moyenne de moins 14° (moins 35° si on tient compte du facteur vent), les usagers ont été privés totalement de transport en commun sur 61 circuits. Selon les chiffres de la Société, seuls 950 des 1420 véhicules de la flotte étaient en état de rouler. Plusieurs compagnies de taxi ont d'ailleurs affirmé avoir connu une hausse de 30 et même 50 p. cent du nombre d'appels au cours de la journée, une situation attribuable en grande partie à l'absence d'autobus sur de nombreux circuits, a-t-on dit.

Au cours de la journée, dans une entrevue radiophonique, le

62 circuits supprimés

■ La STCUM a annoncé que 62 circuits seraient supprimés aujourd'hui dans l'ensemble du réseau, la ligne 25 s'ajoutant à la liste d'hier. Le circuit 25 (de L'Église) débute à la station de métro de l'Église et se termine à la station Vendôme, via l'avenue de l'Église.

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

● à Montréal : Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;

● à Montréal : Banque de commerce canadienne impériale, en collaboration avec les entreprises de l'édifice, rez-de-chaussée, 1155 ouest, boul. René-Lévesque, de 9 h 30 à 16 h;

● à Vaudreuil-Dorion : organisée par le Club Kiwanis en collaboration avec le Choeur de Vaudreuil-Soulanges, Centre commercial Vaudreuil, 2, rue Dutrisac, de 14 h 30 à 20 h 30;

● à Saint-Joseph : Les Poudres métalliques du Québec QIT-Fer et titane, sous-sol de l'église Saint-Joseph, rue Saint-Pierre, de 10 h à 11 h 30 et 13 h à 16 h;

● à Contrecoeur : organisée par le Comité féminin du Club Optimiste de Contrecoeur, salle Daunais, 600, rue Lajeunesse, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Presse

Le «père» du 714-X rencontre le docteur Jolivet

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Premier contact entre la médecine officielle et le père du produit anti-cancer 714-X: le docteur Jacques Jolivet, de l'Institut du cancer de Montréal rencontre aujourd'hui le chercheur indépendant Gaston Naessens à son domicile de Rock Forest, près de Sherbrooke.

Le spécialiste attaché à la clinique d'oncologie de l'hôpital Notre-Dame de Montréal va consulter dix dossiers de malades traités au 714-X, dossiers que Gaston Naessens a déjà soumis aux trois experts choisis par lui.

Selon une proposition faite par le docteur Jolivet le 17 janvier dernier, trois spécialistes montréalais du cancer, les docteurs Jean Latreille de l'Hôtel-Dieu, Gérald Batist du McGill Cancer Center et le docteur Jolivet lui-même devaient étudier les dossiers de patients traités au 714-X en même temps que les trois experts de M. Naessens, le tout en présence d'un journaliste scientifique dont le nom n'a pas encore été dévoilé. Jusqu'à hier après-midi, le docteur Jolivet n'avait reçu aucune nouvelle de Gaston Naessens. Il a lui-même communiqué avec le chercheur de Rock Forest qui a accepté de le recevoir. Cependant, M. Naessens a refusé qu'un observateur proposé par le docteur Jolivet assiste à la rencontre. Aucune précision n'a été fournie sur les cas soumis au docteur Jolivet.

Hier, avant que Gaston Naessens n'accepte de le rencontrer, le docteur Jolivet exprimait son impatience à *La Presse*. «Je veux que cette affaire débouche enfin. Je n'ai rien reçu de lui, ni accusé de réception à ma lettre, ni dossiers de malades». Le spécialiste se demandait s'il devait considérer l'affaire comme totalement «morte» ou attendre encore.

De son côté, Gaston Naessens déclarait à *La Presse* qu'il attendait «l'évolution de certaines choses», sans préciser lesquelles. Mais il affirmait que tout allait s'arranger, que «tout allait arriver en son temps». Le chercheur indépendant a affirmé que Santé et bien-être-social Canada, qui a émis la semaine dernière une mise en garde à tous les médecins du pays au sujet du 740-X, un «produit non éprouvé», dont on ne connait «ni l'innocuité, ni l'efficacité», avait accordé à 17 médecins l'autorisation de se le procurer pour des raisons humanitaires. «Ce sont toujours des cas en phase terminale», a dit M. Naessens, qui a affirmé de plus que «même dans ces cas-là, certains médecins ont constaté des améliorations notables». M. Naessens a nié la rumeur selon laquelle le journaliste scientifique choisi pour assister aux analyses des six experts soit Christopher Bird, un Américain collaborateur de la revue «New Age». «Il n'aurait pas de crédibilité pour ce genre de choses, a dit M. Naessens; j'ai contacté quelqu'un de Montréal.» Le docteur Jacques Jolivet a dit ignorer totalement le nombre de médecins qui ont demandé une autorisation «humanitaire» de Santé et Bien-Être Social Canada pour le 714-X. «Si j'ai des patients qui insistent, je les réfère au Comité d'appui à Gaston Naessens, a-t-il dit. C'est tout. Le cas s'est présenté avec une patiente venue de Rimouski récemment, qui pensait que le traitement était dispensé à la clinique de l'hôpital Notre-Dame. La pauvre!».

Un autre patient du docteur Jolivet, l'ancien ministre péquiste et député Gérald Godin qui a subi le traitement au 714-X a appris une bonne nouvelle cette semaine: sa tumeur cancéreuse s'est «stabilisée» depuis un mois et demi. Gérald Godin a déclaré à *La Presse* que la dernière scanographie qu'il avait subie avait donné cet heureux résultat. «Il faut dire que j'ai subi un barrage de traitements. Chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie, 714-X, sans compter une diète extraordinaire, celle du docteur Catherine Kousmine». Médecin suisse, le docteur Kousmine préconise une nourriture «vivante», c'est-à-dire sans produits industriels, ni gras animal. «Je me nourris de calmars, de poissons, de viandes blanches, de foie de veau, raconte Gérald Godin. C'est excellent, et c'est ce qu'il faut pour être encore là demain!». Pour le moment, le journaliste, poète et homme politique est heureux d'annoncer qu'il est «en congé de traitement» jusqu'à la prochaine scanographie.

Le docteur Jolivet, qui traite Gérald Godin, a confirmé l'état stationnaire du cancer de son patient. «Dans trois mois environ, nous lui passerons un autre scanner, a dit le médecin. Mais il est bien difficile de déterminer les raisons de son état actuel. Sa tumeur avait été enlevée à la chirurgie, puis «brûlée» à la radiothérapie (traitement au cobalt externe), pour consolidation de la chirurgie, et on avait complété par une chimiothérapie en deux cycles. C'est entre ces deux cycles que le 714-X lui a été appliqué. Le cancer n'est pas une maladie simple.»

Une usine ferme plutôt que de se plier à l'Environnement

Trouvant les exigences de l'Environnement trop coûteuses, la Norton Company licencie ses 116 employés de Cap-de-la-Madeleine

ANDRÉ NOËL

■ Une société américaine, la Norton Company, a annoncé hier qu'elle fermait son usine du Cap-de-la-Madeleine, près de Trois-Rivières, et licenciait ses 116 employés plutôt que de se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement.

«Les dirigeants de la compagnie nous ont réunis dans la cafétéria de l'usine et nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas répondre aux demandes du ministère», a dit hier soir Alain Turcotte, président du syndicat (CSN) de la Norton Céramiques Avancées du Canada Inc.

«On pensait tous que la compagnie allait investir pour nettoyer ses installations. Mais non. La Norton affirme que sa décision est définitive. Mais on va quand même demander au ministère de baisser ses exigences.»

Le siège social de la Norton Company est situé à Worcester, dans le Massachussets. La société a acheté l'usine en 1951 pour fabriquer du carbure de silicium, un abrasif qui entre dans la production de meules, d'émeri, de papiers sablés et dans l'alliage de certains métaux.

L'annonce de la fermeture, prévue pour le 1er juillet, suit la publication d'une décision sans précédent de la Commission municipale du Québec, un tribunal quasi-judiciaire qui entend notamment les causes environnementales.

Dans sa décision, rendue le 2 février, la Commission maintenait une ordonnance du ministère de l'Environnement, qui obligeait la compagnie à nettoyer ses installations afin de ne pas empoisonner le quartier. La compagnie avait porté un appel contre cette ordonnance.

Mais la Commission municipale a décidé que le ministère était dans son droit d'obliger la compagnie à «procéder au captage des émissions gazeuses émanant de l'aire des fournaises et à la dispersion de ces gaz de façon à réduire les odeurs en-dessous du seuil de perception à la limite des immeubles résidentiels avoisinants».

Selon M. Turcotte, le directeur de l'usine, Serge Bisson, aurait déclaré aux employés, hier, que les travaux réclamés coûteraient entre 50 et 60 millions$. Il a été impossible de joindre M. Bisson ou un autre porte-parole de la compagnie, hier soir.

Lise Gauthier, présidente du groupe Vipoin (Victimes de la pollution industrielle) au Cap-de-la-Madeleine, s'est dit très attristée de l'annonce de la fermeture.

«La décision de la Commission municipale était une victoire pour nous, a-t-elle dit. La perte d'emplois est une défaite. La compagnie fait preuve d'irresponsabilité sociale en ne modernisant pas ses installations.»

C'est le groupe Vipoin qui a mené le premier la lutte, d'abord en forçant le ministère de l'Environnement à intervenir. Les familles habitant près de l'usine se plaignent depuis longtemps des retombées des poussières et des odeurs nauséabondes.

M. Turcotte a dit cependant que la victoire de Vipoin était «dangereuse». «Si d'autres groupes environnementaux obtenaient des victoires semblables dans la région, il y a beaucoup d'usines qui fermeraient, a-t-il dit. Il me semble qu'il y a moyen de combattre la pollution tout en sauvant les emplois... Il ne faut pas aller jusqu'à obliger les compagnies à réduire les émanations sous le seuil de détection.»

Une autre usine de la Norton à Shawinigan, qui emploie 150 personnes, reste ouverte.

100 000 résidants de l'île reçoivent des «enviro-bacs»

Ces contenants serviront à recycler papier, bouteilles et canettes dans cinq municipalités de l'ouest de Montréal

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Cent mille résidants de Mont-Royal et de cinq autres municipalités de l'ouest de l'île (Baie d'Urfé, Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Pointe-Claire), représentant 35000 foyers, apprennent, depuis cette semaine, à devenir de diligents recycleurs de déchets.

Ces résidants sont en effet devenus propriétaires d'«enviro-bacs» — de petits contenants en plastique recyclé, destinés à recevoir du papier, des bouteilles et des canettes — des instruments qui permettront, souhaitent les municipalités, de réduire de 25 p. cent l'impact environnemental de la masse des ordures.

Dès le 5 mars, des camions recycleurs nouveau style, spécialement conçus pour le ramassage des bacs, enlèveront les déchets réutilisables qui seront ensuite déposés sur les lieux où ils seront recyclés.

L'événement n'est pas négligeable car il est la première manifestation — la première phase — du programme de recyclage (un plan de gestion des déchets intégrée) que la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal entend réaliser dans les 27 municipalités qui jouxtent la ville même de Montréal.

La ville de Montréal n'est pas membre de cette Régie et administre un programme qui lui est particulier.

Le programme de «collecte sélective» des villes périphériques, lui, est englobant et généralisé. Il touche, dans cette première phase seulement, près du double des citoyens qui bénéficient actuellement des projets-pilotes mis sur pied dans trois quartiers de la ville même de Montréal.

La ville de Montréal n'offre de collecte sélective, pour le moment, qu'auprès de 19000 foyers. Ces derniers participent à trois projets expérimentaux dans les quartiers de Pointe-aux-Trembles, de Saint-Sulpice et de Notre-Dame-de-Grâce. La Régie intermunicipale est présidée par le maire de LaSalle, M. Michel Leduc. Cette ville a déjà son propre programme efficace de collecte sélective. Il n'y a par ailleurs pas de ramassage sélectif à Laval; sur la Rive-Sud un pareil système a été implanté à Saint-Lambert.

Le directeur général de Mont-Royal, M. Duncan Campbell, dit espérer que tous les citoyens de cette ville voudront participer au programme. Pour le moment du moins, les récalcitrants ne seront pas l'objet de poursuites. Les programmes de sensibilisation des citoyens, mis sur pied par la Régie, et l'intérêt généralisé, dans ces secteurs suffiront, selon lui, à engager un mouvement d'adhésion global.

M. Campbell a par ailleurs souligné que l'entrepreneur privé auquel on a confié le ramassage, la multinationale WMI, s'est formellement engagée à mener les ordures au recyclage. Il a expliqué par exemple que la papetière Cascades s'est engagée à recycler le papier; la compagnie Péloquin à réemployer le verre et Sidbec de Contrecoeur à traiter les cannettes. Il a dit que les municipalités attachent autant d'importance à cette question de la réduction de la masse des déchets qu'à celle de la réduction des coûts.

Selon l'administrateur, la collecte sélective devrait réduire de 25 p. cent la masse des 15000 tonnes de déchets que Mont-Royal jette actuellement au prix de 50$ la tonne dans la carrière Miron.

Hier, à Mont-Royal, des enviro-bacs ont été livrés dans chacun des foyers de la ville à l'exception des immeubles ayant plus de huit logements. Ces derniers, a dit M. Campbell, ne se prêtent pas à ce type d'enlèvement.

Les contenants comprennent une cloison qui permet de séparer le papier journal des bouteilles et des cannettes. Le contenu sera ramassé par des camions spécialement conçus par la compagnie WMI à Walinga, aux États-Unis. Le reste des ordures est ramassé par les camions ordinaires selon les méthodes traditionnelles.

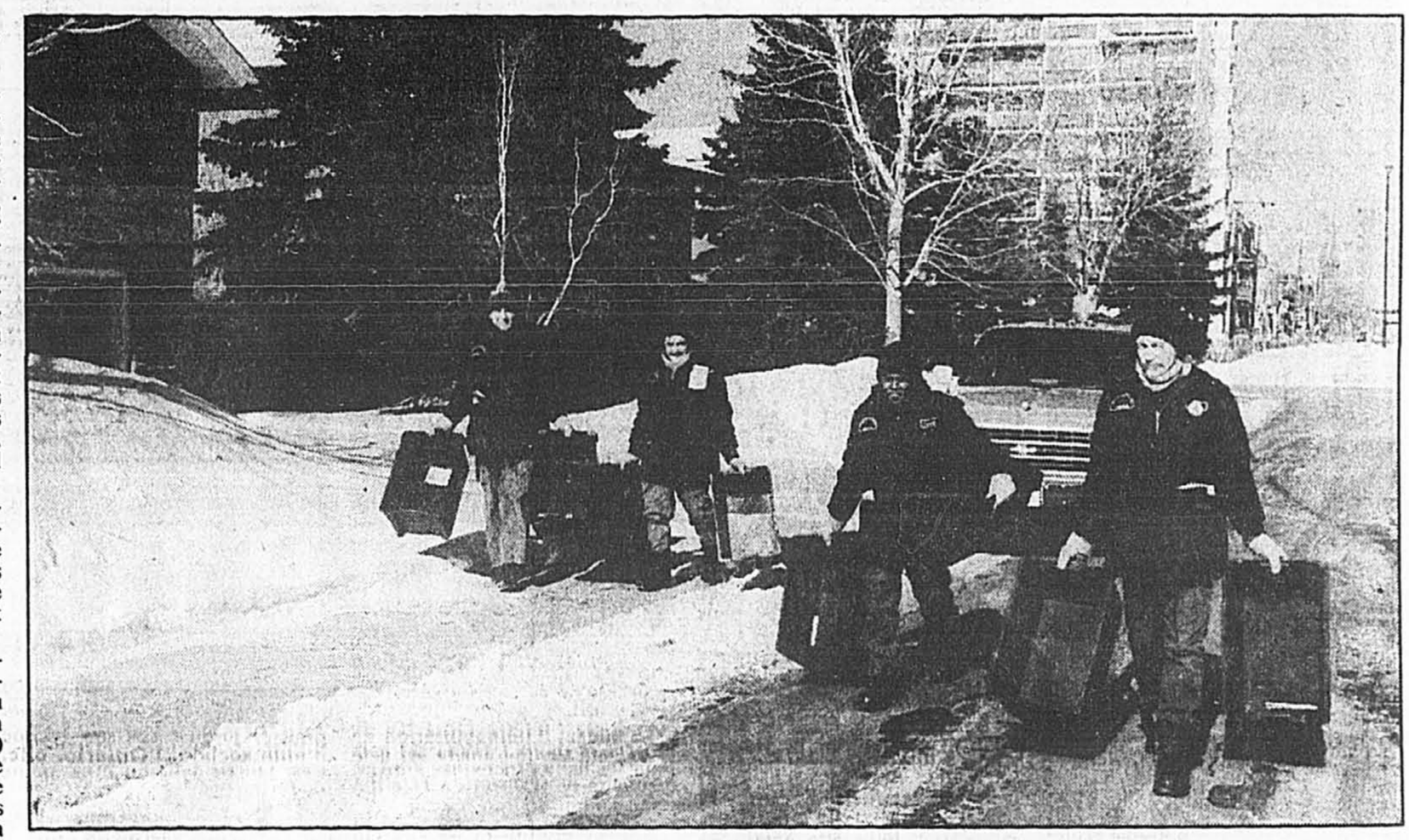

Les employés de la ville de Mont-Royal ont distribué hier, à chaque porte de la ville, les enviro-bacs qui serviront au ramassage sélectif des ordures. On compte ainsi réduire de 25 p. cent la masse des déchets acheminés dans les dépotoirs. PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Les avocats divergent d'opinion quant à savoir s'il faut libérer Mme Poulos

Celle-ci est accusée d'avoir tué un homme qui lui avait demandé de mettre fin à ses jours

LISA BINSSE

■ Micheline Poulos, 36 ans, accusée du meurtre de son «parrain» Frank Guzzo, 58 ans, un homme malade qui avait demandé qu'on mette fin à ses jours, devrait demeurer incarcérée en attendant son procès «pour éviter que les gens aient l'impression que la justice cautionne un tel geste».

«Les gens doivent savoir que la justice ne cautionne d'aucune façon un tel geste», a déclaré hier Me Suzanne Coupal, procureur de la Couronne, qui s'oppose à la requête de mise en liberté provisoire de Mme Poulos, présentée hier par Me Robert Sacchitelle, devant le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure. Le juge doit rendre sa décision aujourd'hui.

Pour sa part, Me Sacchitelle est d'avis que l'accusée ne constitue pas un danger pour la société. Sa détention n'est pas nécessaire à la justice et l'image de la justice ne serait pas ternie par sa mise en liberté provisoire. De plus, Mme Poulos est disposée à déposer un cautionnement de 25000$ pour retrouver provisoirement sa liberté.

Me Coupal a rappelé qu'un article du Code pénal interdit à toute personne de donner la mort à une autre, même avec son consentement. Et le fait qu'il y ait consentement ne constitue pas une défense appropriée.

M. Guzzo, l'ex-gendre du célèbre homme d'affaires Vincenzo Cotroni, le présumé «parrain» de Montréal, est mort le 5 janvier après avoir reçu six balles dans la tête alors qu'il était alité. Malade et souffrant, M. Guzzo avait demandé à l'accusée de le tuer pour le libérer de ses souffrances. M. Guzzo pensait souffrir du cancer, mais un rapport d'autopsie préparé après sa mort fait état d'athérosclérose généralisée. Le rapport ne fait aucune mention de cancer.

La compagne de M. Guzzo pendant 20 ans, Mme Olga Naperecka, avait déclaré à l'enquête préliminaire que M. Guzzo avait donné instructions à Mme Poulos de le supprimer. Elle a réitéré hier que M. Guzzo était très malade et ne croyait pas aux médecins. Il refusait d'en voir un. Elle ne voulait pas aller contre ses désirs, par respect pour lui.

Me Coupal a parlé d'un acte commis de manière délibérée dans le respect, en tout point, des désirs de M. Guzzo.

Me Sacchitelle, en réplique à Me Coupal, a souligné qu'il savait très bien que l'euthanasie ne constituait pas un moyen de défense dans l'état actuel du droit canadien. Par contre, il a noté que la Commission de réforme du droit, dans un de ses rapports, propose d'exclure le meurtre commis pas compassion de la définition du meurtre au premier degré. Par ailleurs, a-t-il dit, il ne faut pas jouer à l'autruche en ce qui a trait à l'euthanasie. L'euthanasie est pratiquée fréquemment dans les hôpitaux.

Mais pour Me Sacchitelle, le problème n'est pas là. Mme Poulos ne représente aucun danger. C'est une citoyenne respectueuse des lois, une employée modèle, accusée d'un crime grave. Elle doit bénéficier de la présomption d'innocence et n'a pas à être punie à l'avance. Si elle a à être punie, elle le sera au terme de son procès.

Une des personnes qui serait prête à recevoir Mme Poulos, si elle était libérée, est Mme Narepecka elle-même. Mme Narepecka, 58 ans, a rappelé hier qu'elle connaît Mme Poulos depuis plusieurs années. Elle l'a qualifiée de «bonne personne qui n'est pas une menace pour la société», une personne avec laquelle elle s'entendait très bien, «une très bonne amie». Elle a précisé que Mme Poulos, qui a vécu avec la mère de M. Guzzo et avec le couple Guzzo, pendant quatre ou cinq ans au début des années 1970, a quitté son emploi à la Banque Royale en décembre pour l'aider à prendre soin de M. Guzzo à plein temps. Mme Poulos travaillait pour cette banque depuis 15 ans. Au moment de sa démission, elle était agent au service à la clientèle.

Selon Mme Narepecka, les trois formaient en quelque sorte une famille. C'est M. Guzzo qui a demandé à Mme Poulos de quitter son emploi pour aider sa «marraine». Elle a accepté.

Mme Poulos, minuscule dans un tailleur couleur lilas, les cheveux courts grisonnants, est elle-même venue à la barre expliquer qu'elle passait la majorité de son temps libre chez les Guzzo qu'elle connaissait depuis l'âge de 17 ans. «C'était comme des parents.»

Mme Merris Centomo, assistante para-judiciaire pour la Société Elizabeth Fry, est venue dire au tribunal que Mme Poulos, advenant sa libération, pourrait demeurer à la maison de transition Thérèse Casgrain, rue Saint-Hubert. Elle y serait encadrée, ses déplacements surveillés. L'Armée du Salut serait prête à trouver du travail bénévole pour Mme Poulos, à la condition qu'elle s'engage à respecter les conditions de sa mise en liberté.

Accusée d'avoir tué son amie, Maryse Thériault a déjà été condamnée pour meurtre

MARCEL LAROCHE

■ Condamnée à six ans de pénitencier, il y a près de huit ans, pour avoir assassiné à coups de couteau un client d'un bar de Sorel, Maryse Thériault est à nouveau écrouée, accusée cette fois d'avoir égorgée son amie de coeur Sylvie Longpré.

Reconnue comme une jeune femme au caractère bouillant, Maryse Thériault n'avait que 18 ans lorsqu'un client d'un club de nuit de sa région natale a eu le malheur de se moquer de son embonpoint.

Ce banal incident survenu le 12 décembre 1981 allait coûter la vie à Richard Plante, 29 ans, poignardé par cette adolescente agressive qui allait plus tard être appréhendée par la police et accusée de meurtre au second degré.

Après s'être évadée, avec sept autres détenues, de la prison pour femmes Tanguay, à Montréal, l'accusée n'avait été capturée que plusieurs mois plus tard.

L'adolescente avait finalement reconnu sa culpabilité sous une inculpation réduite d'homicide involontaire, en mai 1982, et condamnée le 20 juillet de la même année à six ans de pénitencier.

Ses nombreux séjours dans les prisons du Québec et de l'Ontario où elle s'est incidemment évadée à plusieurs reprises, à Montréal et à Kingston, ont pris fin le 15 septembre 1989. Au moment de sa libération sous surveillance obligatoire, elle ne pesait que 135 livres.

Depuis ce temps, Maryse Thériault habitait l'appartement 103, au 665 rue Frontenac, à Longueuil. À cause de son dossier de violence, elle devait se présenter toutes les semaines à la centrale de police de cette municipalité de la Rive-Sud.

Maryse Thériault, 26 ans.

À la suite d'une discussion envenimée qui l'aurait opposée à son amie de coeur Sylvie Longpré, une Lavalloise de 26 ans, Maryse Thériault aurait à nouveau joué du couteau en lui tranchant la gorge.

Appréhendée par la police de Longueuil dimanche dernier, Maryse Thériault attend en prison d'être jugée pour un crime identique à celui qui lui a valu dans le passé six ans de bagne.

Attention, votre propriété n'est peut-être pas à l'abri de l'exploration minière !

C'est ce qu'ont notamment constaté des résidants d'Hemmingford le mois dernier

LILIANNE LACROIX

■ C'est avec une surprise mêlée d'incrédulité que les habitants d'Hemmingford ont découvert récemment toute la portée d'un petit article de la loi québécoise sur les mines qui permet à quiconque en détient les droits de venir faire de l'exploration et éventuellement de l'exploitation minière sur leur propriété.

En fait, la petite histoire d'Hemmingford aurait pu se produire n'importe où... même dans votre cour.

En novembre dernier, les habitants remarquent des employés qui semblent arpenter des terrains. Jusque-là, on ne s'en fait pas trop, c'est pratique assez courante tant pour les ministères que pour les municipalités.

Mais quand certains ont vu, en janvier, la compagnie FreeWest Resources débarquer avec sa machinerie dans la cour d'un voisin (consentant) pour creuser ses petits trous, on a posé des questions. Et alors, on a appris que la compagnie minière avait acquis les droits d'exploration sur quelque 10 milles carrés du canton de Hemmingford. En fouinant un peu plus, ils apprennent que le Parc Safari ne fait pas partie de la zone délimitée mais que la compagnie est à la recherche de zinc et que leur région présente des caractéristiques géo-physiques prometteuses.

«On n'en avait jamais entendu parler, déclare le maire Yvon Gravel. La moindre des choses, c'aurait été de nous avertir.»

Comme la plupart des citoyens qui se croient maîtres chez eux, les résidants de Huntingdon ont été surpris d'apprendre que cette devise avait ses limites.

Un propriétaire de maison ou de terrain n'est, en fait, que détenteur des «droits de surface», explique M. George Cockburn, directeur du service des titres miniers au ministère de l'Énergie et des Ressources. Le sous-sol, en principe, appartient à la Couronne.

Quiconque peut donc se présenter au gouvernement provincial et obtenir, moyennant argent, des claims, des titres de propriété donc, sur n'importe quelle portion du sous-sol, même celle où repose votre maison. Ces titres immobiliers, renouvelables tous les deux ans, se vendent, se troquent, s'hypothèquent comme toute autre propriété...

La loi, à l'article 26, est d'ailleurs claire: «Nul ne peut interdire ou rendre difficile l'accès d'un terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine public à celui qui a le droit de le prospecter...»

«La plupart des gens ne savent pas que les droits aux minéraux existent», admet M. Cockburn.

Mais il tient à faire la part des choses: «Les propriétaires de terrains ont des droits, eux aussi. Les compagnies doivent d'abord s'entendre avec vous pour avoir accès à votre propriété et faire leurs expertises.»

Et s'ils ne s'entendent pas? Si la compagnie qui détient les claims fait face à un propriétaire «belligérant», elle peut se tourner vers le tribunal d'expropriation qui peut alors lui accorder un droit d'accès.

«Il faut comprendre que l'exploration minière, c'est l'art de chercher une aiguille dans une botte de foin, explique M. Cockburn. Des travaux préliminaires comme ceux-là débouchent rarement sur une mine...»

Si toutefois on découvre ce fameux filon si rare, la compagnie peut alors s'entendre à nouveau avec le propriétaire ou, en désespoir de cause, s'adresser au tribunal qui pourrait l'exproprier. Évidemment, la compagnie devra dédommager le propriétaire, dans le cas de dégâts comme dans le cas d'un achat, forcé ou non.

«L'activité minière est un moteur économique excessivement important, explique le sous-ministre, M. Onil Roy. En 1987, 450 millions $ ont été dépensés au Québec seulement en exploration». Générant 2,7 milliards $ d'exportations, l'exploitation minière fournit 20000 emplois directs.

Jusqu'en 1982, toutefois, les propriétaires des Cantons de l'Est possédaient le sous-sol en plus du terrain de surface. Mais la loi fut alors modifiée pour que tout le sous-sol québécois devienne propriété gouvernementale.

Que les habitants d'Hemmingford se rassurent un peu. Selon M. Watson, président de Freewest, ces premiers tests préliminaires dans leur région ont été négatifs: «Le taux de concentration de zinc ne justifie pas l'exploitation, explique-t-il. Si un deuxième test qui sera effectué à l'été donne les mêmes résultats, nous laissons tomber.»

Laval souhaite enfouir ses déchets hors de l'île Jésus

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ L'administration Gilles Vaillancourt s'adressera bientôt à l'Assemblée nationale afin d'obtenir l'autorisation d'acheter si nécessaire des bâtiments ou terrains à l'extérieur du territoire de Laval.

Par cette requête, les autorités lavalloises veulent avoir la possiblité, si l'occasion se présentait, de devenir propriétaires d'un emplacement en dehors de l'île Jésus pour disposer de leurs ordures ménagères ou pour autres fins.

La deuxième ville du Québec veut en réalité obtenir les mêmes pouvoirs que la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal et le pouvoir de conclure une entente avec tout organisme existant pour disposer des ordures de la municipalité.

Lors d'une rencontre, à l'issue de la séance du comité exécutif hier, le maire Vaillancourt a souligné que la ville ira bientôt en appel d'offre relativement au projet de la collecte sélective des déchets. Avant la fin de 1990, Laval veut tenter une expérience de tri à la source des ordures dans les secteurs est et ouest de l'île.

Quant à l'implantation d'une usine de compost, le maire Vaillancourt souligne qu'elle peut solutionner seulement entre 20 et 25 p. cent des ordures ménagères.

Dans l'île Jésus, les éboueurs doivent disposer de 180000 à 200000 tonnes de déchets par année.

La demande relative à l'achat de bâtiments ou terrains à l'extérieur de son territoire qui sera présentée au gouvernement du Québec, fait Au nombre des amendements que Laval veut obtenir à sa charte, il en est un qui permettrait à la Ville de placer des vignettes sur des automobiles afin d'accorder un droit exclusif de stationnement à certains groupes de résidents près de leur demeure ou dans les rues avoisinantes.

Depuis la décision des autorités du cégep Montmorency d'exiger des droits de stationnement, les rues du secteur sont paralysées par les véhicules appartenant à des étudiants ou au personnel qui boycottent le parking, ce qui a entraîné un vif mécontentement de la part d'un groupe de résidents.

Laval veut aussi obtenir l'autorisation d'augmenter les amendes pour stationnement en zone interdite.

Garage municipal: Verdun annule un contrat de 7,5 millions$

■ La ville de Verdun a décidé de résilier un contrat de 7,5 millions$ récemment accordé à la compagnie Aldar Construction Ltée, en vue de la réalisation d'un nouveau garage et d'ateliers municipaux.

La compagnie en question, selon le directeur général de la ville, M. Gaétan Laberge, faisait défaut à ses engagements. Le chantier a été brusquement abandonné, en juin dernier, à la suite de difficultés administratives chez le contracteur, forçant les assureurs à assumer la responsabilité de la poursuite des travaux.

Selon M. Laberge, ce contretemps repousserait d'environ deux mois l'échéance des travaux, prévue pour juin prochain. Entre temps, Verdun continuera d'occuper ses vieux locaux dispersés à travers la ville.

La compagnie Markel Assurance négocie actuellement la reprise des travaux avec un nouveau contracteur dont on ignore pour l'instant l'identité. Le chantier devrait rouvrir dans quelques semaines.

M. Maurice Couturier, conseiller municipal, a déclaré à *La Presse*, hier, qu'un peu plus de 20 p. cent des travaux avaient été complétés avant que la ville ne mette fin à ses engagements avec la compagnie Aldar. Sans s'expliquer la raison du désistement de la compagnie, le conseiller soupçonne que l'entreprise faisait face à des difficultés financières. Il a cependant souligné qu'en raison de la loi des soumissions publiques, obligeant les municipalités à octroyer les contrats au plus bas soumissionaire, la ville exige de tout entrepreneur une garantie d'un assureur.

Les représentants d'Aldar n'ont pu être joints par *La Presse*.

Chez Markel, la surintendante, Mme Louise Leclerc, a expliqué qu'il était plutôt rare qu'une compagnie de construction ne puisse respecter un engagement aussi important, d'autant plus que l'assureur exige des bilans financiers très détaillés, et que les contrôles sont très sévères avant qu'un cautionement ne soit accordé.

Le syndicat des Centres de jeunesse de Shawbridge veut une enquête

■ Le président syndical des Centres de jeunesse Shawbridge, Michael Hunter, demande au ministre de la Justice la tenue d'une enquête publique sur la qualité des services offerts aux jeunes dans le réseau des services sociaux anglophones.

Les 225 employés, affiliés à la FTQ, affirment que le manque de ressources financières et humaines oblige le ministre à se pencher sur ce problème. Le tragique incendie qui a coûté la vie à quatre jeunes d'un centre d'accueil anglophone, le 19 janvier dernier, a soulevé bien des questions dans le milieu des services sociaux.

Selon M. Hunter, le coroner et la Commission de la protection de la jeunesse n'ont pas un mandat suffisamment large pour examiner en profondeur ces problèmes. Le personnel se plaint du manque d'établissements à sécurité moyenne, des services qui ne sont pas suffisamment adaptés aux besoins des adolescents, de la nécessité de séparer la clientèle qui relève de la loi des jeunes contrevenants de celle qui relève de la loi de la protection de la jeunesse et l'urgence d'ouvrir un nouvel établissement de détention pour les jeunes anglophones. Selon M. Hunter, «la situation de crise dans le réseau des affaires sociales est la conséquence directe du manque de ressources.»

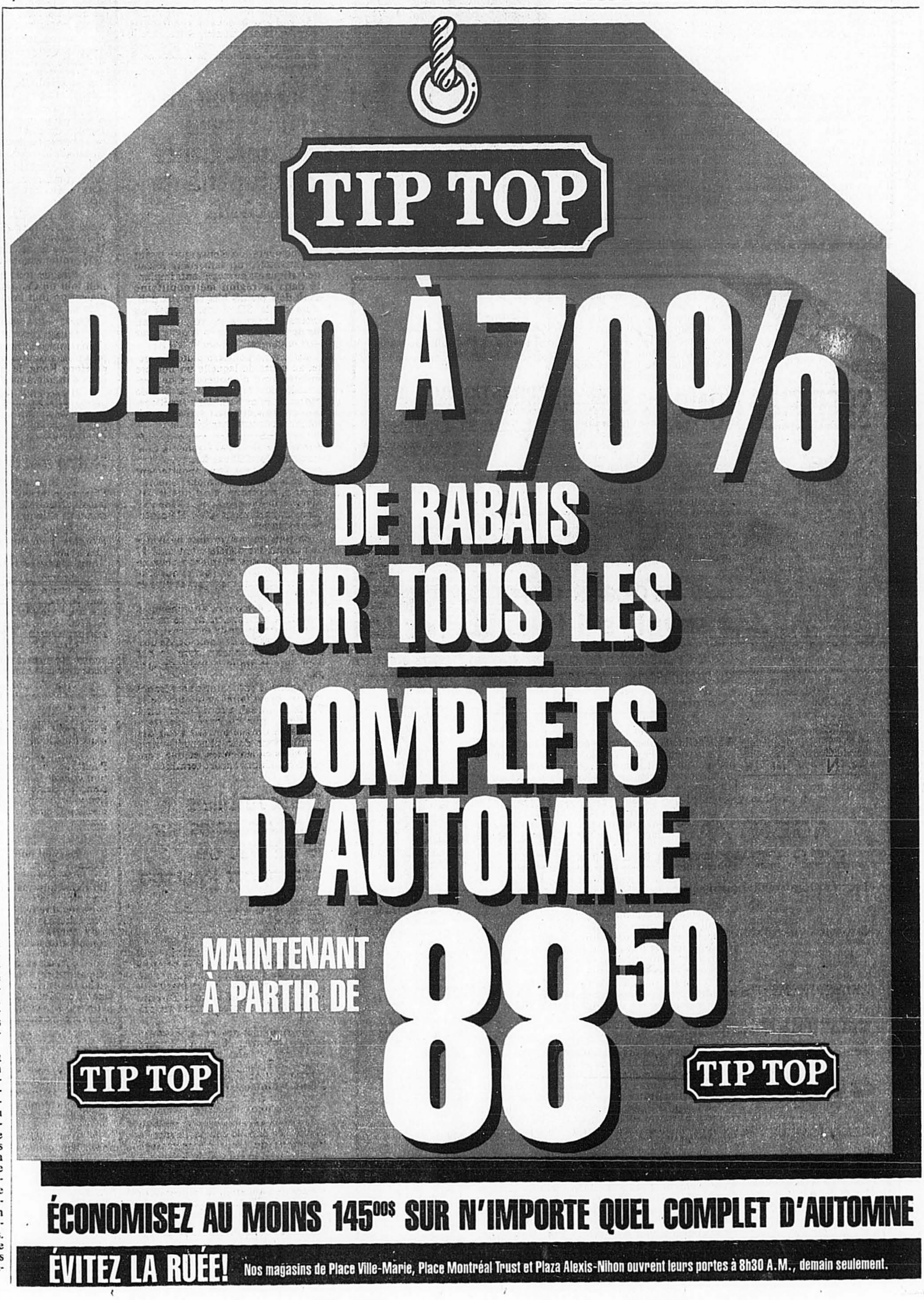

"Entrez dans votre domicile en passant sous une porte cochère..."

MODÈLE MAINTENANT OUVERT

SIR Robert Peel

L'inspiration du passé, le confort moderne

Élevé au coeur du centre-ville de Montréal.
Le Sir Robert Peel: 67 condominiums et maisons de ville correspondant au «nouveau» style de vie: celui de gens éclectiques qui vivent au rythme de la ville.

Bureau de vente • 3410 rue Peel, Montréal Qc. H3A 1W8
sur rendez-vous • tél.: (514) 288-8008
une réalisation du GROUPE LÉPINE

Une blague raciste d'un dirigeant de l'APEC entraîne sa destitution

PAUL ROY

■ Question: pourquoi les États-Unis ont-ils hérité des Noirs et le Canada des Français?

Réponse: parce que les États-Unis ont eu le premier choix.

Cette blague, également méprisante pour les Noirs et les francophones, a coûté son poste à un dirigeant de l'Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC), le week-end dernier. Ed Hudson, un courtier en douanes à la retraite, était vice-président de la section de Burlington (Ontario) de l'APEC. Le groupe est à l'origine du mouvement d'unilinguisme anglais dans une quarantaine de municipalités ontariennes.

M. Hudson attendait une équipe de l'émission Le Point, de Radio-Canada, jeudi dernier, quand il a raconté cette blague à une dizaine d'autres membres de APEC. Un journaliste du *Burlington Spectator* était également présent.

Le lendemain matin, l'histoire se retrouvait à la une du quotidien. Et le soir, l'exécutif local de APEC forçait M. Hudson à démissionner.

«Il (M. Hudson) croyait faire une farce, mais nous ne tolérons pas ce genre de farces», a expliqué hier à *La Presse* Muriel Mitchell, présidente se la section de Burlington de APEC. «Et nous avons réagi très vite: il n'est plus avec nous!»

Mme Mitchell, qui était absente quand M. Hudson a commis sa bourde, dit que le président national de APEC, Ron Leitch, a approuvé son geste d'exiger la démission du vice-président blagueur. «Il était entièrement d'accord avec nous. Nous ne sommes pas des racistes, nous ne sommes pas des bigots.»

Au *Spectator*, M. Leitch a déclaré: «Nous n'endurerons pas d'être l'objet d'articles négatifs à cause de gens qui sont incapables de contrôler leurs paroles.»

Précisons que APEC a eu à se défendre d'accusations de racisme à plusieurs reprises, ces dernières semaines.

La blague n'a d'ailleurs pas provoqué de grands éclats parmi les membres d'APEC qui l'ont entendue, selon le journaliste Brad Honywill. «Il y a eu comme un silence, avec quelques ricanements nerveux. Comme si les gens avaient voulu dire: Aie! Aie! Attention...»

Burlington compte 116 000 habitants, dont 2850 sont de langue française.

Toronto

Par ailleurs, les élus de Toronto ont décidé hier soir dans un geste unanime de reconnaitre le caractère bilingue du Canada.

Le conseiller Jack Layton, qui a proposé la motion de concert avec son collègue Martin Silva, estime qu'il était temps que la métropole canadienne prenne position contre la vague de «mesquineries» qui touche le pays.

La résolution reconnait le caractère bilingue du Canada et réaffirme la volonté des autorités municipales d'accroître les services destinés à la communauté francophone.

Le maire de Toronto, Art Eggleton, qui juge le débat sur le français dans certaines municipalités «inutile et insignifiant», a prié le conseil municipal d'adopter la résolution à l'unanimité.

ANNIE RIOUX

ASTROLOGUE-VOYANTE internationale
POUR PERSONNE OU CORPORATION DEPUIS 15 ANS
DISPONIBLE:
COURS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INTUITION
276-6770

Démantèlement d'un réseau de trafiquants de stupéfiants

MARCEL LAROCHE

■ Une opération d'envergure visant à démanteler un important réseau de trafiquants de stupéfiants implanté dans la région métropolitaine avait déjà permis hier soir aux policiers de la SQ d'appréhender au moins huit personnes, en plus de saisir de l'argent et de la drogue pour une valeur de plus de 400 000 $.

Cette rafle policière plutôt discrète, au cours de laquelle un nombre indéterminé d'enquêteurs de l'escouade des moeurs de la SQ de Montréal et de Saint-Jean-sur-Richelieu ont pris une part active, n'était toujours pas terminée hier soir.

Les nombreux policiers ont visité à tour de rôle le 190 Daudet, à Châteauguay, le 4992 rue Bonny, à Pierrefonds, le 87 rue Troy, appartement 23, et le 2415 Rushbrooke, appartement 5, à Verdun, ainsi que le 519 Marguerite-Bourgeois et le 2149 Faffard, appartement 202, à Pointe-Saint-Charles.

En plus de mettre huit individus aux arrêts, les policiers ont saisi 17 kilos de haschisch, environ deux kilos de marijuana, une petite quantité de champignons magiques et plus de 20 000 $.

Les huit personnes appréhendées devraient comparaître dès ce matin, au palais de justice de Montréal, sous des inculpations de complot, de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic et trafic de drogue.

L'agent d'informations Michel Martin, des affaires publiques de la SQ de Montréal, a confié hier soir à *La Presse* que ce réseau de trafiquants de drogue pouvait avoir des ramifications dans plusieurs autres provinces canadiennes, et que l'enquête n'était pas encore terminée.

5 UNITÉS DISPONIBLES

Le Victoria

SPÉCIFICATIONS:
● IMMEUBLE PRESTIGIEUX
● CONDOMINIUMS DE LUXE
● CENTRE VILLE DE ST-LAMBERT

- Vue sur: — le fleuve — Montréal
- 2 ascenseurs
- Verre triple sur tout l'édifice
- Immeuble en béton
- Foyer dans chaque condominium
- Terrasse immense
- «Penthouse» sur deux étages
- Grandeurs 1 400 pc. à 2591 pc. Ultra-luxueux
- Insonorisation supérieure
- Bain tourbillon sur chaque terrasse
- Climatisation centrale (thermopompe)
- Salle d'exercices
- Salle de réception
- Luxueux hall d'entrée
- Place de garage inclus
- Cellier pour chaque condo

Visite libre:
Samedi: 14h à 16h
Dimanche: 13h à 17h
320, AVE. VICTORIA
ST-LAMBERT # 504 code 42
Bureau des ventes:
Manon Charette 671-7118

Deux Antillais trouvés gelés sur le tarmac de l'aéroport Pearson

d'après CP

TORONTO

■ Deux jeunes Antillais qui s'étaient dissimulés dans le compartiment de logement du train d'un jumbo jet pour se rendre clandestinement de Port of Spain à Toronto se réchauffent actuellement en prison.

Les deux jeunes gens, Richard Nixon DeSouza, 18 ans et Everard Swkharry, 26 ans, tous deux originaires de Trinité et Tobago, ont été retrouvés, transis, sur le tarmac de l'aéroport international Pearson, vêtus chacun d'un simple pantalon de coton et d'une chemisette.

Les deux «stowaways» se seraient dissimulés dans le compartiment de logement du train d'atterrissage d'un L-1011, le vol 600 de la compagnie BWIA.

À l'altitude de croisière de 10 000 mètres de l'appareil, la température dans leur cachette était d'environ -50 degrés et l'oxygène de l'air ambiant fortement réduit, a souligné John Lade, d'Environement Canada. «Ne me demandez pas comment ils ont réussi à survivre, a-t-il ajouté, car je ne le comprends pas moi-même.»

LA COMMISSION SCOLAIRE SAINTE-CROIX

Le Service de l'éducation des adultes

AGENT / AGENTE DE VOYAGES
D.E.P. COMMERCIALISATION DES VOYAGES

Temps plein: 900 heures / du lundi au vendredi de 9 h à 15 h 15
Début: 90-03-07 **coût:** 64 $

Critères d'admission:
- avoir 19 ans et plus;
- avoir complété 10 années de scolarité;
- connaissance de l'anglais un atout.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Paul-André Gascon, 739-5537

CAISSIER / CAISSIÈRE DE BANQUE ET CAISSE POPULAIRE

Temps plein: 900 heures / du lundi au vendredi de 9 h à 15 h 15
Début: 90-03-05 **coût:** 64 $

Critères d'admission:
- avoir complété 10 années de scolarité;
- avoir 18 ans et plus;

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Paul-André Gascon, 739-5537

ASSISTANCE AUX PERSONNES À DOMICILE — PRÉPOSÉ(E) AUX BÉNÉFICIAIRES

Préposé(e) aux bénéficiaires (temps plein) — (temps partiel)
315 heures, du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h 15

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Claire Thouin, 747-2481

Gérald LeBlanc

La nouvelle filière chinoise

«Je reviens à Montréal», m'avait-il annoncé. Le banlieusard tournait la page d'un long chapitre de 22 ans de bungalow à Brossard. La cinquantaine approchant, les deux filles aux portes de l'université, Jacques et sa femme emménageaient dans un condo, Place Joseph N. Drapeau (le père de l'autre), sur les terrains Angus, dans le quartier Rosemont.

On élève la famille en banlieue et on revient en ville pour les vieux jours. Était-ce le nouveau modèle de la douce revanche de Montréal sur la banlieue voleuse de la classe moyenne?

Je n'ai pas eu le temps de poursuivre cette piste porteuse d'espoir, car mon ami Jacques voulait ajouter une petite précision, qui allait m'entrainer loin, loin de Brossard.

«J'ai vendu ma maison à des gens de Hong Kong, qui viennent d'arriver à Montréal (les acheteurs n'étaient ici que depuis cinq jours). Il faut que tu rencontres René, le Chinois de Madagascar, qui a servi d'intermédiaire dans la transaction. C'est tout un numéro, qui semblait aussi à l'aise avec les acheteurs de Hong Kong qu'avec les vendeurs de Brossard.»

Et oui, René Chan, établi à Montréal depuis une dizaine d'années, vient de Madagascar, cette île voisine du continent africain. C'est là qu'il a fréquenté l'école des frères, où il a appris la même langue et la même religion que nous.

Il n'en est pas moins chinois, comme plusieurs agents des Immeubles KAVA, installés rue Bélanger à l'est de la rue de Lorimier. Tout un choc d'y retrouver, au coeur du vieux Rosemont, des Chinois venus du Vietnam, du Cambodge, de Hong Kong, de Madagascar, du Laos et même de la Belgique.

Paul Tran, un Chinois du Vietnam arrivé à Montréal en 78, travaillait pour Royal Lepage, quand la récession de 82 l'a forcé à lancer sa propre compagnie. Cinq autres Chinois de la diaspora sont venus se joindre à lui chez KAVA.

«Nous parlons une dizaine de langues et l'arrivée d'immigrants de Hong Kong, Taiwan, Macao ou d'ailleurs en Asie, représente une clientèle de choix pour notre maison», m'explique M. Tran, dont la femme est pharmacienne, rue Viger tout près du Palais des congrès.

M. Tran, comme la majorité des réfugiés de la mer (boat people), est un Sino-Vietnamien, un Vietnamien de souche chinoise. On retrouve ainsi, un peu partout en Asie, des communautés chinoises, actives dans le commerce et les affaires.

On pourrait faire un parallèle avec la diaspora juive, commerçante, reliée à travers le monde et vulnérable aux bouleversements dans les pays d'adoption.

L'arrivée des juifs sépharades d'Afrique du Nord a transformé la communauté juive de Montréal, surtout formée d'ashkénazes d'Europe de l'Est. Un peu de la même manière, la nouvelle filière modifie profondément notre communauté chinoise.

Presque tous originaires de la même région, non loin de Canton, les Chinois de Montréal formaient un tout homogène. Et voici qu'arrivent des Chinois de Malaisie, du Vietnam, de Taiwan, du Cambodge, du Laos, et surtout de Hong Kong.

Leung Tom, le président du Centre uni de la communauté chinoise de Montréal, estime que, depuis trois ans, plus de 1500 immigrants sont arrivés de Hong Kong, le jardin convoité par les prospecteurs d'immigrants fortunés.

Il s'est créé une industrie de la chasse aux investiseurs de Hong Kong (Macao et Taiwan sont aussi convoités), qui cherchent des refuges capitalistes avant que le protectorat britannique ne soit relié à la Chine communiste, en 1997.

Notre avocat à Hong Kong

De Brossard, la ville la plus cosmopolite du Québec, je remontais la filière vers Hong Kong, sans jamais obtenir de portrait détaillé des nouveaux immigrants chinois.

Hasard providentiel, Pierre Saint-Louis était à Montréal pour quelques jours. Avocat spécialisé en immigration, il a ouvert son propre bureau à Hong Kong, à la fin de 1987.

Il porte un jugement assez sévère sur l'aventure québécoise à Hong Kong. Un très grand nombre, sinon la majorité, d'investisseurs chinois ont, selon lui, utilisé le certificat de sélection du Québec, qui facilitait l'entrée au Canada, pour ensuite s'établir ailleurs au pays.

Selon Me Saint-Louis, deux facteurs jouaient contre Montréal: la méconnaissance et l'absence de liens avec la communauté chinoise locale.

Tout d'abord, personne ne connaissait le Québec et sa métropole. «On commence à peine, ajoute-t-il, à se vendre dans les foires commerciales et touristiques. Et les deux journaux anglais de Hong Kong n'ont pas aidé, en reproduisant des articles de journaux canadiens hostiles au Québec francophone.»

Puis Vancouver possédait, outre son climat du Pacifique, une imposante communauté chinoise, tout comme Toronto, tandis que celle de Montréal compte à peine 60 000 personnes, qui avaient peu de lien avec Hong Kong. «Ce n'est pas tant la langue, que la présence de parents et d'amis qui fait la différence.»

o

Pendant notre conversation, un appel téléphonique de Toronto, requiert l'assistance de Natasha Lu, la secrétaire du bureau de la rue Sherbrooke. D'origine taiwanaise, Mme Lu peut parler mandarin avec Mme Chung, émigrée de Hong Kong à Toronto, en septembre 89. (Deux autres Montréalaises d'origine asiatique, Gian Yen Tran, sino-vietnamienne et Judy Son-Hee Park, coréenne, travaillent comme consultantes au bureau de la rue Sherbrooke.)

«On est en train de la ramener à Montréal, où elle aurait dû s'installer en premier lieu. C'est une riche industrielle, qui possède trois usines de vêtement, en Chine et à Macao. Elle avait des amis à Toronto et a choisi de s'y installer, alors que Montréal lui offre exactement ce qu'elle recherche.»

Me Saint-Louis y voit un bel exemple de la stratégie à suivre. Il faut, selon lui, cesser d'aligner les statistiques d'investisseurs qui ne s'installeront jamais au Québec. «S'ils veulent aller à Vancouver et Toronto, qu'on ne leur décerne pas de certificat du Québec. Qu'on mette nos énergies sur ceux qui ont des liens à Montréal et sur ceux à qui nous offrons de meilleures chances que les autres.»

C'est d'ailleurs vers Taiwan, le fief de Tchank Kaï-Chek, qui craint aussi la main-mise de la Chine communiste, qu'il fonde les plus grands espoirs. «Il faut bien admettre que nous grattons le fond du baril à Hong Kong. Mes clients de Hong Kong disposent en moyenne de 1 à 1,5 million $, tandis que chez mes clients de Taiwan la moyenne se situe autour de 30 millions $. Et les Taiwanais ont beaucoup d'affinités avec les Québécois.»

Je vous reparlerai vendredi de l'impact des investisseurs de Hong Kong à Montréal.

Il n'est pas trop tard pour tirer le meilleur taux.

REER-CPG

11½%*

DURÉE DE 15 MOIS

*Taux

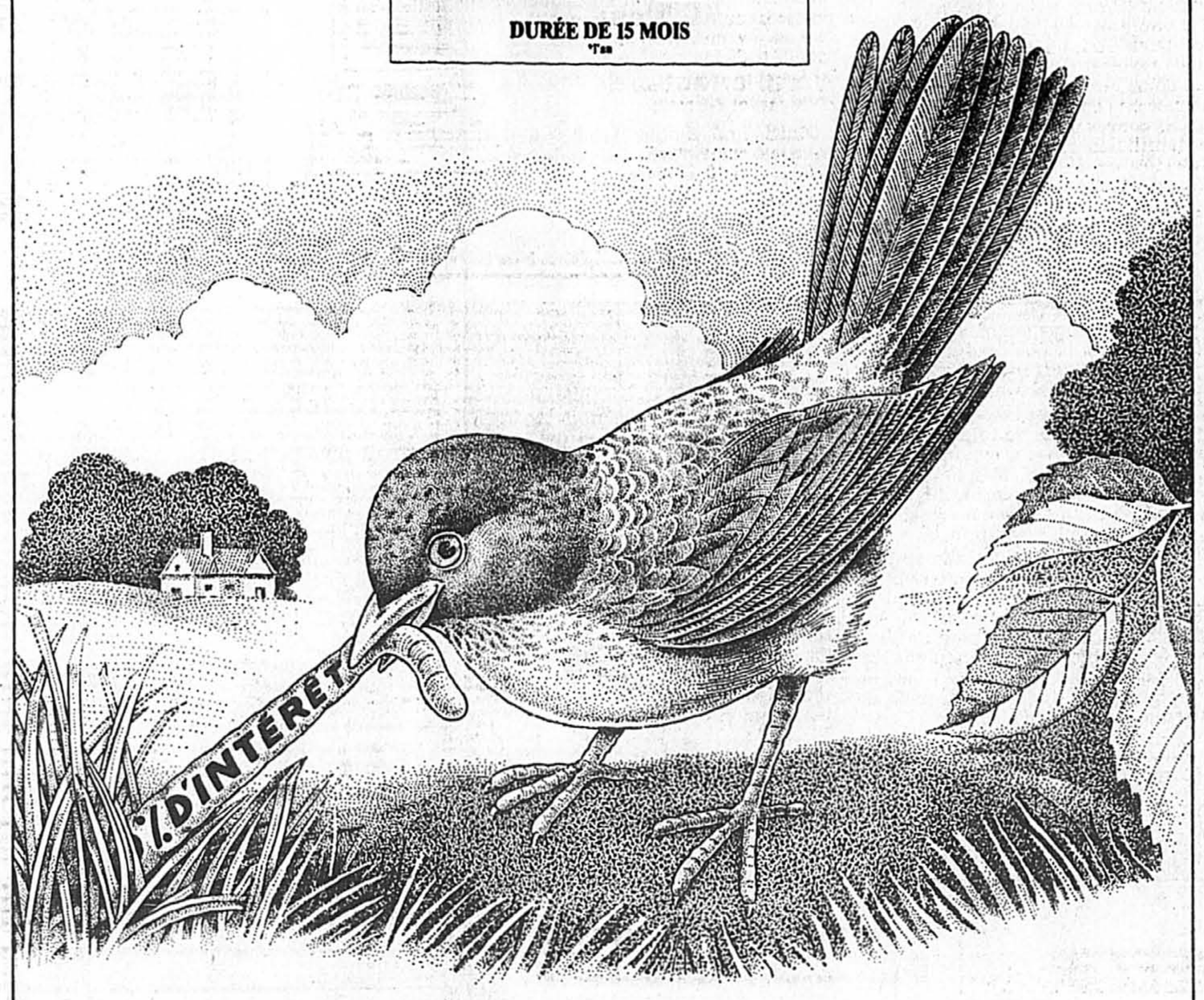

Le REER Plein régime!

Chez Central Guaranty, il n'est jamais trop tard pour tirer le meilleur taux sur un REER-dépôt à terme.

En effet, Trust Central Guaranty pratique pour les REER la politique du meilleur taux d'intérêt : à n'importe quelle date de souscription, celle-ci vous garantit sur les REER-dépôts à terme un taux égal ou supérieur à ceux offerts par la Banque Royale, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque de Montréal ou la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Venez aujourd'hui même chez Central Guaranty. Vous tirerez le meilleur taux sur un REER-dépôt à terme. C'est garanti!

Le REER Central Guaranty au meilleur taux. Pour vous assurer une retraite plus riche... plus vite.

Les taux des REER-CPG sont indiqués sous réserve de modification.

CENTRAL GUARANTY
COMPAGNIE TRUST CENTRAL GUARANTY
La troisième société de fiducie en importance au Canada
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Montreal
5222 Queen Mary Road
486-4737
1130 rue Sherbrooke ouest
842-8362
2000 rue Mansfield
285-1771

1150 Boul de Maisonneuve ouest
288-4866
Westmount
4825 rue Sherbrooke ouest
933-1122

4120 rue Ste. Catherine ouest
931-7266
Pointe Claire
Les Colonnades Point Claire
695-7124
Fairview Shopping Centre
694-0494

Brossard
1155 Rome Boul
Le Carrfour Rome
466-5522

Marthe Sur Le Lac
2801 Boulevard des Promenade
Les Promenades Deux
Montagnes
472-9675
Chomedey
le Carrefour Laval
682-8270

La Fondation Tobie n'a pas de permis pour faire de la sollicitation téléphonique

C'est ce que soutient la ville de Montréal, en invoquant son règlement 1447

■ La ville de Montréal avise la population que la Fondation Tobie, un organisme sans but lucratif d'aide aux aveugles, ne détient pas de permis municipal pour faire de la sollicitation téléphonique.

«En vertu du règlement 1447, toute sollicitation effectuée en territoire montréalais nécessite l'autorisation de la ville, a expliqué hier la responsable du dossier au service du loisir et du développement communautaire, Mme Marie-Josée Morrissette. En conséquence, la fondation Tobie n'a aucun droit légal de solliciter de l'argent par téléphone à Montréal.»

Selon Mme Morrissette, les plaintes reçues par son service indiqueraient que les employés de la firme de télé-marketing qui recueille des fonds pour la Fondation Tobie profiteraient de la campagne de souscription autorisée de l'Association montréalaise pour les aveugles (AMA) pour créer une certaine confusion dans le public.

«Nous recevons une dizaine de demandes de renseignement par jour sur la Fondation Tobie, a-t-elle expliqué. On nous signale que la Fondation Tobie se comparerait à l'AMA pour inciter les gens à faire des dons. Si tel était le cas, cela pourrait nuire à une campagne de sollicitation, cellle de l'AMA, pour laquelle nous avons accordé un permis.»

La ville de Montréal a remis le dossier entre les mains des procureurs en octobre 1988. Toutefois, a indiqué Mme Morrisette, son service n'a jamais eu les moyens de monter un dossier complet qui lui permette de déposer une mise en accusation formelle contre la Fondation Tobie.

HOTEL CARILLON

Chambre simple: 54$ petit-déjeuner inclus

• Bar-salon • Piscine intérieure • Bain sauna
2 restaurants: L'OMNIBUS cuisine continentale
LE TRUC ouvert 24 heures
Situation stratégique à Québec:
2800, boul. Laurier, Sainte-Foy G1V 2M1
418-653-5234 ou sans frais 1-800-463-6844
Télécopieur: 418-651-7365

COUPEZ L'HIVER EN 2

• DÉPART ENTRE LE 1er ET LE 5 MARS

TOURBEC VOYAGES

Prix par pers. (base 2) À partir de

• Sosua	1 sem.	2 sem.
Villa Del Atlantico	399	589
Colina Sol Y Mar	389	539

• Acapulco	1 sem.	2 sem.
Le Caleta	399	499
Copacobana	539	779

• Cancun	1 sem.	2 sem.
America	299	499
El Publito	399	599
Radisson ****	429	699

• Venezuela et Margarita	1 sem.	2 sem.
Hosteria El Morro	329	399
Doral Beach (Std)****	469	579
Recife apt 1 ch.	449	599
Coral Inn ****	429	579

Vols seuls vers le Sud 1 et 2 semaines

Venezuela	299	Costa Rica	299
Cancun	259	Acapulco	299
Puerto Plata	239		

• Ft. Lauderdale VOL SEULEMENT 199

• Taxes et frais de service en sus de 53$ à 197$ • Nbre de places limité

Métro Berri	288-4455	Laval	662-7555
Métro Peel	499-9930	Rosemont	593-1010
Métro McGill	842-1400	St-Lambert	466-4777
Métro CDN	342-2961	Sherbrooke (819)	563-4474

PERMIS DU QUÉBEC

1 000 000 $

APPROX.

SAMEDI

SÉLECT 6/49®

C'EST JUSTE AU QUÉBEC QUE ÇA SE GAGNE!

loto-québec

La FTQ propose la création d'un régime d'assurance parentale

Ce régime serait financé par l'Etat, les employeurs et les travailleurs

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUEBEC

■ La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) propose la création d'un régime d'assurance parentale qui serait financé par l'Etat, les employeurs et les salariés.

C'est ce qui ressort du mémoire présenté par la centrale syndicale, hier, devant la Commission permanente des affaires sociales qui étudie l'avant-projet de loi pour modifier la Loi sur les normes du travail.

La FTQ suggère également que les sommes provenant de l'assurance-chômage consacrée aux prestations pour maternité soient versées dans ce régime. Celui-ci permettrait d'assurer un remplacement du revenu aux salariés, hommes ou femmes, qui doivent arrêter momentanément de travailler pour assumer une maternité ou des responsabilités parentales.

Le mémoire précise qu'un congé de maternité ne peut être octroyé sans qu'il soit question de remplacement du revenu.

La FTQ indique notamment que la mise au monde et le soin des enfants constituent une responsabilité sociale et que les coûts doivent en être partagés par l'ensemble de la société. De même qu'aucune catégorie de salariés ne devrait être exclue de l'application d'une loi régissant les normes du travail.

Huit mémoires ont été déposés hier devant la commission parlementaire, dont les travaux touchent 58 p. cent de la main-d'oeuvre québécoise, a indiqué la député péquiste Pauline Marois, qui agit comme présidente.

Le Front de défense des non-syndiqué-e-s recommande pour sa part que le salaire minimum soit porté à 6 $ l'heure, de manière à l'élever quelque peu au-dessus du seuil de la pauvreté, en rattrapant l'inflation. L'organisme suggère que soit assortie à cette disposition un mécanisme prévoyant l'indexation annuelle du salaire minimum, qui tiendrait compte du coût de la vie et de l'enrichissement collectif.

Le mémoire présenté par le Conseil du statut de la femme a attiré l'attention en recommandant que le gouvernement du Québec devienne le principal maître-d'oeuvre de la politique de congés parentaux, afin d'établir une politique cohérente qui réflèterait ses propres objectifs et tiendrait compte des besoins de la population.

Le Conseil propose que la Loi sur les normes du travail comporte un chapitre sur les droits parentaux. Ce chapitre reconnaitrait de nouveaux droits aux travailleuses et travailleurs salariés, notamment quant aux congés reliés à une grossesse, à une naissance ou à l'adoption d'un enfant. Il prévoirait un congé parental au cours de l'année suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant, des congés pour responsabilités familiales et assurerait la protection de l'emploi et des avantages durant ces congés.

Le Conseil recommande que le gouvernement institue son propre régime de prestations parentales dans le but d'accorder une indemnisation durant les congés parentaux et que, comme dans les autres régimes d'assurance sociale québécois, les prestations versées durant les congés s'élèvent à 90 p. cent de la rémunération nette, jusqu'à concurrence d'un revenu égal à 1,5 fois le salaire industriel moyen. Il propose que le congé de maternité de 18 semaines prévu à la Loi soit maintenu et qu'il soit accordé sans qu'une période d'emploi soit exigée au préalable.

La commission poursuit ses travaux aujourd'hui.

Un industriel montréalais promet 100 000 $ à un hôpital tchécoslovaque

LILY TASSO

■ Lors de sa récente rencontre à Ottawa avec Vaclav Havel, président de la Tchécoslovaquie, et sa femme Olga, Karel Velan, un industriel montréalais d'origine tchécoslovaque, a promis à cette dernière un cadeau personnel de 100 000 $ pour l'hôpital des enfants dont elle s'occupe. Il ira lui remettre son chèque le 22 avril à Prague.

M. Velan, établi à Montréal depuis une quarantaine d'années, a fait fortune dans la robinetterie industrielle avec huit usines — trois au Québec, une aux États-Unis, deux en France, une au Portugal et une en Corée — et un chiffre d'affaires de 155 millions$. Il pense, bien sûr, à faire profiter son pays d'origine de son expérience et de ses capitaux.

Une réunion est déjà prévue à Prague avec le ministère tchécoslovaque de l'industrie en vue d'étudier les possibilités de coopération. Mais, comme l'explique M. Velan, il n'existe actuellement aucune loi concernant les investisseurs qui n'ont pas le droit de posséder plus de 49 p. cent d'une entreprise. Ce n'est pas assez pour encourager l'investissement.

Autre signe des temps: la Tchécoslovaquie cherche à remplacer l'enseignement du russe par celui de l'anglais. Mais elle manque d'enseignants, faute de contacts avec l'Ouest, comme l'ont expliqué les représentants du ministère tchécoslovaque de l'éducation à Jean Hasek, de Toronto, secrétaire général de l'Association tchécoslovaque du Canada.

«Éducation pour la démocratie», un groupe affilié à cette association, a déjà recruté à travers le pays une centaine d'enseignants sur les 200 prévus au départ. La plupart sont des Canadiens anglais avec quelques immigrants tchécoslovaques de la première ou de la deuxième génération.

«Sept d'entre eux sont montréalais. Cinq sont déjà partis et les deux autres quitteront début mars. Ils voyagent à leurs frais, vivent à l'université et prennent leurs repas à la cafétéria», explique Hana Zuber, la responsable du groupe à Montréal. Elle espère mettre au point un programme semblable pour des professeurs de français.

Durant son bref séjour au Canada, le président Havel a invité ses compatriotes exilés à rentrer au bercail afin d'aider le pays à se démocratiser. «On m'a même offert de reprendre le poste de professeur de philosophie que j'occupais à l'Université de Hradec lorsque j'ai quitté mon pays en 1968», rapporte Richard Drtina qui enseigne actuellement au collège John Abbott et à l'université Concordia. *La Presse* l'avait interrogé le 27 novembre dernier à l'occasion des événements qui ont transformé la Tchécoslovaquie. Il projetait alors un voyage en mai pour revoir sa mère et sa soeur après plus de 20 ans de séparation. Brûlant d'impatience, il s'y est rendu en décembre et a été aussitôt invité à commencer une série de conférences sur la philosophie occidentale et la démocratie. Avec projet de reprise de printemps en printemps.

Aussi enthousiaste que M. Velan, le professeur Drtina met les bouchées doubles car outre la publication d'articles destinés aux journaux tchèques, il a entrepris aussi la traduction de certains ouvrages de philosophie occidentale qu'il a hâte de faire connaître après quatre décennies de totalitarisme.

SÉMINAIRES ACCÉLÉRÉS
6 personnes par classe
Semaine ou fin de semaine
• Introduction au PC (Dos)
Jour: 26 fév. ou 29 fév. ou 3 mars
Soir: 27 et 28 fév.
• WordPerfect 5.0
27-28 fév. et 8-9 mars
• Lotus 1-2-3
22-23 fév. et 8-9 mars
24-25 fév. et 10-11 mars
• D Base III PLUS
1-2 mars et 8-9 mars
Autres dates disponibles en février et mars
INTERNATIONAL QUÉBEC INC., 1055, Côte du Beaver Hall / 878-9188 poste 38

Coca-Cola
Achetons ancienne machine à coke
16" de façade et «JUKE BOX» de ce genre $250 et plus
Bonne ou mauvaise condition
Payons comptant
Pour inf.:
(514) 432-1000 soir
(514) 432-4763 jour
(514) 591-3513

L'ODYSSÉE
AUCUN DÉPÔT
AUCUN PAIEMENT
AUCUN INTÉRÊT
AVANT LE 12 JUIN 1990

GENERAL FREEZER
RÉFRIGÉRATEUR 10 pi cu.
2 portes
• Lampe à l'intérieur
• Portes réversibles
• Basse consommation d'énergie
Service et livraison gratuits
359$

JENN-AIR
SURFACE DE CUISSON
MODÈLE C-203
— Gril convertible à gauche
— Cartouche conventionnelle
SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS
799$
GRATUITE:
PLAQUE DE TEFLON A-300
à l'achat de la plaque C-203

JENN-AIR
FOUR À ENCASTRER
MODÈLE: W-198
• Four simple à cuisson conventionnelle ou à convection avec autonettoyant
• Minuterie électronique
1499$
Service et livraison gratuits

Kelvinator
LAVE-VAISSELLE À ENCASTRER
Modèle: KU64
— 6 boutons poussoirs
— Action de lavage à 3 niveaux
— Broyeur d'aliments mous
Service et livraison gratuits
459$

OFFRE SPÉCIALE
Kelvinator
SURFACE DE CUISSON
MODÈLE: SS1
FINI ACIER BROSSÉ
Service et livraison gratuits
199$

SHARP
FOUR À MICRO-ONDES AUTO-TOUCH
MODÈLE: R4 E80C
• Capacité moyenne de 1,0 pi³ avec plateau en verre tournant..
• Réchauffe et décongèle automatiquement toute une gamme d'aliments
289$
24 MOIS DE GARANTIE
SERVICE À DOMICILE. LIVRAISON GRATUITE

BRAULT & MARTINEAU
Où la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix!
Achat minimum 750$. Ne payez que la taxe de vente. Sujet à l'approbation du crédit. Aucun interêt si paye avant le 12 juin 1990. Sur toute la marchandise en stock seulement.
MONTRÉAL 7930, Sherbrooke est (Métro Beaugrand) 353-7330
LAVAL 382, boul. des Laurentides 667-3210
VILLE LASALLE 1130, Dollard 364-6110
ST-LÉONARD 6875, Jean-Talon est (Près des Galeries d'Anjou) 254-9455
LONGUEUIL 3245, Chemin Chambly (Coin Roberval) 679-1260
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3345, boul. des Sources Sortie 55 Transcanadienne 685-3572 Plaza Centennial
MasterCard VISA B&M

Maison de la Création

Top Stok c'est...

renversant

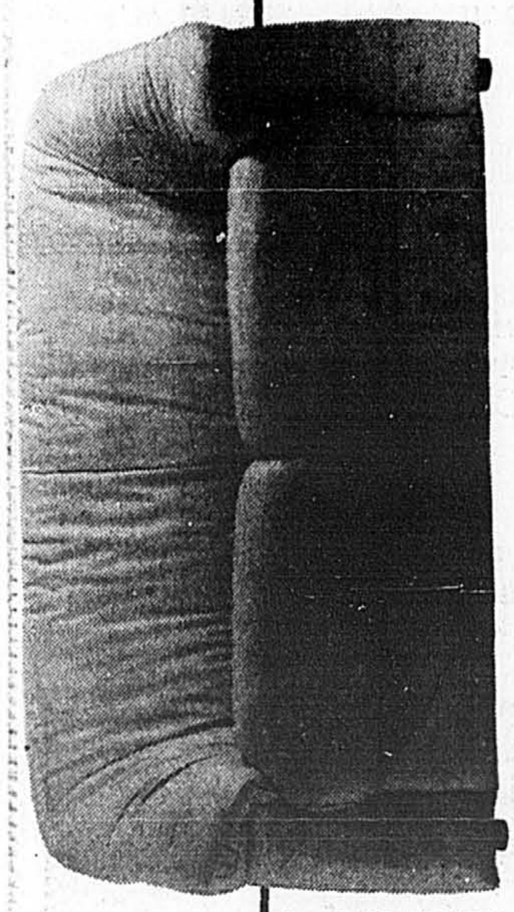

Oscar Modèle #000701002

Amateurs de meubles de cuir, ne cherchez plus inutilement. Top Stok a tout pour vous satisfaire à tous points de vue: Top choix, Top cuir, Top look et seulement des prix virés sur le Top.

899$

PRIX DE VENTE SUGGÉRÉ: 1362$

ENTREPÔT DE CUIR TOP STOK ENTREPÔT DE CUIR

Top qualité et prix plancher

8568, boul. Pie IX
(1 km au nord de Métropolitain)
593-3000

Woolco

Semaine de la mise en forme

Vidéos d'exercices HBo*

Programme de super exercices aérobics de Sports Illustrated. Programme de super exercices de renforcement de Sports Illustrated.

Au choix 19.99 chac.

*Pas disponible dans nos succursales

Vidéos Cathy Smith

Les exercices champion de Kathy Smith

Les exercices pour le ventre et les cuisses de Cathy Smith

Au choix 9.99 chac.

LifeStyle

Un corps superbe après un léger aérobic.
Des exercices faits avec le sourire.
Un corps superbe après de légers exercices.
Un moyen facile pour se mettre en forme.

Vidéo personnel MCA

29.99 chac.

Calisthenics. Un moyen agréable de retrouver une excellente forme.

MCA HOME VIDEO CANADA

14.99 chac.

29 minutes pour votre mise en forme

Pour une excellente mise en forme.

HGV

Woolco

UTILISEZ NOTRE PROGRAMME DE TÉLÉCHARGE RÉSERVÉE

Des bas prix...et tellement plus à découvrir!

ROSEMÈRE PLACE ROSEMÈRE 401, boul. Labelle
LaSALLE CENTRE LE CAVALIER 8249, boul. Champlain
BROSSARD PLACE PORTOBELLO 7200, boul. Taschereau et pont Champlain
LAVAL CENTRE LAVAL Sortie 8 de l'autoroute des Laurentides
SAINT-LÉONARD CENTRE LANGELIER 7445, boul. Langelier
KIRKLAND PLAZA SAINT-CHARLES Sortie 50 de la Transcanadienne et boul. Saint-Charles
LONGUEUIL CENTRE CENTRE-VILLE Boul. Roland-Therrien et Curé-Poirier
REPENTIGNY LES GALERIES RIVE-NORD 100, boul. Brien
VALLEYFIELD CENTRE COMMERCIAL VALLEYFIELD 30, ch. Dufferin Valleyfield Québec J6S 4W4
SAINT-JEAN LES GALERIES RICHELIEU 978, boul. Séminaire
PLACE SAINT-EUSTACHE 367, boul. Arthur-Sauvé SAINT-EUSTACHE Tél. 472-3900

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

LIQUIDATION DE FIN DE SAISON

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR ÉQUIPEMENT

DE SKI ALPIN & SKI DE FOND

ROSSIGNOL FISCHER trak NORDICA NEVICA LUHTA TYROLIA HEAD SALOMON TECNO PRO BLIZZARD DYNASTAR Raichle ATOMIC SKI Pedigree AUDVIK ALPINE FarWest Ditrani Joff sun ice etirel KARHU

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

Une nouvelle police de la route surveillera les poids lourds

Formés avant l'automne, les 208 agents procureront à Québec des revenus annuels d'environ 100 millions $

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

■ La nouvelle police de la route, mise sur pied d'ici à l'automne pour contrôler le trafic lourd sur les routes du Québec, devrait rapporter quelque 100 millions $, annuellement, dans les coffres du gouvernement.

C'est ce qu'a annoncé le ministre des Transports, Sam Elkas, hier, à Québec, précisant que ces retombées, provenant d'amendes diverses, feraient passer dans l'oubli les 25 millions $ que coûteront la formation du nouveau corps policier.

La police de la route comportera 208 agents, dont 68 membres provenant de l'ex-police des autoroutes qui s'étaient retrouvés dans la Sûreté du Québec après l'abolition de leur corps policier, il y a une dizaine d'années. Les 140 nouveaux agents devront être embaûchés au cours des prochaines semaines, et même des prochains mois, et on devra leur donner une formation adéquate.

L'occupation première de ce corps policier, qui relèvera entièrement du ministère des Transports et à la formation duquel la Sûreté du Québec a contribué, consistera à surveiller les véhicules lourds sur les routes du Québec.

Selon le ministre, nombreux sont les camionneurs qui roulent sans permis appropriés. Il déplore également le fait que plusieurs compagnies de transport ne payent pas la taxe sur le fuel, surchargent les camions et détruisent les routes.

La forte détérioration des routes du Québec, soutient le ministre, est attribuable principalement au trafic lourd et elle représente à elle-seule des coûts de quelque 25 millions $ annuellement.

LA ROUTE DE LA FORTUNE

VENEZ GOÛTER À L'AUTHENTIQUE GASTRONOMIE CHINOISE DE KENNY WONG ET TENTEZ FORTUNE car du 15 février au 15 mars 1990, Kenny Wong ajoute du piquant à son menu: une multitude de prix instantanés à gagner, cachés dans des biscuits de fortune!

Brisez un biscuit et gagnez un repas gratuit, une consommation aux frais de la maison ou encore un super-cadeau de fortune!

Vous y gagnez toujours en allant chez Kenny Wong que vous choisissiez le somptueux buffet, l'exquise cuisine chinoise ou szechuannaise. Les prix y sont abordables et le décor, des plus authentiques. Les amateurs de gastronomie chinoise savent que toutes les routes mènent chez Kenny Wong!

KENNY WONG

Un des plus grands restaurants de Montréal est juste à Montréal

4065, boul. Taschereau, St-Hubert, Québec J4T 2G6
À mi-chemin entre les ponts Champlain et Jacques-Cartier. (514) 676-0301

Règlements de la promotion disponibles sur place

RETRAIT D'AUTOBUS : LA STCUM EST RESPONSABLE !

Message aux usagères et usagers du transport en commun

«Le retrait de la circulation des autobus jugés peu sécuritaires et l'abolition pour une période temporaire de circuits sont attribuables aux seules décisions prises par la direction de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM) elle-même.

La faute aux nouveaux horaires de travail

Les anciens horaires de travail tenaient compte de la réalité des heures de pointe.

Mais les nouveaux horaires de travail, en vigueur depuis le 26 novembre, ne tiennent plus compte de cette réalité. On fait entrer plus de personnel d'entretien, alors que les autobus sont encore sur la route. Ce qui a comme conséquence qu'il y a moins de temps consacré à l'entretien et à la réparation des autobus.

Rappelons que le président du conseil d'administration de la STCUM, **M. Robert Perreault,** a affirmé publiquement que les nouveaux horaires de travail s'inscrivaient également dans un objectif de la réduction de la flotte!

Diminution des employés d'entretien
Ajoutons également que le nombre d'employés d'entretien a connu une baisse de 4,5% contre une augmentation du personnel cadre de 18,3% au cours de ces dernières années. Ce qui n'est pas pour améliorer la situation.

La STCUM dit non à des solutions syndicales
Pour éviter la situation actuelle, occasionnée par les nouveaux horaires, le syndicat a fait trois propositions à la STCUM. Mais la direction de celle-ci les a refusées à trois reprises!

Temps supplémentaire obligatoire
Est-il normal en 1990 d'obliger les employés à effectuer du temps supplémentaire, alors qu'il y a tant de chômage? Nous croyons que la Société devrait plutôt créer des emplois.

Enfin, rappelons que les employé(e)s d'entretien de la STCUM ne sont pas en conflit de travail, respectent les nouveaux horaires de travail et ils effectuent 40 heures par semaine.

LA STCUM A L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LA SITUATION ACTUELLE.

Cette annonce a été retenue et payée par le Syndicat du Transport de Montréal (employé(e)s des services d'entretien) CSN.

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

SAISON SPORTS EXPERTS

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR VÊTEMENT DE SKI ALPIN & SKI DE FOND

sports experts®

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture samedi le 24 février 1990
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles, couleurs ou grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins

EST
ANJOU
Les Galeries d'Anjou
354-2995
7201 boul.
Les Galeries d'Anjou
353-9000
Place Versailles
355-2330
MAISONNEUVE
2951 rue Sherbrooke, est
522-5108
POINTE-AUX-TREMBLES
Carrefour de la Pointe
642-2223
ST-LÉONARD
Centre d'achats Boulevard
727-1344

CENTRE
LA SALLE
Carrefour Angrignon
385-1286
MONTRÉAL
Centre-ville
930, rue Ste-Catherine ouest
866-1914
Centre-ville
1175, rue Ste-Catherine ouest
288-0181
ST-LAURENT
la Place Vertu
745-3202

VERDUN
3901, rue Wellington
766-2900
VILLE MONT-ROYAL
Centre Rockland
735-4751

OUEST
DORVAL
Galeries des Sources (Mall West Island)
683-8400
Jardins Dorval
631-3508
PIERREFONDS
15650, boul. Pierrefonds
626-9930
POINTE-CLAIRE
Centre d'achats Fairview
694-8181

RIVE NORD
JOLIETTE
50, rue Gauthier
756-1845
LAVAL
Carrefour Laval
682-0032
Centre Laval
688-1021
Centre d'achats Duvernay
661-5310
Ste-Dorothée
967, rue Hôtel de Ville
969-2000
MASCOUCHE
3320 boul. Ste-Marie
474-6168
REPENTIGNY
Les Galeries Rive-Nord
581-3220
RIGAUD
168, rue St-Pierre
451-4771
ROSEMÈRE
Galeries des Mille-Îles
437-1933
ST-EUSTACHE
200, boul. Arthur-Sauvé
472-5485
ST-JÉRÔME
408, Place du Marché
432-9777
Carrefour du Nord
432-9400
ST-SAUVEUR
30, rue Goyer
227-4617
STE-ADÈLE
Promenade Ste-Adèle
229-2812
STE-AGATHE
60, rue Principale
326-5515
TERREBONNE
Les Galeries Terrebonne
471-3688

RIVE-SUD
BELOEIL
185, boul. Sir-Wilfrid Laurier
467-7201
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville
655-6003
BROSSARD
Mail Champlain
671-7275
CHAMBLY
1617, boul. Périgny
658-0561
CHÂTEAUGUAY
287 boul. Anjou
691-5032
LONGUEUIL
Place Longueuil
463-3452
ST-BRUNO
Les Promenades St-Bruno
653-1364
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
Le Carrefour Richelieu
348-0937
STE-JULIE
Centre Commercial Ste-Julie
649-0444
SOREL
Promenades de Sorel
746-1213
TRACY (SOREL)
402, route Marie-Victorin
742-8433
VALLEYFIELD
277, rue Victoria
377-9000

sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports experts sports e

LE SIXIÈME BUDGET WILSON

Levesque : un budget trompe-l'oeil et injuste

«Le gouvernement fédéral demande aux provinces de taxer et de couper à sa place»

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Vive réaction hier soir du ministre québécois des Finances, M. Gérard D. Levesque, qui a qualifié le budget fédéral de «trompe-l'oeil et d'injuste». M. Levesque a préparé les Québécois à des hausses de taxes en soulignant que «le gouvernement fédéral, faisant mine d'épargner le contribuable, demande aux provinces de couper et taxer à sa place».

«En s'attaquant aux transferts financiers au provinces, ce qui constitue 50 p. cent de ses économies, le gouvernement fédéral ne se préoccupe pas des capacités fiscales différentes des provinces», a précisé le ministre. «Malgré les messages clairs et répétés que nous lançons depuis quelques mois, il nous refile une facture de près de 1 milliard $ pour les deux prochaines années, dont 650 millions $ pour les finances du Québec seulement».

Rappelant les sacrifices exigés des provinces au cours des derniers budgets, M. Levesque a évoqué tout de suite hier le spectre de hausser les impôts québécois. «Il y a des limites à se faire passer des factures de cette nature. C'est un transfert de responsabilités. C'est un budget très sévère qui ne manquera pas de jeter une douche froide sur nos équilibres financiers et d'affecter sérieusement la préparation du prochain budget».

M. Levesque, refusant de préciser à ce moment-ci la nature des décisions qu'il devra prendre, a repoussé l'idée de laisser gonfler le déficit québécois, précisant que consentir à hausser le déficit, c'est simplement refiler le problème à d'autres générations.

Reprenant l'expression consacrée, M. Levesque a déclaré que le gouvernement fédéral «fait du pelletage de déficit dans la cour des provinces», d'une façon particulièrement injuste pour le Québec.

Soulignant que la perte de revenus au chapitre des transferts allait surtout affecter les domaines de la santé et de l'enseignement post-secondaire, il a déclaré: «Le gel annoncé au financement des programmes établis représentera une perte de 221 millions $ en 1990-91 et 1,9 milliard $ sur 5 ans. Par rapport à l'Ontario, le Québec devra demander à ses concitoyens un effort fiscal additionnel de 190 millions $».

Ce budget, souligne-t-il, accentue les disparités régionales, ce qui aura pour effet de rendre d'autant plus difficiles les efforts de développement économique. «Le ministre des Finances de l'Ontario, M. Robert Nixon, annoncé hier (lundi) qu'il n'avait plus de déficit et qu'il pouvait payer comptant toutes les immobilisations, immobilisations qui ne sont pas de 1 milliard $ comme ici au Québec, mais de plus de 3 milliards $», a souligné le ministre. «Traiter les provinces ainsi, c'est irresponsable», a-t-il tranché.

M. Levesque a donné un autre exemple de «facture refilée au Québec», en dénonçant l'abolition des actions accréditives qui favorisaient l'exploration minière, un domaine où le Québec est très actif, plus particulièrement dans la région de l'Abitibi. «Dans ce seul domaine, qui écope ? Sur 50 millions $, 32 millions $ pour le Québec et ce dès la première année».

Les taux d'intérêt

Le gouvernement fédéral, insiste le ministre des Finances, fait payer ses propres erreurs aux provinces et encore plus durement au Québec. Ces erreurs, note-t-il, sont surtout commises par la politique monétaire inappropriée.

«Ces taux d'intérêt élevés sont la principale cause de difficulté à réduire le déficit, comme en témoigne l'augmentation prodigieuse du service de la dette, qui est passé de 22 à 41 milliards $ entre 1984 et 1990».

Le budget Wilson place donc le ministre des Finances dans une situation délicate, au moment où il travaille à la préparation de son propre budget, qui doit être déposé en avril. En effet, malgré les promesses électorales répétées de ne pas augmenter le déficit ni les impôts, les libéraux sont pris au piège. «Je n'ai pas la banque du Canada moi. Tirez vos conclusions!» a conclu M. Gérard D. Levesque.

Gérard. D. Levesque

Michael Wilson précipite le Canada dans la récession — Herb Gray

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

OTTAWA

Le budget du ministre des Finances Michael Wilson précipitera le Canada dans la récession.

C'est ce qu'a affirmé hier le chef de l'opposition libérale, M. Herb Gray, à l'issue du discours de M. Wilson.

«Ce sont de mauvaises nouvelles pour l'économie canadienne», a-t-il affirmé.

M. Gray a notamment soutenu que les coupures gouvernementales allaient affecter directement l'avenir du pays, notamment dans les domaines de l'éducation post-secondaire et les sciences et la technologie.

Il a ajouté que plusieurs de ces coupures allaient se faire sur le dos des provinces, qui devraient hausser leurs propres taxes pour récupérer ce manque à gagner. Les Canadiens devront payer plus d'impôts, en dépit des allégations du ministre Wilson au sujet de l'absence de nouvelles taxes, a-t-il déclaré.

La leader du Nouveau Parti démocratique Audrey McLaughlin a soutenu pour sa part que le budget n'entrainait aucune lueur d'espoir pour les étudiants, les malades et les sans-abris, touchés par des coupures.

Elle s'est montrée particulièrement étonnée de constater l'absence de mesures positives concernant l'environnement, en dépit des nombreuses déclarations favorables à ce secteur du premier ministre Brian Mulroney et du ministre de l'Environnement Lucien Bouchard, et le développement régional.

Elle a finalement déploré l'absence d'idées nouvelles dans ce budget.

Le critique néo-démocrate en matière de finances Lorne Nystrom s'est montré particulièrement déçu par la décision du gouvernement de privatiser Petro-Canada. Il a soutenu que cette institution constituait une vitrine pour la technologie canadienne en matière d'énergie.

Le député libéral Paul Martin, un candidat dans la course au leadership du Parti libéral, a également tenu à réagir au budget Wilson.

Il a soutenu qu'il s'agissait de l'aboutissement de six années de mauvaise gestion. Il s'en est notamment pris aux taux d'intérêts élevés et aux coupures dans le domaine de l'éducation, qui nuiront selon lui à la compétitivé du Canada dans l'avenir.

M. Martin a ajouté qu'il n'aimerait pas être un ministre provincial des Finances, pris avec ce nouveau fardeau budgétaire.

Pour sa part, la critique libérale en matière de communications Sheila Finestone a déploré les coupures à Radio-Canada et à Téléfilm.

Le député libéral terreneuvien Brian Tobin a résumé la position de l'opposition en une phrase.

«Hier, nous étions sur le bord d'une récession. Aujourd'hui, le ministre Wilson vient de nous donner une poussée dans le vide».

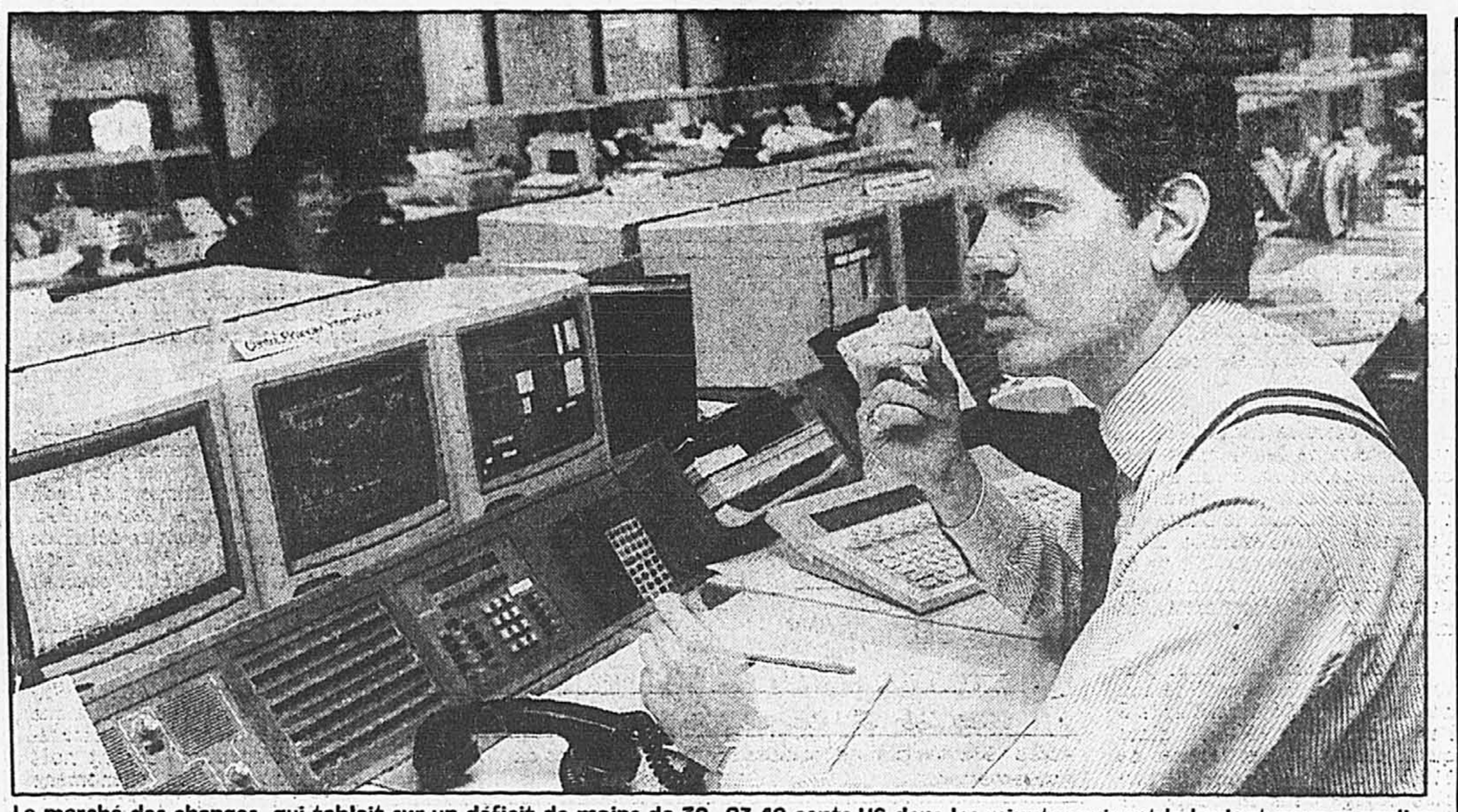

Le marché des changes, qui tablait sur un déficit de moins de 30 milliards $, a réagi froidement à la contraction à 28,5 milliards $ opérée par le ministre Wilson. Le dollar canadien, qui a perdu près de trois cents US ces dernières semaines, est passé de 82,32 à 83,49 cents US dans les minutes suivant le budget pour se replier ensuite de quelques centièmes. Le marché était calme, note M. André Sullivan (ci-haut), vice-président marché monétaire de la Banque Nationale de Paris à Montréal. PHOTO ROBERT MAILLOUX *La Presse*

Trop peu, trop tard, disent les gens d'affaires

Le gouvernement reste incapable de s'attaquer de front au déficit en sabrant ses dépenses

PAUL DURIVAGE

Trop peu, trop tard. Les milieux financiers et d'affaires, qui s'attendaient à un budget implacable, jugent trop timides les mesures prises à l'encontre du déficit national par le ministre Michael Wilson à l'occasion de son sixième budget livré hier aux Communes.

«C'est une source de frustration et de grande inquiétude de voir que le gouvernement reste toujours incapable de s'attaquer de plein front au déficit en sabrant à grands coups ses dépenses», commente M. Laurent Thibault, président de l'Association des manufacturiers canadiens qui, dans son mémoire pré-budgétaire, pressait par ailleurs le ministre Wilson de ne pas ajouter au fardeau fiscal déjà trop lourd des Canadiens.

«C'est un premier pas, mais si on avait contrôlé plus tôt les dépenses, nos PME n'auraient pas à payer des taux d'intérêt de 16 p. cent quand les compétiteurs de Taiwan, du Japon et de l'Allemagne bénéficient de taux de un, trois et six pour cent, respectivement», lance M. Michel Décary, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

«M. Wilson n'a pas déployé beaucoup d'efforts ni d'imaginations. Il se contente de passer froidement la balle aux provinces en diminuant les paiements de transfert», commente pour sa part M. Antoine Safar, fiscaliste conseil du Bureau de commerce de Montréal.

Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat, estime que le gouvernement du Québec n'aura pas d'autre choix que de créer à son tour une TPS, pour rattraper les millions qui ne viendront plus du fédéral. Dans l'ensemble, il accueille assez favorablement le budget qui, dit-il, devrait rassurer les investisseurs.

Prévisions optimistes

Les milieux d'affaires, bien au fait de la conjoncture économique, mettent par ailleurs en doute les prévisions avancées par le ministre, qui aura d'ailleurs fait preuve d'un trop plein d'optimisme à l'occasion de plus d'un budget.

Selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, en utilisant des hypothèses plus réalistes — comme un taux d'intérêt à court terme de 11 p. cent, plutôt que de 9,5 p. cent pour 1991 — le déficit prévu n'est plus de 28,5 milliards $ mais plutôt de 29,5 milliards $. Près de 60 p. cent de la dette nationale de 350 milliards $ est à taux flottant.

M. Safar, du Bureau de commerce de Montréal, note pour sa part que le ministre comptabilise de premiers revenus de la nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) qui n'entre en vigueur qu'au début de 1991. «Permettez-nous de doutez d'un impact aussi rapide», pose le fiscaliste conseil.

Programmes d'aide

Les milieux d'affaires, en général, accueillent favorablement les coupures aux programmes d'aide aux entreprises. «C'est une saine mesure de discipline tant pour le gouvernement que pour les entreprises», commente M. Ménard de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

«On a jamais couru après ces programmes», lance pour sa part M. Michel Décary, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, soulignant par ailleurs qu'une partie seulement des quelque 300 programmes d'aide est touchée.

Pour les agriculteurs néanmoins, le budget est «source d'une grande inquiétude», selon l'expression du président de l'Union des producteurs agricoles, M. Jacques Proulx. Celui-ci note que les programmes agricoles ne sont pas spécifiquement exclus des mesures de contrôle des dépenses qui restent à être précisées.

Le président de l'UPA s'inquiète en particulier pour les 100 millions $ qui reviennent au Québec dans les subsides pour le lait de transformation. En outre, la Commission canadienne du lait serait dans la ligne de feu non avouée de la déréglementation, selon M. Proulx. Le programme tripartite d'assurance-stabilisation des revenus pourrait quant à lui écoper de la diminution des paiements de transfert.

Mais plus encore, le secteur agricole, note le président de l'UPA, est extrêmement sensible à la politique de haut taux d'intérêt que poursuit la Banque du Canada avec l'appui du ministre Wilson qu'il qualifie par ailleurs de pyromane-pompier. «Comment peut-on prétendre réduire la dette publique alors que la politique des taux d'intérêt pousse à son augmentation ? Il ne faut pas croire au Père Noël», pose-t-il.

Un budget de récession fait pour l'Ontario — Léonard

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse

QUÉBEC

Pour le Parti québécois, le budget Wilson en est un de récession et est «fait pour l'Ontario».

Ce budget, a dit le porte-parole du Parti québécois en matière de finances, Jacques Léonard, confirme la récession économique qui gagne le Canada et fera augmenter le chômage, dont les effets seront amplifiés au Canada.

«La surchauffe est en Ontario et on comprime les dépenses pour l'ensemble du Canada alors que le problème est très précis, très localisé, il est dans le sud de l'Ontario», souligne M. Léonard.

Pour le porte-parole péquiste, les difficultés du gouvernement fédéral peuvent servir d'alibi au gouvernement Bourassa, lorsque viendra le temps de préparer son propre budget, mais cela ne dégage pas ce dernier de son obligation d'établir un programme de relance de l'économie québécoise.

«Il faut stimuler l'économie du Québec par un programme de relance économique. Il ne faut pas aller dans le même sens que le fédéral qui, lui, va provoquer une récession», estime M. Léonard, pour qui ce manque à gagner de 221 millions $ qui est refilé au Québec ne justifie pas une augmentation des impôts. Le déficit fédéral avait en effet déjà été pris en compte dans le dernier budget de Gérard D. Lévesque, de telle sorte que, pour cette année, il ne comporte que 221 millions $ additionnels.

«M. Wilson nous a parlé beaucoup de son plan de réduction du déficit qui a été établi l'an dernier. On peut voir que son déficit prévu alors à 28 milliards $, il le porte à 28,5 milliards $, soit 500 millions $ de plus cette année. Sauf que pour le maintenir à 28,5 milliards $, il est obligé d'imposer une réduction additionnelles des dépenses de l'ordre de 3 milliards $. Donc, son impasse par rapport à son plan est de 3,5 milliards $.

La réduction des transferts aux provinces va miner les services sociaux, selon les syndicats

FRANÇOIS BERGER

La réduction des paiements de transfert du gouvernement fédéral vers les provinces, annoncée hier dans le budget du ministre canadien des Finances Michael Wilson, inquiète au plus haut point les syndicats ouvriers, qui y voient une façon pour Ottawa de rejeter sur le dos des provinces l'odieux d'éventuelles coupures dans les services sociaux.

Pour la présidente du Congrès du travail du Canada (CTC, trois millions de membres), Mme Shirley Carr, «ce budget constitue une autre étape vers l'américanisation des services sociaux canadiens». Selon la plus grande centrale syndicale au pays, la réduction des transferts aux provinces va «miner les services sociaux existants».

Le ministre Wilson a annoncé une baisse de 869 millions $ dans les transferts aux provinces pendant la prochaine année financière. Au cours des cinq prochaines années, la réduction du déficit fédéral (de 28,5 milliards $ à 14 milliards $) va signifier un manque à gagner de 7,3 milliards $ pour les provinces.

Selon les syndicats, les gouvernements provinciaux vont devoir combler ce manque à gagner en retranchant dans leurs budgets de l'éducation et des services de santé, affaiblissant le réseau des services sociaux et plongeant en même temps le pays dans une profonde récession.

À la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ, 450000 membres), on indique que la réduction de 220 millions $ prévue dans les transferts fédéraux vers le Québec, en 1990-91, «enlève toute marge de manoeuvre» au gouvernement québécois. Au cours des cinq prochaines années, le Québec va perdre 1,5 milliard $ en transferts fédéraux.

Ottawa refile tout simplement une partie du déficit aux provinces et le Québec est particulièrement touché, ont déclaré hier soir les porte-parole de la FTQ, de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Le budget de M. Wilson est «aveugle» face à la situation économique du Québec et ne tient pas du tout compte de la situation de l'emploi, a indiqué M. Jean-Guy Frenette, conseiller politique à la FTQ.

Pour le président de la CSN (240000 membres), M. Gérald Larose, Ottawa vient «pelleter ses difficultés dans la cour des provinces». Ce qu'il faut, dit-il, c'est une réforme du régime fiscal qui actuellement «ne pompe pas assez d'argent là où la richesse s'accumule».

Selon M. Larose, le ministre des Finances alimente lui-même l'inflation, notamment avec la nouvelle taxe sur les produits et services (TPS), au moment où il prétend vouloir la juguler.

À la CEQ (130000 membres), la présidente, Mme Loraine Pagé, s'inquiète des effets de la réduction des transferts aux provinces sur la qualité de l'éducation et des services de santé au Québec. «Québec devra soit réduire les services, soit hausser les impôts ou encore trouver d'autres sources de financement, comme cela se voit déjà avec l'augmentation des frais de scolarité dans les universités et les pressions pour la mise en place d'une tarification dans le réseau de la santé», a commenté Mme Pagé.

Le président de la CSD (55000 membres), M. Claude Gingras, s'interrogeait hier soir sur les répercussions au Québec des coupures dans les paiements de transfert et dénonçait le «manque d'envergure» du budget qui «reste muet» sur la situation de l'emploi.

Shirley Carr

LE SIXIÈME BUDGET WILSON

Petro-Canada et Télésat seront privatisées

RUDY LE COURS
OTTAWA

Fort du succès de plusieurs privatisations, le ministre Michael Wilson récidive: au tour de Petro-Canada et de Télésat de se frotter à la discipline de l'entreprise privée, a-t-il annoncé hier.

«À la suite de consultations avec la haute direction de Petro-Canada, le gouvernement a décidé qu'il est opportun d'offrir au grand public une participation directe à la société», a-t-il indiqué hier dans son discours du budget.

Il a ajouté qu'un projet de loi à cette fin serait présenté dans le courant de l'année. Le ministre n'a toutefois donné aucune indication sur le montant qu'Ottawa compte récolter de la vente de la pétrolière dont la mise sur pied avait coûté une fortune aux Canadiens grâce aux bons soins de l'ex-ministre libéral Marc Lalonde.

Créée par le Parlement en 1975, Petro-Canada a pris son envol et envahi le marché de détail des produits pétroliers en 1981, lors de l'achat de Petrofina Canada au coût de 1,2 milliard $. Vint ensuite l'acquisition des activités en aval de BP Canada en 1982, tout cela en conformité avec le Programme énergétique national (PEN). Le PEN, qui visait à accroître le degré de propriété et de contrôle canadien sur l'industrie pétrolière locale, avait été dévoilé en octobre 1980 par les libéraux. (Rappelons que la cour a interdit au vérificateur général Kenneth Dye le droit d'examiner les minutes du conseil des ministres de l'époque afin de savoir si l'argent des contribuables avait été dilapidé dans cette affaire.)

Ce que l'on sait par contre, c'est que la haute direction de Petro-Canada avait annoncé en début d'année un vaste programme de rationalisation dans le but de se rendre plus attrayante dans le cadre d'une éventuelle privatisation.

Petro-Canada est la plus importante société de la couronne. En 1988, son chiffre d'affaires s'élevait à 4,8 milliards $ mais elle n'avait pu dégager qu'un bénéfice de 94 millions $. Elle employait alors 7373 personnes.

Ottawa pourrait bien y aller, selon les conditions des marchés boursiers, d'une privatisation en deux temps, un peu comme il l'avait fait avec Air Canada. M. Wilson a précisé que le contrôle de la société devrait rester canadien.

TÉLÉSAT

En ce qui concerne Télésat Canada, M. Wilson pourrait bien la céder à une entreprise plutôt qu'au grand public, comme il l'avait fait pour Canadair (à Bombardier) ou Teleglobe (à Memotec). Le ministre a seulement indiqué que la société, qui a réalisé un bénéfice de 18 millions $ sur un chiffre d'affaires de 129 millions $ en 1988, serait vendue puisque sa réussite commerciale paraît désormais assurée.

Le ministre a aussi confirmé la privatisation de Nordion International et de Theratronics International. Prévues dans le budget de l'an dernier, la vente de ces deux filiales d'Energie atomique du Canada ont déjà fait l'objet de projets de loi qui ont reçu la sanction royale.

Nordion, qui est spécialisée dans les radioisothopes, a dégagé un bénéfice de 16 millions $ sur un chiffre d'affaires de 74 millions $ en 1988. Elle emploie environ 400 personnrs.

Theratronics international, spécialisée dans les produits médicaux, a dégagé un maigre profit de 400 000 $ en 1988 sur des revenus de 337 millions $. Elle emploie 330 personnes.

Le gouvernement fédéral compte récolter quelque 275 millions $ de la vente de Télésat, Nordion et Theratronics au cours des deux prochaines années, l'essentiel devant être touché cette année toutefois.

D'autres sociétés pourraient être cédées au cours des prochaines années, a suggéré le ministre. Il s'est notamment réjoui du fait que le Canadien national ait pu ramener de 3,5 à 2,0 milliards $ son endettement à long terme.

D'ici à leur cession, elles devront, si elles sont rentables, verser un dividende à leur seul actionnaire. Ottawa compte toucher 150 millions $ à ce chapitre au cours des deux prochaines années.

Ottawa ne se serre pas vraiment la ceinture

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Malgré ses prétentions, le gouvernement fédéral ne se serre pas vraiment la ceinture, le budget lu hier par le ministre des Finances Michael Wilson n'annonçant pas de véritables grandes mesures de restrictions.

Le seul organisme qui a été éliminé est le Comité provisoire d'examen des services postaux.

La croissance annuelle de certains programmes gouvernementaux est limitée à 5 p. cent au cours des deux prochaines années financières, ce qui équivaut en gros à l'augmentation du coût de la vie et ne constitue pas une véritable compression.

Cette mesure touche notamment le ministère de la Défense, qui coûtera tout de même 11,87 milliards $ en 1990-91 et 12,46 milliards $ en 1991-92.

La règle du 5 p. cent s'applique aussi aux subventions et contributions aux Indiens et Inuit autres que les programmes de santé, d'enseignement, d'aide sociale et de revendications. Économie de 50 millions $ par année.

L'aide aux pays en voie de développement est aussi touchée, ce qui se traduira par une baisse de 116 millions $ en 90-91 et 190 millions $ en 1991-92 par rapport aux sommes théoriquement prévues auparavant. Ce n'est toutefois pas l'appareil gouvernemental qui en fera les frais. Les dépenses budgétaires à ce chapitre s'élèveront cette année à 2,56 milliards $.

Cette norme s'appliquera aussi à l'ensemble des fonds consacrés aux subventions et contributions scientifiques et technologiques dans le cadre du Programme spatial canadien, du Conseil de recherches du Canada, du Programme de productivité dans l'industrie de la défense, du Programme de centres d'excellence, du Programme de bourses du Canada, etc. Les conseils subventionnaires, qui viennent en aide à la recherche universitaire (surtout en Ontario), ne sont pas touchés.

D'autres programmes sont gelés pour deux ans, notamment le budget d'immobilisations de l'opulente Société Radio-Canada, l'aide à l'industrie du film et de la télévision, la subvention à Marine Atlantique, les budgets à la Société d'expansion des exportations, ce qui ne n'affectera pas beaucoup en bout de ligne les fonctionnaires fédéraux à Ottawa.

Certains programmes sont réduits dans une proportion qui n'a pas été précisée, notamment les subventions aux groupes qui sont actifs dans les domaines de la promotion de la citoyenneté, du multiculturalisme, de la santé, etc., et l'aide aux provinces pour le logement social.

Le plafonnement à 2 p. cent de l'augmentation des dépenses non salariales (fonctionnement et entretien) du gouvernement est prolongé, affirme-t-on par ailleurs, jusqu'en 1994-95.

Il n'en reste pas moins que non seulement les «opérations de l'Etat» coûteront 18,1 milliards $ en 1991-92 comparativement à 16,8 milliards $ pour l'année financière qui se termine le 31 mars prochain, mais que ces «opérations» excluent le ministère de la Défense.

Déficit: Wilson est toujours optimiste

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Fidèle à son habitude, le ministre des Finances, Michael Wilson, a établi des projections optimistes concernant l'évolution du déficit au cours des prochaines années.

Pour l'exercice fiscal 1989-90, qui se termine le 31 mars prochain, le déficit est établi à 30,5 milliards $, soit le niveau qui avait été prévu dans le budget de l'an passé. Pour l'exercice 1990-91, Ottawa projette un déficit de 28,5 $ milliards et, l'année suivante, il devrait descendre à 26,8 milliards $.

Le gouvernement fédéral prévoit que les ministères fédéraux dépenseront 106,6 milliards $ l'an prochain (1990-91), alors qu'on s'attend à des recettes de 119,3 milliards $. Le maigre surplus dégagé dans le budget de fonctionnement de l'Etat est complètement annihilé, par contre, par le service imposant de la dette qui atteindra 41,2 milliards $, ce qui représente le tiers des déboursés fédéraux.

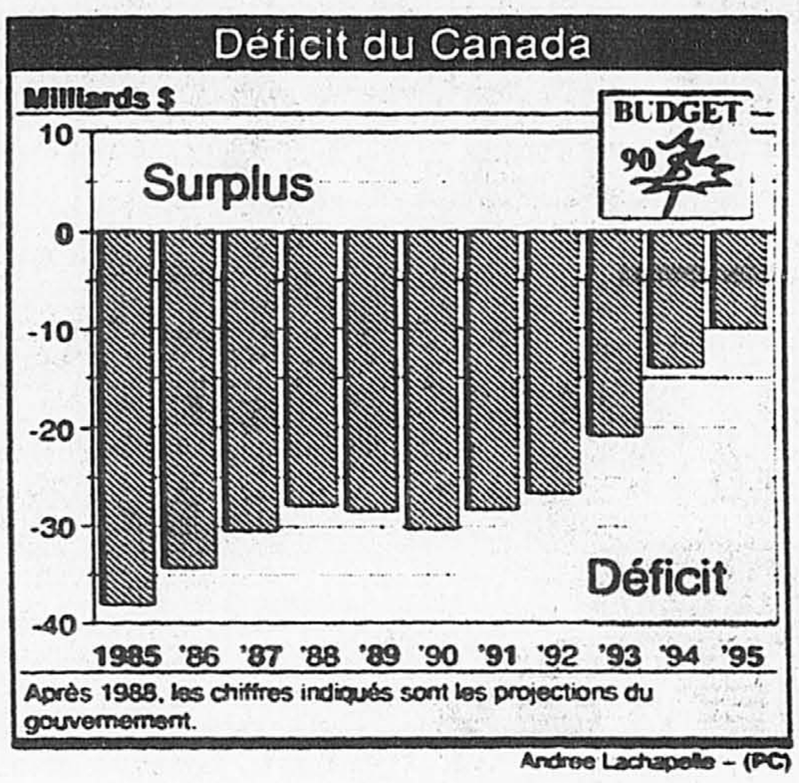

Après 1988, les chiffres indiqués sont les projections du gouvernement.
Andree Lachapelle – (PC)

Pour financer ce manque à gagner, Ottawa devra emprunter une somme de 25,5 milliards $.

Déficit zéro...

Après cette période de deux ans, M. Wilson estime que, grâce aux mesures qu'il vient de prendre, le déficit diminuera de façon considérable entre 1992 et 1995. Pour 1992, il prévoit un déficit de 21 milliards $ tandis que, trois ans plus tard, le déficit pourrait tomber aussi bas qu'à 10 milliards $, pourvu que le scénario optimiste d'Ottawa se concrétise.

Si tel devait être le cas, M. Wilson s'avance même à prédire que les besoins financiers du trésor fédéral (emprunts) seront nuls dans cinq ans, un phénomène qu'on n'aurait pas vu depuis trente ans.

Encore un peu de temps et l'avenir sera radieux, prédit Wilson

RUDY LE COURS
OTTAWA

L'année 1990 en sera une de transition entre la fin d'une longue période de croissance et la venue de la TPS qui devrait marquer le début d'une autre, prédit le ministre Michael Wilson.

«L'économie est maintenant entrée dans une période de croissance ralentie qui devrait se poursuivre pendant la majeure partie de 1990», a-t-il déclaré hier.

Le pire moment devrait se situer d'ici juillet. Mais la réduction de l'inflation et du déficit budgétaire, prédit-il devraient «concrétiser les brillantes perspectives de l'économie canadienne à moyen terme.»

En attendant, ce sera plutôt sec et maigre pour les consommateurs et les travailleurs canadiens. Les hausses moyennes de salaires qui ont atteint 6 p. cent, en grande partie à cause de l'Ontario, en 1989, seront contenues à 4,7 et 3,7 p. cent au cours des deux prochaines années. Parallèlement, le taux de chômage devrait passer des 7,6 p. cent qu'il était l'an dernier à 8,5 p. cent au cours des deux prochaines années.

Les dépenses de consommation, en progression de 3,3 p. cent l'an dernier, augmenteront seulement de 0,4 et 1,0 p. cent.

Les mises en chantier passeront de 225 000 à 190 000 unités alors que les dépenses résidentielles diminueront de 3 et 2 p. cent respectivement.

Parallèlement, l'inflation qui était de 5,0 p. cent en 1989 sera limitée à 4,7 p. cent cette année mais devrait à nouveau bondir à 5,1 p. cent en 1991 avec l'entrée en vigueur de la Taxe sur les produits et les services, la TPS.

Tout cela mis ensemble fait que le revenu disponible réel des particuliers, en hausse de 5,0 p. cent l'an dernier à cause de l'entrée en vigueur du premier volet de la réforme fiscale, sera en diminution de 0,2 p. cent cette année et de 0,9 p. cent en 1991.

M. Wilson soutient que le mal est temporaire et qu'il se résorbera à mesure que seront diminués déficit et inflation, les deux mamelles des taux d'intérêt élevés. Ceux-ci devraient diminuer et ainsi entrainer le redémarrage de l'économie.

Optimiste comme à chaque année, M. Wilson prévoit que les taux d'intérêts à court terme devraient s'établir cette année à 11,1 p. cent, comparativement à 12,2 p. cent en moyenne l'an dernier. Ils devront diminuer considérablement pour atteindre ce chiffre car ils s'élèvent actuellement à 13,2 p. cent, un sommet depuis 1982.

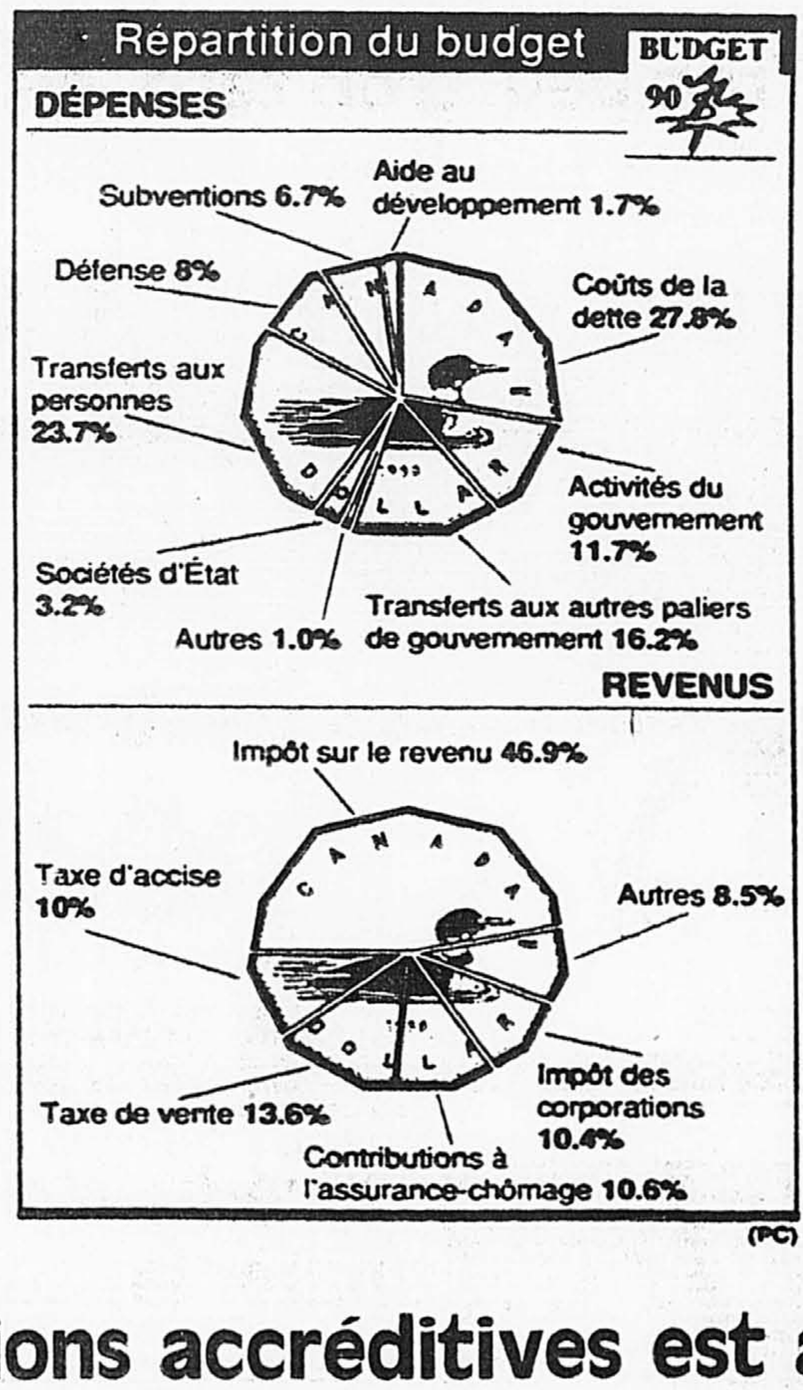

(PC)

La TPS coûtera 1,8 milliard $ avant même d'exister...

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
OTTAWA

La mise en application de la Taxe sur les produits et services (TPS) coûtera 1,8 milliard $ avant même qu'elle n'entre en vigueur le 1er janvier 1991.

En 1990-1991, le gouvernement dépensera 260 millions $ en frais d'administration et remboursera pas moins de 600 millions $ aux familles et contribuables admissibles au versement anticipé du crédit pour la TPS.

Le ministre des Finances, Michael Wilson a expliqué qu'au cours de l'automne de 1990 Revenu Canada allait informer tous les contribuables qui auront rempli leur demande de remboursement en même temps que leur déclaration d'impôt de 1989 de leur admissibilité ainsi que du montant de leur crédit.

Le nouveau crédit sera versé en quatre paiements égaux au cours de l'année.

2 milliards $

En 1991-92, les frais d'administration de la TPS atteindront 2 milliards $.

Pour le prochain exercice, les remboursements de l'actuelle Taxe fédérale de vente de 13 p. cent sur les produits manufacturés coûteront au fédéral 1,2 milliard $ alors que les subventions transitoires versées aux petites entreprises pour qu'elles s'ajustent aux changements seront de 900 millions $ en 1991-92.

L'élimination graduelle de la taxe cachée (TVF) et des diverses taxes d'accise existantes absorberont une somme additionnelle de 3,1 milliards $.

En 1991-92, première année complète de l'application de la TPS, le gouvernement prévoit amasser 20,8 milliards $ de recettes nettes. Ce chiffre tient compte de l'effet des rajustements des taxes d'accise sur l'alcool et le tabac afin de maintenir le fardeau fiscal imposé par le fédéral sur ces produits aux niveaux d'avant la réforme.

La taxe actuelle

M. Wilson a précisé que la taxe actuelle de vente détruisait les emplois au Canada, qu'elle rendait nos exportations moins compétitives et avantageait les importations par rapport aux produits fabriqués au Canada.

«Cette taxe coûte 9 milliards $ chaque année au Canada sous forme de manque à produire, a souligé le ministre. La TPS, en éliminant ces effets négatifs, ouvrira de nouvelles possibilités de croissance et d'emploi.»

Le crédit remboursable de la TPS s'appliquera aux familles dont le revenu net ne dépasse pas 30 000 $. Il s'élèvera à 2,4 milliards $ par année, soit une augmentation d'environ 1,3 milliard $ par rapport à l'actuel crédit pour la Taxe fédérale de vente sur les produits manufacturés.

Le programme d'actions accréditives est abandonné

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement fédéral prévoit économiser 811 millions $ au cours des cinq prochaines années en éliminant le programme d'actions accréditives pour la stimulation de l'exploration minière.

Les dépenses engagées à compter d'hier dans ce programme, qui offre une contribution égale à 30 p. cent du coût des travaux d'exploration minérale, pétrolière et gazière, ne sont plus admissibles.

Elles resteront admissibles pour un an encore si elles sont conformes à un accord conclu avant hier et à la condition qu'il s'agisse d'un contrat d'actions accréditives conclu entre une société d'exploration et un investisseur ou un accord de souscription conclu entre un investisseur et un fonds aux termes d'un prospectus.

Les dépenses engagées après le 28 février 1991 ne seront pas admissibles. L'économie est évaluée à 50 millions $ en 1990-91 et 125 millions $ en 1991-92.

La SEE

Parmi les autres mesures du budget d'hier qui toucheront les entreprises figure notamment un gel pour deux ans des sommes accordées à la Société pour l'expansion des exportations (SEE), ce qui se traduira sur une période de cinq ans par une économie de 100 millions $.

La SEE offre des programmes de financement, d'assurance, de prêt et de garanties destinés à faciliter les exportations des entreprises canadiennes.

Le ministre Wilson a par ailleurs annoncé l'élimination à compter d'hier des subventions aux entreprises.

Un fonctionnaire unilingue anglophone des Finances a toutefois expliqué qu'il s'agissait avant tout d'un changement d'attitude, le gouvernement voulant éliminer les versements à fonds perdus aux compagnies.

«L'aide financière versée par le gouvernement fédéral à une entreprise, explique-t-on, sera remboursable selon des conditions plus rigoureuses au lieu d'équivaloir à une subvention pure et simple». Le ministère s'est dit incapable d'évaluer les sommes économisées.

Projets abandonnés

Deux gros projets qui devaient être réalisés dans l'ouest canadien sont abandonnés.

Il s'agit de la construction du brise-glace géant Polar 8, qui devait préserver la souveraineté canadienne dans l'Arctique. Les conservateurs avaient promis avant la dernière élection fédérale qu'il serait construit dans la région de Vancouver. L'économie sur cinq ans est évaluée à 373 millions $.

Une autre promesse électorale du parti de Brian Mulroney ne sera pas réalisée, soit celle du projet OSLO de mise en valeur de gisements de sables bitumineux dans le nord-est de l'Alberta. L'aide fédérale pour la phase de construction avait été estimée à 650 millions $.

Les paiements versés à Téléfilm Canada, qui aide l'industrie du film et de la télévision, seront gelés pendant deux ans au niveau de 1989-90.

Une autre compression qui aura un impact sur certaines entreprises est le plafonnment à 5 p. cent par année en 1990-1991 et 1991-1992 de la croissance des budgets de la Défense et de l'aide aux pays en voie de développement. Dans les deux cas, les crédits accordés se traduisent souvent par l'attribution de contrats à des compagnies.

L'industrie de la construction pourrait être touchée par la réduction du programme d'aide au logement social de la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Les crédits seront inférieurs de 15 p. cent au niveau prévu, ce qui se traduira par des économies de 16 millions $ en 90-91 et 35 millions $ en 91-92.

LES PARTS PERMANENTES DESJARDINS

ÉMISSION LIMITÉE PAR CAISSE
Hâtez-vous !

DES AVANTAGES FISCAUX INDÉNIABLES

LES PARTS PERMANENTES DESJARDINS

UNE GRANDE NOUVEAUTÉ. Les caisses Desjardins procèdent à une émission de 150 millions de dollars de parts permanentes. C'est un tout nouveau véhicule de placement qui vous permet de réaliser des économies d'impôt tout en investissant dans le capital coopératif de votre caisse.

Minimum d'achat: 100 $
Maximum d'achat: 1 000 $ par année

Les parts permanentes sont admissibles au Régime d'épargne parts permanentes des caisses (REPPC). Aussi, vous pouvez déduire 100 % de leur coût d'achat (maximum **1 000 $**) de votre revenu imposable provincial.

Déduction de **100 %** au provincial
+100 % à titre de REER

Les parts acquises entre le 4 janvier et le 1er mars 1990 inclusivement peuvent donner droit à une déduction pour l'année d'imposition 1989 ou 1990, à votre choix.

De plus, vous pouvez inclure vos parts permanentes dans votre REER ou dans celui de votre conjoint et bénéficier de déductions provinciale et fédérale pouvant atteindre 100 %, à titre de cotisation à un REER.

Une occasion à ne pas manquer. Informez-vous auprès du représentant du courtier, les Services d'investissement Trustco Desjardins inc., à votre caisse*.

* Dans les caisses participantes seulement.

UN PLACEMENT À PART

Les Services d'investissement Trustco Desjardins inc.

Desjardins

Cette annonce ne constitue pas une offre publique de titres. Vous obtiendrez toutes les informations requises dans le prospectus que vous trouverez dans les caisses participantes.

Nos amis les oiseaux au zoo du parc Angrignon

■ C'est dans le cadre des activités régulières du zoo du parc Angrignon que le Service des loisirs et de développement communautaire de la ville de Montréal présente à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 20 avril une toute nouvelle exposition intitulée « Nos amis les oiseaux ». Cette exposition itinérante du Musée des sciences naturelles du Canada vise essentiellement à faire découvrir au public le plus large possible les oiseaux, leurs comportements, leur plumage, leur ramage, leurs couleurs.

Seize petits kiosques d'information et d'exposition ont été installés dans le hall d'entrée de l'immeuble central. L'ornithologue et animatrice Marie Charland répond aux questions des visiteurs individuels et des groupes. Il faut une bonne heure et demie pour faire le tour de cette exposition. Idéalement, on doit en amorcer la visite par le visionnement d'un vidéo de 25 minutes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

L'énergie électrique au Québec

Situation et perspectives

La Commission de l'économie et du travail est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques à compter du 8 mai 1990 sur la situation et les perspectives de l'énergie électrique au Québec et, à cette fin, d'examiner :

— la place de l'électricité dans les besoins énergétiques du Québec;

— la situation et l'évolution de la demande d'électricité au Québec à moyen et à long terme;

— les orientations et les choix possibles afin de satisfaire l'évolution de la demande d'électricité au Québec à moyen et à long terme;

— les moyens, en terme de ressources et d'équipements, proposés par Hydro-Québec, dans le cadre de son plan de développement, pour accomplir son mandat et fournir l'électricité nécessaire au Québec;

— les moyens de concilier la satisfaction des besoins d'électricité au Québec, la qualité de l'environnement et le développement économique durable.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission de l'économie et du travail.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 6 avril 1990 en 25 exemplaires de format 8½ pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veuillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

M. Jean Bédard
Secrétaire de la Commission de
l'économie et du travail
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél. : (418) 643-2722
Télex : 051-2216
Bélinographe : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

PARIS AU DÉPART DE MIRABEL à partir de 449 $ pp

Vacances Canadien

(auparavant Les Voyages Treasure Tours)

UN UNIVERS DE VOYAGES

Voyagez à bord des lignes aériennes Canadien International vers Paris

Dates de départ \ Retour	08 fév. au 02 avr.	03 avr. au 22 mai	23 mai au 29 juin	30 juin au 25 juil.	26 juil. au 12 août	13 août au 03 sept.	04 sept. au 09 oct.	09 oct. au 30 nov.	Enfant (2 à 11 ans)
01 fév. au 28 mars	449	469	489	539	559	519	509	459	449
29 mars au 22 avr.	-	478	508	558	578	538	528	478	449
23 avr. au 13 mai	-	498	528	578	598	558	548	498	449
14 mai au 17 juin	-	528	558	608	628	588	578	528	498
18 juin au 08 juil.	-	-	628	678	698	658	648	598	598
09 juil. au 16 juil.	-	-	-	658	678	638	628	578	598
17 juil. au 05 août	-	-	-	-	648	608	598	548	548
06 août au 03 sept.	-	-	-	-	-	588	578	528	498
04 sept. au 30 nov.	-	-	-	-	-	-	548	498	449

Supplément pour départ de fin de semaine: - départ vendredi et samedi - retour samedi et dimanche. Ajouter 25 $ par segment.

Pour connaître les termes et conditions, veuillez contacter votre conseiller en voyages.

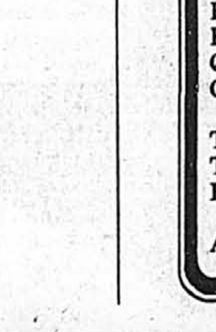

ENVOLEZ-VOUS ET... ÉPARGNEZ!

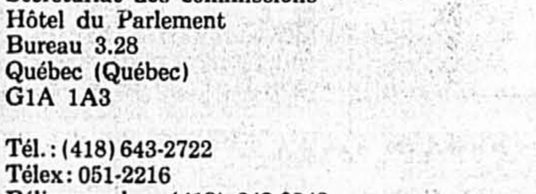

$100 par couple
sur la location
d'une voiture Renault TT.

JOURS D'OPÉRATIONS

Aller Mirabel - Charles de Gaulle:
- les samedis, mardis, mercredis du 1 fév. au 30 nov.
- les vendredis et dimanches du 29 avril au 27 oct.
- le jeudi du 1 fév. au 28 avril et du 28 oct. au 30 nov.

Retour Charles de Gaulle - Mirabel
- les dimanches, mercredis, jeudis du 1 fév. au 30 nov.
- les samedis et lundis du 29 avril au 27 oct.
- le vendredi du 1 fév. au 28 avril et du 28 oct. au 30 nov.

VOYAGES CONSTELLATION

SUIVEZ NOTRE BONNE ÉTOILE... JUSQU'AU BOUT DU MONDE!

Permis du Québec

MONTRÉAL — MONTRÉAL, Complexe Desjardins, (514) 281-8701 — MONTRÉAL, 1245, METCALFE, (514) 871-1484 — MONTRÉAL, 1400, René-Lévesque Est, (514) 597-2699 — LAVAL, 3100, de la Concorde, (514) 664-2724 — LONGUEUIL, 2877, ch. Chambly, (514) 670-6320

LAURENTIDES — POINTE-AUX-TREMBLES, 3461, Robert-Chevalier, (514) 642-0057 — REPENTIGNY, 21, rue Brien, (514) 585-9669 — STE-ADÈLE, 974, Ste-Adèle, (514) 229-6683 — ST-JOVITE, 965, rue Ouimet, (819) 425-3766

QUÉBEC — BEAUPORT, 290, av. Seigneuriale, (418) 663-8666 — CAP ROUGE, 1097, boul. de la Chaudière, (418) 656-9595 — ST-LÉONARD DE LOTBINIÈRE, 222, route 226, (418) 796-3060

OUTAOUAIS — BUCKINGHAM, 999, rue Dollard, (819) 986-8709 — GATINEAU, 361, boul. Maloney Ouest, (514) 663-6833 — HULL, 668, boul. St-Joseph, (819) 770-6711

ESTRIE — DRUMMONDVILLE, 355, boul. St-Joseph, (810) 474-1193 — MAGOG, 1700, Sherbrooke, (810) 843-4747 — WEEDON, 295, 2e Avenue, (819) 877-2771 — VALCOURT, 1181, rue St-Joseph, (514) 532-3026

TÉMISCAMINGUE — TÉMISCAMINGUE, 492, rue Kipawa, (819) 627-3100

Après deux mois, le casino de Malenfant est déjà trop petit

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Pendant que le gouvernement du Québec se retranche derrière ses positions pour interdire l'ouverture de casinos, l'homme d'affaires Raymond Malenfant se bidonne: deux mois après son ouverture, la maison de jeu de son hôtel de Winnipeg, le Fort Garry Hotel, s'avère déjà trop petite.

«Le casino a une capacité de 600 places et ça fait la file à la journée longue», assure le propriétaire du manoir Richelieu, visiblement satisfait des résultats.

«Les gens viennent de partout pour jouer. C'est une véritable attraction», ajoute-t-il.

Raymond Malenfant ne cache pas qu'il rêve toujours d'établir un casino près de son manoir Richelieu, de Pointe-au-Pic. Il n'a toutefois pas l'intention de partir en croisade pour convaincre les membres du gouvernement québécois. «J'ai invité quelques ministres à venir voir ce qui se passe à Winnipeg. Peut-être qu'un jour, ils vont se pointer le bout du nez pour constater qu'un casino, ce n'est pas si pire qu'on veut bien le laisser entendre», avance-t-il.

Selon lui, l'idée va tranquillement faire son chemin. «Quand Jean Drapeau a parlé d'instituer une loterie, il s'est presque battu contre le gouvernement. Aujourd'hui, Loto-Québec nous sort un nouveau jeu à presque toutes les semaines», fait-il observer.

Au sujet de la criminalité que ce type d'établissement est supposé engendrer, l'homme d'affaires préfère en rire: «J'ai parlé avec le chef de police de Winnipeg et il m'a assuré qu'on n'avait pas remarqué de hausse de la criminalité dans le centre-ville depuis l'ouverture du casino.»

L'hôtelier fait toutefois une mise en garde: «Je suis en faveur des casinos, mais pas de n'importe lequel. Ca prend un établissement opéré par le gouvernement et tenu convenablement. Dans ce temps-là, ça devient un endroit où l'on va s'amuser et ça éloigne la vermine.»

À Winnipeg, au cours des cinq dernières années, on a permis l'ouverture d'un casino durant un mois et demi par an. «S'ils avaient perçu des effets néfastes, ils n'auraient pas ouvert un casino permanent, glisse-t-il. Un casino, ça s'ouvre et ça se ferme. Que le gouvernement en ouvre un et si ça ne fait pas l'affaire, qu'il arrête l'expérience.»

M. Malenfant voit beaucoup plus d'effets positifs. «Un casino, ça amène des visiteurs et ça fait travailler du monde. L'industrie touristique fonctionnerait à l'année longue plutôt que quelques mois seulement», assure-t-il.

Vente de lunettes de lecture: Cumberland en appelle de sa condamnation

■ Le juge Claude Guérin, de la Cour supérieure, a commencé hier à entendre l'appel interjeté par la société Cumberland de sa condamnation à payer 1000$ d'amende pour avoir vendu des lunettes de lecture «prêtes-à-porter» dans cinq de ses pharmacies.

Rappelons que la compagnie Cumberland a été condamnée en octobre à cinq amendes de 200$ après avoir été reconnue coupable, par le juge Gérard Girouard, de la Cour du Québec, d'avoir vendu ces lunettes «prêtes-à-porter», des lentilles ophtalmiques, à l'encontre de la loi sur l'optométrie.

VANCOUVER
359$ plus taxes
Vol aller retour
aller simple 249$ plus taxes
2 vols hebdomadaires sans escale les lundis et jeudis
Minimum de séjour 4 jours, maximum 45 jours. Nous acceptons également les réservations d'origine de Vancouver

LOS ANGELES
départ tous les mercredis du 4 juillet au 5 septembre
Vol direct 399$ plus taxes Vol aller retour
Minimum de séjour 7 jours, maximum 30 jours
Nous acceptons également les réservations d'origine de Los Angeles

Consultez votre agent de voyages
Les Ailes de l'Ouest

SuperCarnaval

CAFÉ INSTANTANÉ Maxwell House, bocal de 200 g
2.99 avec coupon
3.99 sans coupon

Super Carnaval Coupon-rabais 1.00
CAFÉ INSTANTANÉ Maxwell House, bocal de 200 g
2.99 avec coupon
3.99 sans coupon
Les reproductions mécaniques ne pourront être acceptées. Limite de 1 coupon par achat, 1 par client. Coupon valide jusqu'au samedi 24 février 1990.
PR SUCA 1304

FESSE DE PORC FRAIS Bout du jarret ou de la croupe 1.96/kg
8.9¢ /lb

BIFTECK OU CÔTES D'ALOYAU Bout enlevé, boeuf approuvé Canada, emballage familial de 3 à 6 kg seulement
7.47/kg
Emballage familial
3.39 /lb

DÉTERGENT EN POUDRE POUR LAVE-VAISSELLE Electra Sol, chaudière de plastique de 3.5 kg
Chaudière de 3.5 kg
6.99 avec coupon
7.99 sans coupon

Super Carnaval Coupon-rabais 1.00
DÉTERGENT EN POUDRE POUR LAVE-VAISSELLE Electra Sol, chaudière de plastique de 3.5 kg
6.99 avec coupon
7.99 sans coupon
Les reproductions mécaniques ne pourront être acceptées. Limite de 1 coupon par achat, 1 par client. Coupon valide jusqu'au samedi 24 février 1990.
PR SUCA 1303

Prix en vigueur du 19 février au 24 février 1990 dans la région métropolitaine de couverture de ce journal. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les photos sont à titre indicatif seulement. Le texte prévaut en tout temps.

On se dépasse pour vous!
Super Carnaval

Marc-Yvan Côté donne son appui à Sheila Copps

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Marc-Yvan Côté a fait son choix et c'est Sheila Copps.

Avec une dizaine de députés libéraux provinciaux, il est venu l'appuyer ouvertement hier, lors d'une soirée organisée pour Mme Copps dans une discothèque de Québec.

Mais il a clairement expliqué que la lutte pour le leadership du Parti libéral du Canada n'était pas entre Paul Martin ou Sheila Copps mais plutôt contre Jean Chrétien.

«L'important dans un premier temps, c'est de battre les idées de Jean Chrétien et de faire en sorte qu'on n'en entende plus parler», a déclaré M. Côté, à son arrivée au Palladium de Québec, où près de cinq cents personnes se sont massées pour donner leur appui à la candidate.

«Il faut faire en sorte qu'il y ait une alliance naturelle entre Paul Martin et Sheila et que le gain soit Copps ou Martin», a-t-il également suggéré.

L'implication du ministre Côté ne sera toutefois pas massive. «Je n'en ai pas le temps», lance-t-il. Son travail se limitera à l'Est du Québec et ne touchera pas Montréal où Mme Copps est en difficulté.

Mme Copps jouit de l'appui de dix-sept maires de la région de Québec et de dix députés provinciaux, provenant surtout de l'Est du Québec: Jean Beaudet (Beauce-Nord), Daniel Bradet (Charlevoix), Claire-Hélène Hovington (Matane), Réjean Lafrenière (Gatineau), Serge-René Larouche (Anjou), Jean Leclerc (Tashereau), Ghislain Maltais (Saguenay), Charles Messier (Saint-Hyacinthe), Rémy Poulin (Chauveau) et Gilles Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue).

De son côté, Paul Martin a l'appui ouvert de 11 députés provinciaux, concentrés dans la région de Montréal.

«Mon capot est toujours du même bord, celui du Québec», clame Phillip Edmonston

PAUL ROY

■ Phillip Edmonston, l'ancien protecteur des automobilistes, roule en cinquième vitesse depuis son élection dans Chambly, le 12 février dernier.

Démarches à Ottawa et à Québec concernant les dossiers des trains de banlieue, du transport en commun et des BPC de Saint- Basile-le-Grand, soirées dansantes de l'Âge d'or, tournois de basketball...

Comme un «vrai» député. Sauf qu'il n'a pas encore prêté serment et qu'il ne le fera vraisemblablement pas avant le 5 mars.

«Dommage, dit-il, parce que je voudrais être aux Communes pour le débat sur le budget.»

Hier matin, le «futur» député néo-démocrate de Chambly a commencé sa journée en signifiant une mise en demeure à l'ex- garagiste François Lalancette. Celui-ci affirmait lui avoir versé des ristournes quand il était président de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) dans les années 70.

Les accusations avaient été portées quelques jours avant l'élection partielle.

Edmonston n'a pas écarté la possibilité d'entreprendre des recours contre d'autre personnes dans cette affaire, mentionnant qu'il a deux ans pour ce faire. «Les autres devront attendre leur tour», a-t-il indiqué hier, refusant de préciser de qui il s'agissait.

Avant l'élection, il avait mentionné le nom du député libéral Gilles Rocheleau, qu'il accusait d'avoir orchestré cette affaire.

Hier matin, toujours, Edmonston avait convoqué les médias pour faire le point sur certaines questions. Il a d'abord réitéré son appui, à la fois à l'Accord du lac Meech et à la résolution de Winnipeg du Nouveau parti démocratique, qui réclamait des changements substantiels au dit accord.

«J'étais, je suis et je resterai toujours favorable à la ratification de l'entente constitutionnelle du lac Meech, parce qu'elle constitue la porte d'entrée du Québec dans la famille canadienne.»

Cela dit, Edmonston reconnait que la résolution de Winnipeg exige que des modifications soient apportées à Meech. Mais, précise-t-il, «jamais, nulle part, il n'est dit que l'on doive obtenir ces aménagements avant la ratification de l'accord.»

Aussi dit-il pouvoir appuyer et l'entente constitutionnelle et la résolution de Winnipeg. «Je vous prie de remarquer que mon capot est toujours du même bord, conclut-il. Celui du Québec.»

Edmonston a en outre accusé hier Robert Libman, le leader du Parti Égalité, de «jouer avec des allumettes» quand il compare, devant le reste du Canada, les sévices infligés aux Anglo-Québécois et aux francophones de Sault Ste.Marie.

Il a enfin qualifié de «très matures» les récentes déclarations à saveur nationaliste de gens d'affaires québécois. Selon lui, ces gens-là disent au reste du pays: «On a tout tenté pour rester dans le Canada. Maintenant, la balle est dans votre cour.»

Il a promis qu'il se débattrait comme un diable pour faire comprendre au reste du Canada «qu'on n'est pas là pour négocier à rabais notre langue, notre culture et notre patrimoine».

Le projet de loi sur l'avortement favoriserait la clandestinité

MARIE TISON
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ Le projet de loi sur l'avortement entraînera un plus grand nombre d'avortements clandestins.

C'est ce que la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement a affirmé hier au comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi.

Une porte-parole de la coalition, Mme Virginie Charette, a expliqué que les femmes devront recourir davantage à l'avortement clandestin parce qu'il sera plus difficile d'obtenir un avortement légal dans des délais raisonnables.

De peur de se voir intenter des poursuites, les médecins seront moins nombreux à pratiquer des avortements, a indiqué la coalition.

Elle a rappelé que la pratique clandestine menaçait la santé physique des femmes. Les moyens et les instruments utilisés peuvent provoquer la stérilité, des infections graves et même la mort.

Le projet de loi ne garantit pas non plus que l'affaire Chantal Daigle ne se répétera pas, a déclaré Mme Charette.

Celle-ci a ajouté que le nouveau projet de loi ne différait pas tellement de l'ancienne disposition du Code criminel qui régissait l'avortement, avant d'être déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême en janvier 1988.

Le projet de loi ne permet l'avortement que lorsqu'un médecin juge que la poursuite de la grossesse menace la santé physique, mentale ou psychologique de la mère.

Le projet de loi, tel que rédigé, causera un tort considérable aux femmes, a-t-elle conclu.

Castonguay évoque le spectre de l'après-Meech

Presse Canadienne

■ Si l'entente du lac Meech n'est pas ratifiée, les Québécois ne seront pas freinés dans leur élan et «se tourneront vers de nouveaux horizons plus larges et plus stimulants».

Le porte-parole du Regroupement en faveur du lac Meech, M. Claude Castonguay, a livré un vibrant discours hier devant 1200 personnes réunies par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Il a repris son plaidoyer en faveur du lac Meech, évoquant cette fois le spectre de l'après-Meech comme une sorte de «divorce tout en vivant sous le même toit, à cause des enfants».

Si l'entente n'est pas entérinée par le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, craint M. Castonguay, le Canada et non seulement le Québec «marchent vers le désastre».

M. Castonguay refuse de décrire ce «divorce» comme une séparation, une souveraineté-association ou une superstructure pour gérer la fédération en l'absence du Québec. «Je ne veux pas entrer dans le détail de l'après-Meech.» Les nouvelles relations Canada-Québec resteront à définir.

Lui continue de se décrire comme quelqu'un qui souhaite que le Québec intègre la fédération canadienne, comme la majorité des gens d'affaires qui composent son regroupement, d'ailleurs.

M. Castonguay se montre pessimiste quant à l'avenir de l'entente, d'ici le 23 juin. «Il faut admettre que les probabilités sont bien minces» de la voir ratifiée.

Sensationnel, Spectaculaire, Super Solde!

899.00 1599.00
Le solde expire le 31 mars 1990

Le Tandy 1000 SL/2 est la solution aux problèmes en informatique de votre foyer ou petite entreprise. Rapide et avec MS-DOS et DeskMate intégrés! Il est aussi compatible avec les logiciels populaires d'aujourd'hui.

- Une unité de 3½ po 720 K intégrée
- Processeur 8086 (vitesse d'horloge 8/4 MHz)
- MS-DOS se charge automatiquement, vous êtes prêt à l'utiliser
- DeskMate est facile à utiliser, avec programme de directions
- Extensible - le SL/2 s'améliore avec les besoins de votre entreprise

Écran vendu séparément

*Rabais basé sur le catalogue 1990 Radio Shack

Addition idéale avec des accessoires d'ordinateur

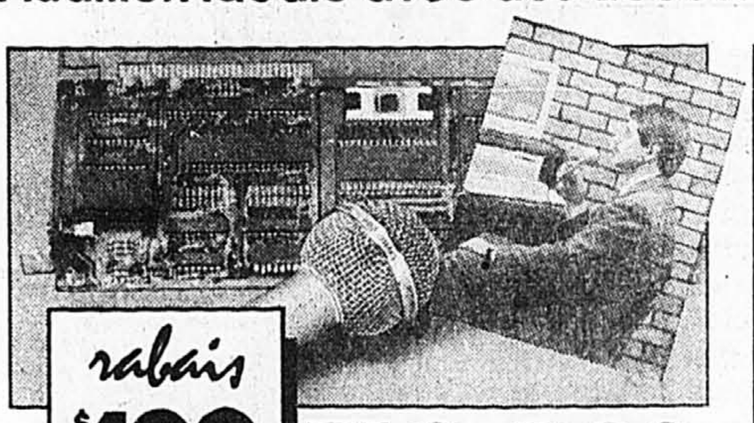

799.00 899.00

VoiceKey vous laisse commander votre ordinateur. Vous aurez vos données plus rapidement, avec une commande par la voix vous pourrez remplacer jusqu'à 64 touches du clavier! Votre productivité s'améliorera de 25 à 200 pourcent! 25-8330

Guides pour les logiciels les plus populaires sont disponibles. DeskMate®, BusinessVision, Maximizer, Word Perfect, Lotus et AutoCad. 25-8332/33/34/35/36/41 ..... chac. 19.95

Carte dure 20 M-o. 569.00 699.00

Carte dure 40 M-o 799.00 999.00

RABAIS $130. Carte dure 20 M.-o pour Tandy 1000/3000 NL/compatible PC. 25-1032. Cour. 699.00, 569.00
RABAIS $200. Carte dure 40 M-o. Pour Tandy 1000/3000/4000 ou compatible PC. 25-4059. Cour. 999.00 ..... solde 799.00

799.00 899.00

Une imprimante à matrice de points rapide et abordable!

L'imprimante DMP 300 imprime jusqu'à 225 car./s en qualité ordinateur. Réglez les commandes de l'avant et imprimez en speudo-courrier. Papier en attente pour imprimer une feuille simple sans enlever le papier continu. 26-2818

Le solde expire le 28 fév. 1990

TANDY/Radio Shack®
DIVISION INTERTAN CANADA LTEE

Des bons de réduction différée seront remis si l'article est épuisé. Nous nous réservons le droit de corriger les fautes de frappe.

Disponible dans tous les magasins Radio Shack, centres d'ordinateurs Tandy et détaillants participants

Le «clown Gazou» sera accusé du meurtre de la serveuse Sylvie Théorêt

ANDRÉ CÉDILOT

■ Roland Bélair, 44 ans, surnommé le clown Gazou, sera accusé de meurtre dès qu'il sera rétabli de la blessure subie lors de la fusillade qui a coûté la vie à une serveuse de cabaret, jeudi dernier, à Longueuil.

Les policiers de Longueuil ont acquis la certitude, au fil de l'enquête, que la victime, Sylvie Théorêt, 27 ans, a été abattue après avoir refusé les avances sexuelles du prévenu. La jeune femme aurait tenté de se défendre en ouvrant elle-même le feu en direction de Bélair, l'atteignant à l'abdomen.

Selon la police, Bélair se serait rendu au bar Le Profil, mercredi soir, après avoir fait don de ballons et de pots de fleurs aux employées du Dunkin» Donuts à l'occasion de la Saint-Valentin. A un certain moment, il aurait fait un saut à son logis situé à quelques pas de l'établissement licencié afin de changer de vêtements, puis il serait revenu au cabaret.

Au moment de la fermeture, vers 3 h, Bélair aurait offert à Sylvie Théorêt de l'aider à faire le ménage. D'après la police toujours, Bélair aurait voulu pousser plus loin sa relation avec la jeune serveuse, mais celle-ci aurait répliqué en ouvrant le feu sur lui avec un revolver.

Quoique blessé, Bélair aurait réussi à la désarmer, avant de l'abattre de trois balles à la tête et à la poitrine. La police l'a trouvée morte, tout habillée, sur un divan, au sous-sol du bar du chemin Chambly, vers 7 h, après que Bélair se soit réfugié dans un restaurant Dunkin Donut situé juste en face.

Selon les informations obtenues, Bélair se rendait au bar Le Profil quatre ou cinq fois par année seulement. Il ne connaissait pas la serveuse. Celle-ci avait la responsabilité de tenir le commerce durant l'absence du propriétaire, en vacances en Floride.

Les enquêteurs ont, pour la première fois, rencontré Bélair lundi à l'hôpital Pierre-Boucher, à Longueuil, où il est sous la constante surveillance d'un policier. «On l'a à peine vu. Il ne se souvient de rien, sinon qu'il s'est fait tirer», a dit un porte-parole de la police de Longueuil. Son avocat lui a également rendu visite, avant-hier.

Bélair, qui est sous arrêt, restera incommunicado jusqu'à sa sortie de l'hôpital, alors qu'une accusation de meurtre sera portée contre lui. Les policiers devaient confier le dossier à un procureur, hier.

Grande vente de fin d'hiver

Réduction jusqu'a 50% sur

Février 1990

Jeudi le 22

Vendredi le 23

Samedi le 24

Vêtements d'hiver · Vêtements de ski de fond · Bottes · Accessoires

Le Yéti

5127, boul. Saint-Laurent, Montréal, QC H2T 1R9 (514) 271-0773

Tempête sur les prix

Bell Cellulaire
AGENT AUTORISE

$399†
Prix cat. 1990, 999.00
Sans activation 699.00

À cause de la demande, le téléphone ne peut pas être disponible à tous les magasins. Désolé, aucun bon de réduction différée.

Cellulaire mobile
• Duplex total mains libres, 832 canaux, sortie 3 watts, mémoire 30 numéros
• Garantie de deux ans
†Le prix de solde de $399.00 nécessite l'activation au magasin Radio Shack au moment de l'achat

rabais 66%

Moniteur et support non inclus
399.00 était 1199.00 au cat. 1990

Ordinateur Tandy 1000 HX MS-DOS
• Avec DeskMate 2 et logiciel d'application 7-en-1
• Unité 3½", 720 K • RAM 256 K • MS-DOS intégré se charge en quelques secondes! 25-1053

Walkie-talkie SRG 3 canaux
• 1.5 watts, avec 14 cristaux • 3 canaux
49.95 99.95 21-1639

rabais 50%

Bande vidéo VHS haute qualité T-120
• Jusqu'à six heures
3.99 7.99 44-8601

rabais 75%

Estimateur/distance
• Portée 0.6—10 mètres
• Liquidation. 61-9101
19.95 était 79.95 au cat. 1989

rabais $40

59.95 99.95
Téléphone à clavier éclairé
• Mémoire 20 numéros à une touche pour numéros appelés souvent. 13-8806

Tempête de février sur les prix. Rabais incroyables!

RABAIS $40. Ordinateur Franklin. 60-8815. Était 99.95 . . . . maintenant 59.95
RABAIS $40. Spellmaster Plus. 60-8816. Cour. 119.95 . . . . . solde 79.95
RABAIS $50. Télécommande universelle. Liquidation. 15-1901. Était 149.95 . . 99.95
RABAIS $60. Récep. balayage PRO-33. Liquidation. 20-134. Était 339.95 . . 279.95
RABAIS $5. Calculatrice EC-2015. Liquidation. 65-577. Était 22.95 . . . . . 17.95
RABAIS 20%. Téléphone bi-couleurs: amande/café, blanc/charbon. 43-8804/5. Cour. 49.95 . . . . . solde 39.95 ch.
RABAIS $50. Boîte de 100 disquettes 5¼". 26-241. Cour. 149.95 . . . . solde 99.95
RABAIS 33%. Boîte de 10 disquettes 5¼". 26-406. Cour. 14.95 . . . . . solde 9.95
RABAIS $40. LogiMouse 25 broches mâles. 26-1200. Cour. 119.95 . solde 79.95
RABAIS 33%. Commutateur de données. 26-8012.* Cour. 44.95 . . . . . solde 29.95
Rabais 53%. Paq. de 3 disquettes 3½", rouge. 26-8028. Cour. 14.95 . . . solde 6.95
RABAIS 53%. Paq. de 3 disquettes 3½", jaune. 26-8030. Cour. 14.95 . . . solde 6.95
Rabais 40%. Paq. de 3 disquettes 5¼", rouge. 26-8031. Cour. 4.95 . . . . solde 2.95
RABAIS 40%. Paq. de 3 disquettes 5¼", verte. 26-8032. Cour. 4.95 . . . . solde 2.95
RABAIS 40%. Paq. de 3 disquettes 5¼", jaune. 26-8033. Cour. 4.95 . . . . solde 2.95
Pipes. 25-1108* 6.95
Jeu Time travel. 25-8505* 19.95
Spécial logiciel. 25-8510* 69.95
Fire Power. 25-8520* 29.95
Ordinateur bur. 26-8024* 99.00
Support impr. 26-8025* 99.00
Coin. 26-8026* 26.00
Poste. 26-8027* 75.00

Le solde expire le 28 fév. 1990

Radio Shack® DIVISION INTERTAN CANADA LTEE

Piles/cassettes/adaptateurs non compris sauf indication contraire. Nous nous réservons le droit de corriger toute erreur de typographie. À l'exception des liquidations, des bons seront émis si l'article est épuisé. *Articles en liquidation.

Consultez les pages blanches pour l'adresse du magasin Radio Shack participant

Une poursuite de 60 000 $ contre l'hôpital Notre-Dame

YVES BOISVERT

■ Un veuf et sa fille poursuivent l'hôpital Notre-Dame pour 60 000$ pour avoir laissé croupir dans un corridor Mme Rollande Chevalier, et lui avoir donné son congé prématurément à la suite d'un diagnostic erroné.

Mme Chevalier, qui était asthmatique, avait fait une crise aiguë d'«essoufflement respiratoire», le 15 février 1989. Les ambulanciers d'Urgence-santé avait donc jugé nécessaire de l'emmener à l'hôpital le plus près, en l'occurrence l'hôpital Notre-Dame.

Là, Mme Chevalier devait passer près de 48 heures dans une civière, en plein corridor. On lui fit certains tests et on lui administra certains traitements, et le 23 février à midi, on lui donnait son congé, en lui conseillant simplement de se reposer, de prendre certains médicaments et de remettre une enveloppe cachetée à son médecin traitant.

Elle avait eu «un début d'attaque cardiaque», lui expliqua-t-on. Rollande Chevalier est morte la nuit suivante. Cette fois, elle a eu un infarctus «complet» doublé d'un oedème pulmonaire aigu.

Son mari, M. Gilles Chevalier, ainsi que sa fille Monique, prétendent que l'hôpital a mal traité Mme Chevalier et qu'on avait mal diagnostiqué ce dont elle souffrait.

Selon les plaignants, qui ont déposé une requête hier en Cour supérieure, il était impossible, même au moment de l'hospitalisation de Mme Chevalier, de savoir quel était le médecin traitant.

Pour le préjudice qu'il a subi à cause des fautes professionnelles des médecins qui travaillent à l'hôpital, M. Chevalier réclame 10 000 $ et sa fille 50 000 $.

Le grand chef Mohawk d'Oka obtient une injonction contre ses opposants

YVES BOISVERT

■ La Cour supérieure, district de Saint-Jérôme, a accordé hier matin au grand chef Mohawk George Martin et aux chefs des Six Nations («Six Nations Traditional Hereditary Chiefs») l'injonction qu'ils demandaient contre 43 Indiens mohawks de Kanesatake (Oka), afin que ces derniers cessent leurs moyens de pression sur le Conseil de bande et son nouveau grand chef.

Il semble que des divergences profondes entre les différentes factions de la communauté indienne de Kanesatake avaient éclaté quand George Martin a été nommé pour succéder au grand chef Clarence Simon, destitué le 23 janvier pour avoir présumément détourné à ses fins personnelles 800 $ qui devaient servir de frais de représentation lors d'une réunion, et pour avoir commis d'autres «inconduites».

Il semble que de nombreux Mohawks de la région ne soient pas d'accord avec cette décision (entérinée par Ottawa), y compris le chef déchu.

Dans la requête qu'il a présentée au juge Lise Lemieux, de la Cour supérieure, Me John T. Pepper Jr a prétendu que la sécurité du nouveau grand chef, de même que celle des employés du bureau du Conseil de bande était menacée.

Me Pepper assure que la Sûreté du Québec est prête à garantir la sécurité du grand chef et des employés du Conseil de bande, mais qu'un ordre de la cour faciliterait le travail des policiers, prétend l'avocat. Le juge Lemieux a donc ordonné à la SQ de garantir la protection des employés du conseil.

L'injonction est valide pendant dix jours. Les parties devront donc se présenter à nouveau en cour le 2 mars.

«Smöntvit !»

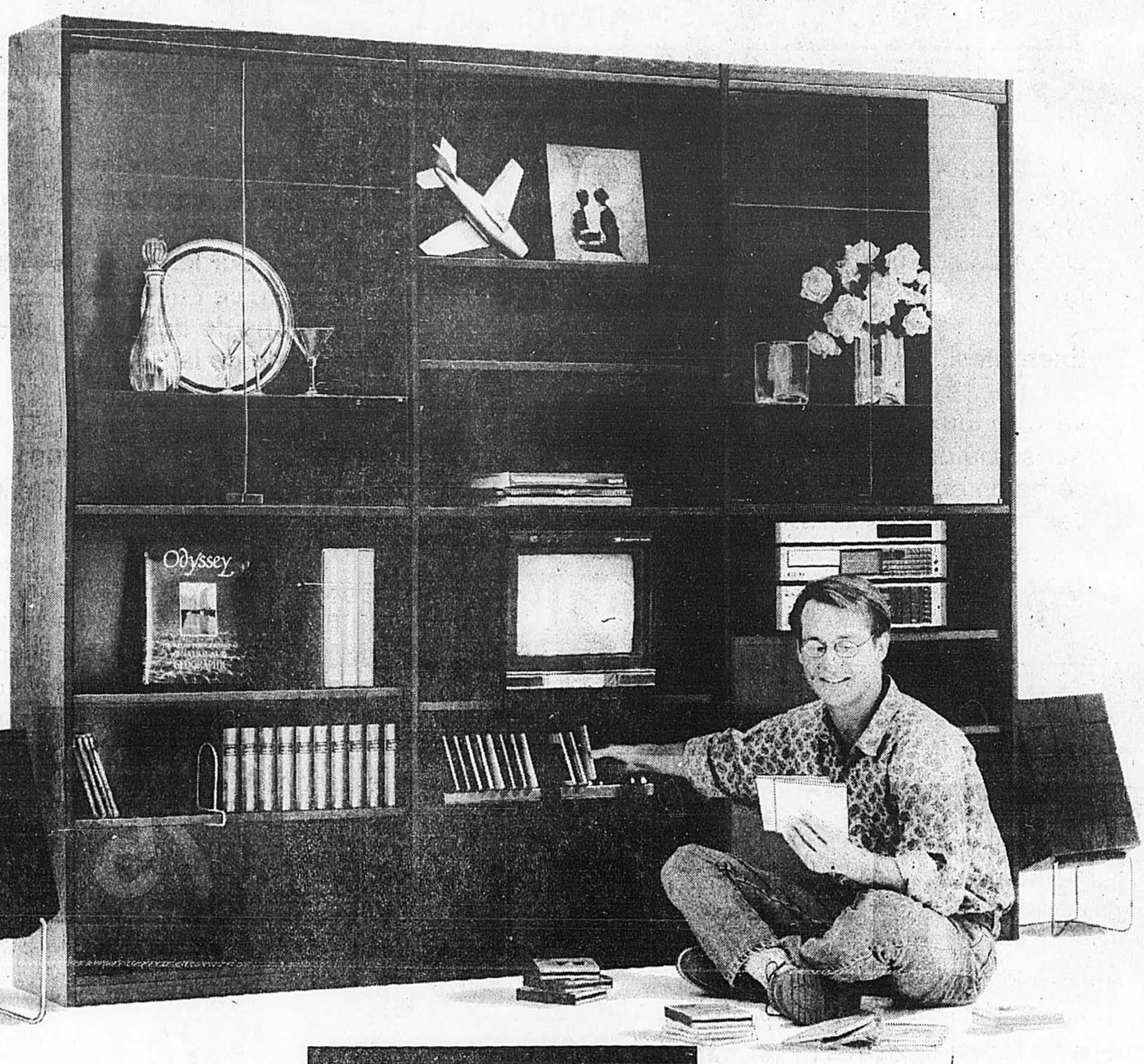

395$

KAVALJER
Bibliothèque en plaqué chêne teint noir.

Portes et étagères en verre trempé.
Étagères profondes et réglables.
Larg. : 233 cm. Haut. : 202 cm. Prof. : 35 cm.

200 unités disponibles.
Du jeudi 22 au samedi
24 février 1990 seulement.
Limite de 2 par client.
Jusqu'à épuisement de la marchandise.

Prix courant : 580 $

Elle se monte vite !
Et elle est magnifique.
Ses étagères profondes et réglables mettront en vedette vos souvenirs les plus précieux. Harmonisée au design de votre système audio-visuel, elle sera la vitrine de votre bon goût.
Ce petit chef-d'œuvre se monte vite. Il s'envole vite aussi.
À 395 $!

Bien pensé

IKEA®

Angle Transcanadienne et Cavendish. Tél. : 738-2167.
HEURES D'OUVERTURE : du lun. au mer. 11 h à 18 h, jeu. et ven. 11 h à 21 h, sam. 9 h à 17 h.

STCUM:

Au syndicat d'être raisonnable!

Dans le but d'en arriver à un règlement négocié avec ses employés d'entretien, la STCUM a déposé, dans un effort ultime, une offre particulièrement généreuse. **Jugez-en:**

Salaires

- Des augmentations de 5% en 90, de 5% en 91 et de 4,15% en 92.
- Une clause d'indexation en 91 et 92.
- Des ajustements salariaux additionnels pour 1 350 personnes.

Exemples:
- Les salariés du groupe Métiers 4A verront leur salaire actuel de 689,20 $ par semaine passer à 800 $ par semaine en 92.
- Les manoeuvres verront leur salaire actuel de 541,20 $ par semaine passer à 621,60 $ en 92.

Organisation du travail

- La réduction de la semaine de travail de 40 heures à 37h30, dès l'an prochain est acceptable mais pas à n'importe quel prix. Elle sera possible à la condition de convenir d'une augmentation mesurable de l'efficacité pour compenser.
- Oui à la modification des horaires de travail au cours de l'été.

Avantages sociaux

- L'introduction d'un régime d'assurance-dentaire assumé à parts égales par l'employé et l'employeur.
- L'un des meilleurs fonds de pension au Canada: la possibilité de prendre sa retraite lorsque l'âge + les années de contribution = 80; cette formule permet ainsi à un employé qui a 30 ans de service de prendre une pleine retraite à 50 ans.

Malgré cette offre, rejetée du revers de la main, le syndicat exige toujours des augmentations de 12,7% - 11,68% et 10,41% pour les 3 années de la convention, ce qui représente 21,6 millions de dollars de plus que l'offre finale de la Société.

- Une offre semblable de la STCUM a été acceptée par ses 4 000 chauffeurs et opérateurs. C'est une offre généreuse.

- Les exigences syndicales sont inacceptables et irréalistes dans le contexte économique actuel et compte tenu de la situation financière de la Société.

- Les usagères et les usagers de la STCUM ne doivent plus être les otages d'une surenchère d'exigences qui se fait sur leur dos.

- Le Syndicat a demandé à la Société de déposer ses "offres finales".

C'est fait.

Au Syndicat d'être raisonnable.

Le Conseil d'administration
de la STCUM

Société de transport
de la Communauté urbaine
de Montréal

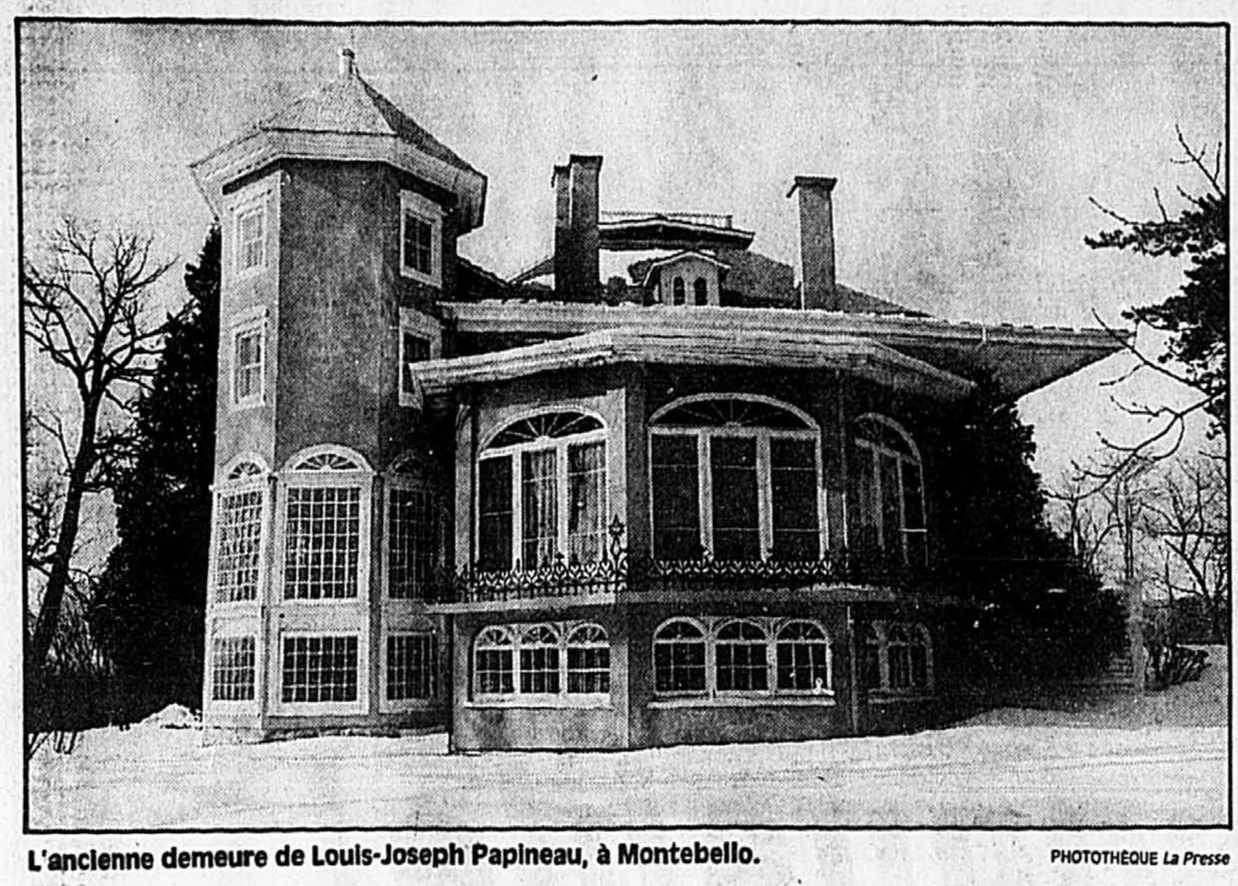

L'ancienne demeure de Louis-Joseph Papineau, à Montebello. PHOTOTHÈQUE *La Presse*

Le domaine Louis-Joseph Papineau devient un lieu historique national

PATRICK GRANDJEAN

■ Le domaine Louis-Joseph Papineau, où s'élève le manoir que le célèbre patriote, défenseur des droits des Canadiens-français, fit construire à Montebello au siècle dernier, deviendra un lieu historique national.

Situé sur les terrains du centre de villégiature du Château Montebello, le domaine de la famille Papineau comprend également une chapelle funéraire, une église presbytérienne, la maison du jardinier et la tour de la bibliothèque, située près du manoir de trois étages construit en pierres de taille, en 1845.

L'entente de principe intervenue entre le ministère des Communications du Canada, Héritage-Canada et le Canadien Pacifique qui restera propriétaire du manoir et de ses dépendances, prévoit le transfert de la gestion du manoir au Gouvernement du Canada, ainsi que la mise en valeur de l'ensemble du domaine, qui sera géré par Parcs Canada.

Le ministre fédéral des Communications, M. Marcel Masse, qui a piloté ce projet, a annoncé la signature de cet accord lundi dernier, jour du patrimoine national, à l'ancienne résidence de Louis-Joseph Papineau.

Par ce transfert, M. Marcel Masse, qui a agit au nom du gouvernement fédéral, vise à perpétuer la mémoire du député de l'assemblée législative du Bas-Canada Louis-Joseph Papineau et à accroître l'activité touristique de la région de l'Outaouais. Montebello est situé sur la rive nord de la rivière Outaouais, entre Montréal et Ottawa.

Né en 1786 à Montréal, Louis-Joseph Papineau mourut dans son manoir de Montebello en 1871. Après la rénovation du bâtiment prévue dans les mois à venir, la demeure ancestrale de la famille Papineau deviendra un musée dédié à la vie du grand homme d'État qui siégea 34 ans à l'Assemblée législative du Bas-Canada dont il fut un des premiers élus.

Le manoir Papineau, bel exemple d'architecture Régence, est déjà un monument classé par le Ministère des Affaires culturelles du Québec. Un comité consultatif formé de représentants de ce ministère, du ministère fédéral des Communications, du Canadien Pacifique et d'Héritage-Canada, déjà gestionnaire de certains bâtiments de l'ensemble, verra bientôt le jour. Il sera chargé de diriger la transformation du domaine Papineau en lieu historique national. L'été dernier, près de 20 000 personnes avaient visité l'ancienne demeure de Louis-Joseph Papineau.

SEARS A UNE OFFRE À FAIRE TOURNER LES TÊTES

RABAIS 30%

Sur nouvelle marchandise printanière à prix ordinaire et marchandise à prix déjà réduits.

TOUS LES MANTEAUX, BLOUSONS ET VÊTEMENTS DE PLUIE POUR FEMMES... COLLECTION PRINTANIERE
1 JOUR SEULEMENT!

JEUDI LE
22 FÉVRIER 1990

VENEZ VITE ET DEVANCEZ LA COHUE!

ACHAT SUR PLACE

Y COMPRIS LES ARTICLES CI-DESSUS DES BOUTIQUES V.I. PETITES ET IMAGE!

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA •
LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent,** la Place Vertu, **335-7770; Brossard,** Mail Champlain, **465-1000; Anjou,** Galeries d'Anjou, **353-7770; Laval,** Carrefour Laval, **682-1200; LaSalle,** Carrefour Angrignon, **364-7310; St-Jérôme,** Carrefour du Nord, **432-2110; St-Jean,** Carrefour Richelieu, **349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac,** Les Promenades Deux-Montagnes, **491-5000.** Copyright Canada, 1990, Sears Canada Inc.